



HAL
open science

Les premiers juges de la Cour du roi au XIIIe siècle

Pierre-Anne Forcadet

► **To cite this version:**

Pierre-Anne Forcadet. Les premiers juges de la Cour du roi au XIIIe siècle. *Revue historique de droit français et étranger*, 2016. hal-02962460

HAL Id: hal-02962460

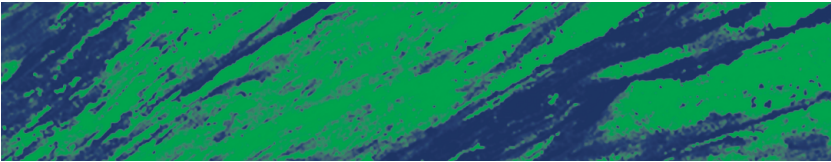
<https://univ-orleans.hal.science/hal-02962460>

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue historique de droit français et étranger



Revue soutenue par l'Institut
des Sciences Humaines et Sociales
du CNRS

Les premiers juges de la Cour du roi au XIII^e siècle¹

Résumé. – La prosopographie des premiers juges de la Cour du roi n’a jamais encore été entreprise de manière systématique. Le dépouillement de tous les jugements rendus entre 1223 et 1285, ainsi que la consultation d’autres types de sources (comptes, cartulaires, etc.) l’a rendu possible.

Les enseignements essentiels touchent à la professionnalisation, la laïcisation et la romanisation du gouvernement royal, dans son rôle le plus crucial : l’exercice de la justice. Le roi féodal est-il entouré des grands du royaume ? Le roi saint est-il lié par son clergé ? Le roi justicier est-il influencé par les universités ? Plus généralement, ce catalogue permet d’apporter au débat sur la date et le processus menant à la naissance du Parlement de Paris.

Abstract. – The role and identity of the French *Curia Regis*’ first judges have not yet been studied in a general and prosopographical way. This is the purpose of this article based on the exhaustive analysis of all the judgments rendered between 1223 and 1285 and of several others types of documents (accounts, cartulaires, etc.).

The main teachings concern the professionalization, laicization and romanization of the royal government in his most important role : the exercise of justice. Is the feudal king surrounded by the barons ? Is the sacred king bound by his clergy ? Is the king of justice influenced by the universities ? This catalog also enlightens the date and process of the installation of the Paris’ Parliament.

MOTS-CLÉS : PARLEMENT DE PARIS ; JUGES ROYAUX ; PROSOPOGRAPHIE ; DROIT ROMAIN ; SAINT LOUIS ; COUR DU ROI ; MAÎTRE DE LA COUR ; CLERGÉ.

La science prosopographique, qui eut ses heures de gloire au XIX^e siècle, connaît un regain ces dernières décennies². Les universitaires parisiens³ ou

(1) Cet article est dédié à Monsieur le Professeur Albert Rigaudière, qui en est à l’origine.

(2) V. GAZEAU, « Jalons pour une enquête prosopographique », *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Rennes, 2010, p. 81-87 ; L. MOULINIER et P. BOUCHERON (dir.), *Hommes de pouvoir. Individu et politique au temps de saint Louis, Médiévales*, 34, 1998 ; J.-P. GENET et G. LOTTES (dir.), *L’État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, 1996.

(3) <http://lamop-vs3.univ-paris1.fr/studium/> ; M. OSHIMA, « Atlas des hommes du collège de la Sorbonne », *Papauté, monachisme et théories politiques, études d’histoire médiévale offertes à Marcel Pacaut*, Lyon, 1994, p. 575-584.

orléanais⁴, les ecclésiastiques⁵ ou les enquêteurs royaux⁶ ont par exemple fait l'objet de recherches. Et depuis le XIX^e siècle l'administration locale a continuellement été l'objet de maints travaux érudits⁷.

L'histoire de la justice médiévale est également matière à nombre d'études récentes⁸. Or, si des recherches ont porté sur le conseil en tant qu'organe politique⁹ ou sur l'Hôtel du roi¹⁰, il est étonnant que le gouvernement de saint

(4) M. BASSANO, « Dominus domini mei dixit... », *Enseignement du droit et construction d'une identité des juristes et de la science juridique. Le Studium d'Orléans (c. 1230-c. 1320)*, thèse droit Paris II, dir. C. Leveleux-Teixeira, 2008 et surtout en index un catalogue complet des étudiants et enseignants.

(5) *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, Brepols, 14 vol., 1996-2015.

(6) M. DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, 2014 ; O. CANTEAUT, « Le juge et le financier. Les enquêteurs-réformateurs des derniers Capétiens (1314-1328) », *L'enquête au Moyen Âge, études réunies par C. Gauvard*, École française de Rome, 2008, p. 269-318 ; J. GLÉNISSON, « Les enquêteurs réformateurs de 1270 à 1328 », *École nationale des Chartres, positions des thèses*, 1946, p. 81-88.

(7) Cf. J. R. STRAYER, *Les gens de justice du Languedoc sous Philippe le Bel*, Toulouse, 1970 et *The administration of Normandy under saint Louis*, Cambridge, 1932 ; H. WAQUET, *Le baillage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1919 ; R. MICHEL, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis*, Paris, 1910 ; O. TIXIER, *Essai sur les baillis et sénéchaux royaux*, Paris, 1898 ; L. DELISLE, *Mémoire sur les baillis de Cotentin*, Paris, 1851 ; O. GUYOTJEANNIN, « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XIII^e-début XIV^e siècle) », in W. MALECZEK (dir.), *Fragen der Politischen integration im Mittelalterlichen Europa*, Ostfildern, 2005, p. 211-239 ; L. CAROLUS-BARRÉ, « Les baillis de Philippe III le Hardi. Recherches sur le milieu social et la carrière des agents du pouvoir royal dans la deuxième moitié du treizième siècle », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1966-67, p. 109-244 ; R. FIETIER, « Le choix des baillis et sénéchaux aux XIII^e et XIV^e siècles (1250-1350) », *Mélanges G. Chevrier*, Dijon, 1966, t. p. 251-274 ; P.-F. FOURNIER, « Origines des baillis de Mâcon », *Bulletin philologique et historique*, 1959, p. 473-480 ; F. MAILLARD, « Mouvements administratifs des baillis et sénéchaux sous Philippe le Bel », *Bulletin philologique et historique*, 1959, p. 406-430 ; L. CAROLUS-BARRÉ, « Chronologie des baillis de la comté-pairie de Beauvais au Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique*, 1248-1250, Paris, 1952, p. 97-108 ; H. STEIN, « Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIII^e et XIV^e siècles originaires du Gâtinais », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 20, 1902, p. 1-22 et p. 192-216 ; A. MARGRY, « Baillis de Senlis », *Comptes rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis*, t. VII, 1881, p. 1-119 ; H. FURGEOT, « Les baillis de Mâcon, sénéchaux de Lyon, 1239-1790 essai sur l'extension du pouvoir royal par le ministère des baillis », *Positions des thèses de l'École des Chartres*, 1878, p. 33-36 ; A. LEFÈVRE, « Les baillis de la Brie au XIII^e siècle », *BEC*, 1860, t. 21, p. 179-188 ; L. DELISLE, « Chronologie des baillis et des sénéchaux », in *HGF*, t. XXIV.

(8) Cf. notamment les travaux des Professeurs Louis de Carbonnières, Jean-Marie Carbasse, Jean Hilaire, Boris Bernabé, Soazick Kernéis, etc. Au sein des facultés de lettres également voir les ouvrages du Professeur Bruno Lemesle et surtout de Madame le Professeur Claude Gauvard.

(9) J. KRYNEN, « La maîtrise royale du Conseil du roi », in G. DAVY, R. ECKERT et V. LEMONNIER-LESAGE (dir.), *Histoire, peuple et droit, Mélanges offerts au professeur Jacques Bouveresse*, PURH, 2014, p. 89-98 ; J. RICHARD, « Les conseillers de saint Louis », *À l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2001, p. 135-147 ; É. BOURNAZEL, « Réflexions sur l'institution du conseil aux premiers temps capétiens (XII^e-XIII^e siècles) », *Cahiers de recherches médiévales*, 7, 2000, en ligne ; O. CANTEAUT, *Gouvernement et hommes de gouvernement sous les derniers Capétiens*, Paris, 2005 ; V. MÉNÈS, *Genèse du conseil du roi au XIII^e siècle*, thèse droit, Cergy Pontoise, 2001 ; J.-F. LEMARIGNIER, *Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens*, Paris, 1965.

Louis et en particulier les premiers juges de la Cour du roi n'aient pas encore fait l'objet d'une étude propre¹¹. Le catalogue présenté ici tente de combler cette lacune¹².

Le trop fameux démembrement de l'antique *curia regis* et la naissance du Parlement de Paris n'ont pas encore livré tous leurs secrets¹³. Le terme « Cour du roi », employé dans le titre de cet article et dans la majorité des sources, ne doit pas porter à confusion, il désigne l'organe juridictionnel que l'on n'appelle pas encore « Parlement » au XIII^e siècle. Seulement sont évoquées des sessions « en parlement de la Cour du roi », jusqu'à ce que le terme gagne sa majuscule et désigne l'institution, sans doute guère avant le premier tiers du XIV^e siècle. Quoique Louis IX soit probablement le roi de France le plus étudié par les historiens de tout temps¹⁴, ses actes ne sont toujours pas édités et les progrès des institutions sous son règne recèlent encore des zones d'ombre. Ce catalogue porte donc sur la période centrale et décisive du XIII^e siècle, autour du règne de

(10) Voir O. CANTEAUT, « Hôtel et gouvernement sous les derniers Capétiens directs », *BEC*, t. 168, 2010, p. 373-410 et J.-F. MOUFFLET, *Autour de l'Hôtel de Saint Louis (1226-1270) Le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir*, in *Positions des thèses de l'École des Chartres*, 2007 ; É. LALOU, « Le fonctionnement de l'Hôtel du roi du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle », *Vincennes aux origines de l'État moderne*, Paris, 1996, p. 145-155.

(11) Voir toutefois des listes, évidemment exploitées, mais souvent très incomplètes et portant sur des périodes plus tardives : M. POPOFF, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753 : d'après les ms. Fr. 7553, 7554, 7555, 7555 bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, 1996 ; F. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1464*, Paris, 1981 ; V. MÉNÈS, « Les premiers acteurs de la vie parlementaire en France : les légistes du Parlement de Paris (1254-1278) », in J. GARRIGUES *et al.* (dir.), *Actes du 57^e congrès de la CIHAE : Assemblées et parlements dans le monde, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2010 ; Q. GRIFFITHS, « New men among the Lay Counselors of Saint Louis' Parliament », *Mediaeval Studies*, XXXII, Pontifical Institute, Toronto, 1970, p. 234-272. Ainsi que les travaux anciens, dont celui très fautif en la matière de F. AUBERT, *op. cit.*, t. 1, p. 297-351. G. Ducoudray comptabilisait de son côté presque autant de « légistes » sous les règnes de Louis IX et Philippe III – en réalité sur seulement sur trente ans entre 1255 et 1285 – que pendant les trente ans du règne de Philippe IV et au total, cet historien identifiait quatre-vingt-cinq juges ayant statué au Parlement, nous en comptons plus du double dans ce catalogue (G. DUCOUDRAY, *Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, 1902, p. 100).

(12) En raison du caractère lacunaire des sources, les entrées et classifications ne sont pas aussi complètes qu'on pourrait l'espérer, mais l'objectif est bien prosopographique dans le sens où « faire un travail de prosopographie revient à accumuler de nombreuses notices biographiques, chaque cas particulier venant s'ajouter aux autres dans le but de rendre au mieux compte de la diversité d'une population » (É. COTTEREAU, « Biographie et prosopographie. Le cas des copistes français aux XIV^e et XV^e siècles », *Hypothèses*, 2000/1, p. 36).

(13) Mis à part les travaux anciens d'A. Beugnot, de G. Ducoudray et de C.-V. Langlois, cf. B. AUZARY-SCHMALTZ et S. DAUCHY, « Le Parlement de Paris », *Case Law in the Making : The Techniques and Methods of Judicial Records and Law Reports*, éd. A. Wijffels, Berlin, 1997, p. 225-236. Pour une bibliographie complète et sur l'historiographie, voir l'introduction de notre thèse de doctorat Conquestus fuit domino regis : *étude sur le recours au roi de France d'après les arrêts du Parlement (1223-1285)*, dir. C. Leveux-Teixeira, Orléans, 2012. Ce catalogue, qui est ici amendé et augmenté, formait un appendice qui ne trouvera donc pas sa place dans la version de la thèse à paraître prochainement aux éditions de Boccard.

(14) Cf. la bibliographie et les mises au point historiographiques de J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, 1996.

saint Louis, en incluant aussi chronologiquement les règnes de Louis VIII en aval et de Philippe III en amont, mais à l'exclusion des règnes d'une importance trop considérable de Philippe Auguste et de Philippe le Bel.

Le « Parlement » ne naît de toute évidence pas avec les premières ordonnances qui traitent de lui en 1278 et 1302, ni même avec les premiers registres de ses actes, les célèbres *Olim*, à compter de 1254. Peut-être existe-t-il quelques juges fixes et spécialisés auprès du roi dès le XII^e siècle, mais un faisceau d'indices révèle que la systématisation de ce phénomène apparaît dans les années 1240, voire 1230. Ce catalogue vise à illustrer concrètement cette institutionnalisation. D'un point de vue géographique, le ressort du Parlement de Paris englobe tout le royaume jusqu'à l'apparition des Parlements de province¹⁵, toutefois les juges sont majoritairement originaires du nord de la Loire, voire de région parisienne¹⁶.

Avant d'évoquer brièvement ce que ce catalogue enseigne de la sociologie politique, puis, en conclusion, de la structure juridique et juridictionnelle du royaume de France au milieu du XIII^e siècle, quelques observations méthodologiques et bibliographiques doivent être faites.

I. – SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Plusieurs avertissements sont nécessaires pour la consultation de ce catalogue, qui touchent à sa confection, en particulier sur la forme, puis quant aux difficultés rencontrées dans l'exploitation des sources qui le nourrissent.

D'un point de vue méthodologique, il n'a pu s'agir de mener de véritables et complètes enquêtes biographiques, notamment sur le plan généalogique¹⁷, mais seulement d'identifier les juges par le rôle qu'ils ont tenu à la Cour du roi et d'apporter quelques informations sommaires sur le reste de leurs carrières.

Les notices se présentent donc de la manière suivante :

– au premier paragraphe, dans cet ordre, avec une mention uniquement le cas échéant et si elle est avérée par les sources : le nom avec si nécessaire entre paren-

(15) Cf. toutefois G. CHENARD, *L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271)*, thèse de l'École des Chartes, dir. M. Aurell et O. Guyotjeannin, 2015 et P.-F. FOURNIER et P. GUÉBIN, *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers, Arrêts de son Parlement tenu à Toulouse et textes annexes, 1249-1271*, Paris, 1959. Puis Y. SASSIER, « De l'Échiquier ducal à l'Échiquier permanent (XII^e-1499) », in N. PLANTROU (dir.), *Du Parlement de Normandie à la cour d'appel de Rouen (1499-1999)*, Rouen, 1999, p. 31-53.

(16) Le catalogue n'étant pas à visée biographique, mais centré sur l'activité juridictionnelle des personnes étudiées, des statistiques précises sur la question n'ont pu être menées. Les noms des juges trahissent souvent leurs origines, mais sans fiabilité absolue. Guy Foucois est par exemple méridional. Une autre étude permettrait peut-être de confirmer l'opinion répandue selon laquelle les légistes des universités du Sud ont un rôle notable à partir du règne de Philippe le Bel, mais aussi de limiter la portée de ce phénomène.

(17) Plusieurs notices peuvent être complétées par celles édités notamment par : *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500* ; *Gallia regia Philippica* et les catalogues dressés par Marie Dejoux (enquêteurs) et Marie Bassano (universitaires d'Orléans)...

thèse les différentes formes en français et en latin ; le titre de noblesse ; la qualité de maître ou le titre universitaire ; la charge ou l'office principal exercé auprès du roi ; le bénéfice principal ou la prélatrice ; et enfin des éléments bibliographiques le cas échéant ou un renvoi à une autre prosopographie¹⁸ ;

– puis aux paragraphes suivants : les mentions de la présence du sujet au sein de la Cour du roi et de brèves indications sur sa carrière publique.

Une étoile signale la présence d'un juge mentionné dans le catalogue par ailleurs. Les hommes sont rangés à leur prénom en français (Eudes et non Odo, Étienne plutôt que Stéphane...).

À défaut d'ordonnance royale évoquant la naissance du Parlement, mise à part celle de 1278 qui ne mentionne pas de nom, et parce que les œuvres littéraires ou coutumières sont peu prolixes en la matière, ce sont les actes judiciaires qui ont pour l'essentiel fourni la matière première de ce catalogue, car ils sont les seuls à indiquer ponctuellement les juges ayant rendu la sentence. L'ensemble des sources juridictionnelles royales connues sous les règnes de Louis VIII, Louis IX et Philippe III a été intégralement dépouillé (environ 3 400 actes)¹⁹. Il s'agit en priorité des *Olim*²⁰, mais aussi des layettes du Trésor des Chartes²¹ qui pouvaient contenir des jugements inédits, ainsi que de quelques rares sources manuscrites²².

Outre les chroniques, hagiographies et cartulaires, d'autres sources ont été mises à contribution comme les comptes royaux, qui sont malheureusement trop fragmentaires en raison du funeste incendie de 1737. Six comptes ont pu être reconstitués pour 1231, 1239, 1241, 1257, 1274 et 1287, mais là encore les preuves sont fragiles car les clercs et chevaliers qui ont, par exemple, bénéficié d'un manteau de livrée peuvent être des conseillers plus politiques que judiciaires, mais aussi de simples huissiers ou exercer bien d'autres fonctions encore. Il est frustrant qu'ils soient énumérés dans ces fragments de comptes sans aucune hiérarchie, ni fonction et il est nécessaire de recouper les données.

Le premier obstacle, qui est sans doute en même temps une explication au caractère inédit de l'entreprise, est de déterminer si les juges forment déjà une catégorie à part entière au milieu du XIII^e siècle.

Une des principales difficultés rencontrées est l'imprécision du vocabulaire employé par les sources. Pour identifier les premiers juges fixes de l'histoire du Parlement de Paris, il est impossible de se reposer sur les seules mentions où ils sont expressément désignés comme tel. Ils sont d'ailleurs souvent appelés

(18) L'homme est parfois décrit comme connu, ce qui renvoie implicitement et notamment aux différentes biographies des rois de l'époque considérée, notamment celles de J. Le Goff et G. Sivéry.

(19) Dans le cadre de la thèse de doctorat *Conquestus fuit Domino Regi*, *op. cit.* Cf. les indications en tête du catalogue pour les références exactes.

(20) A. BEUGNOT (éd.), *Olim ou registre des arrêts*, 3 vol., Paris, 1839. Sur la nature de cette source primordiale, cf. J. HILAIRE, *La construction de l'État de droit dans les archives judiciaires de la Cour de France au XIII^e siècle*, Paris, 2011 et l'introduction de notre thèse.

(21) *Layettes du trésor des chartes*, t. I (755-1223) et t. II (1223-1246), éd. A. TEULET, Paris, 1866 ; t. III (1246-1262), éd. J. DE LABORDE, Paris, 1875 ; t. IV (1262-1270), éd. É. BERGER, Paris, 1902 ; t. V, (supplément), éd. H-F. DELABORDE, 1909.

(22) Archives Nationales, cote J et JJ.

« conseillers » et plus fréquemment encore « maîtres de la Cour ». Le terme « maître », dont la traduction latine se rapproche du futur terme consacré : « magistrat », pose problème, car il peut tout aussi bien désigner un diplômé de l'université qu'une éventuelle catégorie de « fonctionnaire royal »²³. Le critère essentiel ne peut alors être que d'identifier concrètement dans les jugements les personnes qui ont contribué à ce qu'ils soient prononcés.

Les sources fournissent quelques listes à la fois incomplètes, souvent conclues par « et plusieurs autres », et incertaines car les personnes « présentes » peuvent l'avoir été à titre de témoins, de parties au procès, d'avocat ou de greffier, sans que cela soit précisé. Il est en effet relativement rare que l'énumération soit expressément présentée comme étant une liste de juges. Les ambiguïtés ont été, dans une certaine mesure, reproduites dans le catalogue. La seule solution satisfaisante a donc été de recouper les mentions pour éviter les anomalies et rassembler des faisceaux d'indices pour la reconstitution des carrières. Quand par exemple un homme comme Raoul de Saint-Laurent, méconnu par ailleurs, siège avec certitude au Parlement en 1252, puis en 1257 et 1258, on peut raisonnablement supposer qu'il a été présent au Parlement pendant ces cinq ans, même si par ailleurs toute preuve fait défaut pour le vérifier.

Des choix ont donc dû être faits dans la composition de ce catalogue. Si nous analyserons plus loin le cas des grands du royaume, relevons d'ores et déjà que l'entourage très proche de Louis IX n'a pas été retenu. Le frère du roi Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile, ne semble d'ailleurs jamais siéger au Parlement, au contraire y mène-t-il plusieurs procès contre le roi lui-même²⁴ ou en tant que défendeur²⁵. Le deuxième frère de Louis IX, Robert d'Artois est mort comme il a vécu, lors de la croisade en 1250, plus attiré par les champs de bataille que les salles d'audience. Quant au dernier frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, il est proche de saint Louis et il vit d'ailleurs à Paris, mais ne siège pas régulièrement au Parlement pour autant, sauf lorsqu'il assume la régence, avant qu'il ne parte lui-même en croisade, puis brièvement à son retour, après la mort de Blanche de Castille²⁶. Le rôle de cette dernière ne doit pas être occulté, même si elle ne figure pas dans ce catalogue, elle a siégé à de nombreuses reprises au Parlement, pendant la minorité ou en l'absence de son fils²⁷. En revanche, la reine Marguerite de Provence, quoique très proche de son époux Louis IX et qui a joué un rôle politique auprès de l'Angleterre et

(23) Il est possible que l'ambiguïté dans les sources corresponde à une polysémie contemporaine déjà sans systématisation. V. *infra* toutefois sur le titre de « maître ».

(24) Notamment *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283.

(25) Cf. P.-A. FORCADET, « L'affaire de Geoffroy de Bruère contre Charles d'Anjou : un appel à la Cour du roi saint Louis », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts d'Angers*, 2011, p. 203-210. Voir encore notamment : Olim, t. I, p. 761, xx, Pentecôte 1269, *Hardouin de Maillé c/ Roi de Sicile*.

(26) Il plaide également devant la Cour (Olim, t. I, p. 381, xi, Pentecôte 1271), mais beaucoup plus rarement que Charles d'Anjou.

(27) Voir notamment *Cartulaire normand*, n° 426, 3 mai 1236, *Comtesse de Boulogne c/ Roi* ; *Actes*, p. CCCXIX, n° 31, 12 février 1252, *Chanoines de Soissons et chapitre de Paris c/ Roi* ; J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, 5 vol., Paris, 1912-1921, t. v, n° 1102, 22 novembre 1252, *Prieur de Saint-Martin-des-Champs c/ Prévôt de Paris*.

même militaire pendant la croisade lors de la captivité du roi, est totalement absente de l'activité juridictionnelle.

Une recherche sur les « légistes²⁸ », les quelques hommes qui n'interviendraient que dans l'élaboration des actes normatifs royaux, ferait apparaître plusieurs hommes présents dans ce catalogue, en particulier Guy Foucois ou Simon de Paris, qui seraient peut-être d'ailleurs les seuls. La liste des conseillers du roi, engagés principalement dans les décisions politiques, montrerait également quelques correspondances avec la nôtre, par exemple Mathieu de Vendôme ou Simon de Nesle. Il n'existe pas une stricte incompatibilité entre fonctions politiques et juridictionnelles, mais cela ne permet pas d'exclure l'existence d'un statut de juges attitrés aux sessions en parlement de la Cour du roi.

Il a été décidé par ailleurs de ne pas inclure ceux qui sont exclusivement enquêteurs auprès du roi ou de la Cour. Beaucoup d'hommes dans notre liste ont certes pu mener des enquêtes, mais ils sont obligatoirement, au moins une fois, mentionnés comme siégeant à une session en tant que juge. Arnoul de Courfraud²⁹ est par exemple constamment cité dans les *Olim* par le biais de ses enquêtes, mais il n'apparaît dans aucune liste de membres de la Cour. Pierre Vigier que G. Ducoudray compte dans ses « légistes » est peut-être appelé conseiller, mais il n'est jamais attesté comme juge³⁰... Si l'on ajoutait tous les enquêteurs, ainsi que les innombrables baillis qui paraissent n'avoir jamais eu que des fonctions locales comme Gautier Bardin³¹ ou Raoul de Trappes³², le volume de ce catalogue serait au moins doublé, sans doute triplé. Précisons que par « enquêteurs » nous entendons les agents locaux chargés de la mise en l'état des litiges. Les liens entre la Cour du roi et l'administration locale pourraient d'ailleurs faire l'objet d'une étude particulière, voire de plusieurs études régionales dans des perspectives plus longues. Ils sont des enquêteurs judiciaires fréquemment présents au Parlement, mais à ne pas confondre avec les enquêteurs longtemps dits « administratifs », mais que l'on devrait plutôt appeler « enquêteurs réparateurs » chargés par le roi directement d'entendre les plaintes

(28) Le terme n'existe pas à l'époque. Jean FAVIER a largement contribué à ériger en catégorie à part entière les légistes de Philippe IV dans son important article (« Les légistes et le gouvernement de Philippe le Bel », *Journal des savants*, 1969, p. 92-108), ce qui a eu pour conséquence de masquer l'importance des juristes qui étaient au service des aîeux de ce roi. Cf. également en ce sens : É. LALOU, « Les légistes dans l'entourage de Philippe le Bel », *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, 2005, p. 99-111 ; F. J. PEGUES, *The Lawyers of the last Capetians*, Princeton, 1962.

(29) Voir notamment *Olim*, t. I, p. 122, XII, Saint-Martin 1260 ; p. 158, XI, Assomption 1262 ; p. 232, IV Pentecôte 1266 ; p. 288, XI et XII, Chandeleur 1268...

(30) *Olim*, t. I, p. 942, XLIV, Pentecôte 1273. Il s'agit d'ailleurs plutôt un proche d'Alphonse de Poitiers, qui lui confie, avec d'autres, l'administration de ses États pour son départ en croisade en 1270.

(31) Bailli successivement d'Amiens, de Vermandois et de Rouen, voir notamment : *Olim*, t. I, p. 640, XV, Chandeleur 1265 ; p. 757, XII, Pentecôte 1269 ; L. TANON, *Histoire des justices*, op. cit., p. 351.

(32) *Olim*, t. I, p. 140, VI, 1261 ; p. 617, VIII, 1265 ; p. 258, I, Toussaint 1267 ; p. 271, VI, Pentecôte 1268 ; p. 780, XXIV, Toussaint 1269...

du peuple contre ses agents, notamment les baillis qui sont d'ailleurs les enquêteurs au premier sens du terme³³. L'étude de référence sur le mouvement et le *corpus* d'enquêtes menées par le roi en vue de moraliser son administration à partir de 1247 est désormais celle de M. Dejoux³⁴, avec un précieux et très complet catalogue en ligne³⁵.

En dehors du cas précoce et inclus ici d'Hémard, trésorier du Temple, nous exceptons aussi les conseillers qui sont spécialisés dans les comptes et la fiscalité, quoiqu'ils puissent éventuellement avoir une activité très proche du domaine juridictionnel, comme par exemple Nicolas d'Auteuil³⁶ ou Jean Sarrazin³⁷. En revanche ont été intégrés au catalogue les enquêteurs et magistrats qui sont manifestement spécialisés dans les questions ecclésiastiques, en particulier les procès relatifs à la régale, tels Henri de Champrepus et Jacques d'Artois³⁸.

La liste est donc longue d'environ 190 entrées³⁹, mais elle est un peu en trompe-l'œil. Il a été en effet choisi de faire figurer un grand nombre de personnages méconnus, environ une cinquantaine – qui sont ainsi soumis à l'érudition du lecteur – alors que l'importance de leur rôle à la Cour du roi est très incertaine, souvent attestée par une seule mention. Que ce soit de vrais juges ou des « intrus », mentionnés seulement parce qu'ils étaient présents à une audience du Parlement comme partie au procès, comme simple scribe ou comme personnel plus « administratif » que juridictionnel, il est possible que des recherches ignorées ou ultérieures permettent de compléter la liste ou de l'apurer.

Ces remarques étant faites et en dépit des difficultés méthodologiques, il est tentant de tirer brièvement des enseignements de la composition de ce catalogue et des éléments d'analyse quantitative qu'il permet.

(33) Le personnel semble globalement distinct, notamment car les frères prêcheurs sont souvent choisis pour les enquêtes de réparation, alors qu'ils sont globalement absents du reste de l'administration royale. Il peut toutefois s'agir des mêmes hommes qui exercent successivement des fonctions différentes. Cinq hommes cumulent avec certitude au cours de leur vie les fonctions d'enquêteur-réparateur et de maître de la Cour, ce sont tous des personnages aux carrières exceptionnellement riches : Guy Foucois, Guillaume de Bussy, Henri de Vézelay, Nicolas de Châlons, Philippe de Chaurse, Pierre de Châtres.

(34) M. DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, 2014.

(35) http://www.puf.com/puf_wiki/images/9/93/Enquetes_de_saint_louis_Enqueteurs.pdf.

(36) S'il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour une affaire du chapitre de Paris, c'est sûrement à titre d'évêque d'Évreux (Layettes, t. IV, n° 5393). Toutes ses autres missions sont financières.

(37) Cf. É. LALOU, *Les comptes sur tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis*, Turnhout, 2003. Plus généralement, sur la question v. G. SIVÉRY, *Les Capétiens et l'argent au siècle de Saint Louis : essai sur l'administration et les finances royales au XIII^e siècle*, Paris, 1995.

(38) Toutefois, parmi eux certains se voient apparemment confier des gardes de régale, mais ne tranchent pas de litiges, comme par exemple Gilles de Compiègne qui n'a donc pas trouvé sa place dans le catalogue.

II. – SOCIOLOGIE DES JUGES

Nous évoquerons successivement la présence des ecclésiastiques, puis des laïques au sein desquels il faut distinguer les officiers, les nobles et les roturiers. Ils sont presque exactement aussi nombreux de part et d'autre (environ 90 clercs et 85 laïcs recensés). Enfin, la présence des universitaires sera l'objet d'une brève analyse. Ce schéma de classement est utile pour la présentation, mais il est permis de douter de sa pertinence, à titre de système, pour l'époque. Ce catalogue donne l'image d'une société judiciaire très peu cloisonnée et dont l'accès n'est pas subordonné à une qualité, un titre ou une appartenance donnée.

De manière un peu anachronique, la supposée laïcisation du personnel royal sous Philippe le Bel⁴⁰ est souvent encore présentée comme un progrès de l'administration royale. La Querelle entre la royauté et la Papauté a facilité cette mise en exergue. L'histoire en général retient plus aisément le conflit que la collaboration. Même au XIII^e siècle, les tensions récurrentes entre certains évêques et rois ou au sein des ordres ecclésiastiques entre eux occultent sans doute les relations globalement bonnes que le roi entretient avec son clergé. La société politique médiévale ne fait pas « appel au clergé », elle est profondément empreinte de religion et donc naturellement constituée d'hommes d'Église⁴¹. L'étude prosopographique de la Cour du roi donne l'image d'une royauté qui puise ses juges dans le terreau fertile des chanoines ou trésoriers d'abbaye pour accomplir son ministère. Les clercs ont alors la possibilité, soit de prospérer dans la carrière royale, soit de privilégier les hautes fonctions monastiques, épiscopales, voire pontificales, que ladite carrière royale n'a pu que favoriser. Guy Foucois devient ainsi archevêque et Pape, après avoir été enquêteur et juge à la Cour du roi. Il faut vraiment admettre l'absence de séparation nette entre fonctions laïques et ecclésiastiques, d'autant que le roi est lui-même collateur d'un grand nombre de bénéfices, droit qu'il utilise fréquemment pour doter ses proches⁴².

(39) D'éventuelles homonymies notamment empêchent d'arrêter un nombre définitif.

(40) J. R. STRAYER, « The *laicization* of French and English Society in the Thirteenth Century », *Speculum*, 15 1940, p. 76-86.

(41) À la suite du travail pionnier de J. LE GOFF (*Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, 1960), beaucoup d'études ont replacé la société intellectuelle médiévale à sa juste place : E. MARMURSZTEJN, *L'autorité des maîtres. Scolastique, normes et société au XIII^e siècle*, Paris, 2007 ; A. BOUREAU, *La religion de l'État. La construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval (1250-1350)*, Paris, 2006 ; V. TABBAGH, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIII^e-XV^e siècle)*, Dijon, 2006 ; J. VERGER, *Les gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997 ; H. MILLET, « La place des clercs dans l'appareil d'État en France à la fin du Moyen Âge », in J.-P. GENET et B. VINCENT (éd.), *État et Église dans la genèse de l'État moderne*, Madrid, 1986, p. 239-248 ; Y. CONGAR, « L'Église et l'État sous le règne de saint Louis », *Septième centenaire de la mort de Saint Louis*, Paris, 1976, p. 257-271.

(42) Voir notamment G. MOLLAT, « Le roi de France et la collation plénière des bénéfices ecclésiastiques », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 14, 1951, p. 107-286. Ce phénomène conforte d'ailleurs l'affirmation de G. DUBY selon qui « il n'y a pas de frontières entre les mondes visibles et invisibles. Pas de démarcation entre ce qui est sacré et ce qui relève du temporel (...). Il faut ramener les hommes d'Église à l'intérieur du groupe et donc mieux voir ce qui les relie aux laïcs de manière inextricable » (cité in J. DALARUN, *Gouverner c'est servir*, Paris, 2012, p. 403).

Certes, des prélats s'éloignent de l'administration royale une fois nommés : Albéric Cornut n'est plus attesté au Parlement une fois devenu évêque de Chartres, au contraire est-il même en conflit avec la royauté ; alors que son propre frère Gautier, archevêque de Sens reste de son côté très proche de Louis X. Guy Foucois, élu Pape, cesse évidemment de fréquenter la Cour du roi. Par ailleurs, quelques grands prélats initialement « indépendants » semblent appelés ponctuellement à la Cour du roi en raison de leurs fonctions, tel l'évêque de Paris, Renaud de Corbeil ou l'évêque d'Orléans, Guillaume de Bussy, sans montrer des affinités particulières pour la pratique juridictionnelle. Mais beaucoup plus souvent, l'accession à une importante prélature paraît constituer le sommet d'une carrière consacrée pour une large part à l'exercice de la justice royale. Beaucoup d'exemples se révèlent de maîtres de la Cour du roi devenus évêques ou archevêques au bout d'environ dix ou quinze ans de service. Eudes de Loris devient ainsi évêque à Bayeux ; Robert d'Harcourt à Coutances ; Simon de Beaulieu à Bourges ; Thibaud de Pouancé à Dol. Eudes Clément devient archevêque à Rouen ; Pierre Barbet à Reims ; etc.⁴³. Certaines prélatures semblent presque réservées aux agents du roi : Frère Guérin puis Adam et Gautier de Chambly sont évêques de Senlis ; Philippe de Chaourse, Raoul de Chevre et Raoul de Grosparmy se succèdent à Évreux. Pour la plupart, ils conservent donc souvent après leur entrée en charge des fonctions auprès de la Cour du roi, quoique souvent de manière plus sporadique. Mais certains exercent de front un « cumul des mandats » en étant à la fois prélats et membres très assidus du Parlement comme Adam de Chambly et surtout Eudes Rigaud. En tout état de cause, ces ecclésiastiques sont des juges comme les autres, ils ne paraissent ni plus, ni moins dévoués à la cause royale que les laïcs. Les grands prélats du royaume, en particulier les pairs, sont par ailleurs très fréquemment justiciables au Parlement, et rien n'indique que l'impartialité des jugements soit remise en cause par la présence de certains d'entre eux au sein de la Cour⁴⁴.

Du côté des laïques, la proche famille royale a été évoquée plus haut. Au contraire de Charles d'Anjou, Alphonse de Poitiers et Blanche de Castille ont tour à tour exercé les régence en l'absence du roi, y compris en assistant aux sessions du Parlement. Philippe Hurepel, fils bâtard de Philippe Auguste, frère et conseiller de Louis VIII est présent dans le catalogue, pour ce règne, mais il perd toute influence ensuite et meurt en 1234. Saint Louis n'a guère le temps d'associer ses fils cadets à la chose publique. Pierre d'Alençon est écarté de la régence après la mort de Philippe III et Robert de Clermont perd la raison pour avoir pris trop de coups sur la tête lors d'un tournoi en 1279. Par ailleurs, les grands barons et même les pairs du royaume sont plus souvent présents à la Cour du roi pour plaider que pour juger. Si les comtes de Boulogne, de Montfort, de Dreux, de Roucy (Coucy) ou de Saint-Pol ont pu jouer un rôle à l'époque de Louis VIII ou pendant la minorité de saint Louis, ils sont en retrait

(43) Au total, sur six archevêques sur les onze présents dans ce catalogue ont acquis leur charge après avoir été juge au Parlement et c'est aussi le cas pour dix évêques sur vingt-six.

(44) Sur la question, qu'il nous soit permis de renvoyer à notre thèse et à l'article : « Le règlement des conflits de juridiction dans les cités épiscopales d'après la jurisprudence de la Cour du roi au XIII^e siècle, le cas d'Arras », B. FOURNIEL (dir.), *La justice dans les cités épiscopales du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, PU Toulouse I, 2014, p. 271-282.

par la suite. Jean de Nesle, comte de Ponthieu et de Soissons fait exception en étant un membre crucial du Parlement pendant toute la seconde moitié du siècle. Les comtes d'Eu, de Bar, de Champagne, de Nevers ou de Dammartin ne sont présents que lors d'un des deux procès successoraux des frères de Louis IX. Les ducs d'Aquitaine et de Bretagne, comme le comte de Flandre sont naturellement absents, mais Robert de Bourgogne fait, là aussi, exception en jouant un rôle certain, notamment sous Philippe III.

Rien ne permet donc de penser qu'il est « de droit » pour quiconque, à raison de sa qualité, de siéger au Parlement. Au contraire, l'impression ressort que certains sont ponctuellement convoqués car ils sont intéressés ou particulièrement compétents pour l'affaire débattue. La question est de déterminer qui décide de leur présence et plus généralement de la composition de la Cour, spécialement quand le roi ne peut le faire en raison de son absence, à moins qu'il laisse des instructions. Il n'existe pas de président en titre, mais, au regard de leur assiduité, plusieurs hommes ont sans doute été présidents en pratique, successivement Barthélemy de Roye, Geoffroy de la Chapelle et Simon de Nesle ou Mathieu de Vendôme. Il est impossible de savoir s'ils sont maîtres de la composition de la Cour, ce qui serait la seule marque d'indépendance réelle du Parlement vis-à-vis du roi sur la période considérée. Les tensions et conflits qui marqueront toute la fin de l'Ancien Régime n'y sont encore aucunement en germe⁴⁵.

S'agissant des officiers, force est de constater qu'ils sont nombreux dans le catalogue, en particulier les chambellans (huit) et chambriers (cinq) qui ont vocation à être au plus près du roi, mais aussi les bouteillers (trois), panetiers (trois) ou connétables (cinq). L'usage subsiste de confier à quelques grandes familles les offices de l'Hôtel qui conduisent apparemment à exercer des fonctions au sein de la Cour du roi : les Beaumont, les Courtenay, les Sancerre fournissent ainsi plusieurs générations de chambellans, de bouteillers ou de chambriers. Le panetier qui est souvent un intime du roi paraît se recruter dans une noblesse moins prestigieuse d'Escrennes, d'Athies ou de la Chapelle. Ils sont souvent récompensés par ce titre après avoir été baillis. En règle générale, il semble que l'on occupe ces offices du proche entourage royal qu'après avoir fait ses preuves.

Les Clément sont souvent maréchaux, mais la connétablie qui était aux Montmorency est en revanche confiée à des personnages variables au fil du siècle. Ces dignités plus expressément militaires permettent à leurs titulaires de siéger à l'occasion à la Cour du roi, mais pas quotidiennement. En revanche, la question du chancelier ou garde des sceaux, sûrement omniprésent, mériterait d'être éclaircie par une étude plus détaillée, même si peu de sources supplémentaires semblent pouvoir être mobilisées. Un grand flou existe en effet sur les titulaires de cet office et sur le fait même qu'un office soit maintenu en permanence. Simon de *Roan*, Guillaume de Rampillon, Raoul de Grosparmy, Philippe de Chaourse, Pierre Barbet et Jean de la Cour d'Aubergenville sem-

(45) La fiction de la présence du roi au Parlement n'a encore guère lieu d'être, puisque le roi est souvent attesté aux séances. Cf. notamment J. HILAIRE, « Le Roi et Nous. Procédure et genèse de l'État aux XIII^e et XIV^e siècles », *Revue d'Histoire de la Justice*, n° 5, 1992, p. 3-18.

blent bien avoir été gardes des sceaux. Si frère Guérin a certainement été chancelier, la chose est moins avérée pour Henri de Vézelay, Pierre Barbet, Pierre Chalon et Pierre de Mornay. Ce sont, quoi qu'il en soit, toujours des personnages centraux, mais guère pour autant des présidents potentiels du Parlement.

Globalement, l'impression ressort que le roi, tout au moins Louis IX, se sent très libre dans ces nominations et surtout dans le choix de qui siège ou non au Parlement, en fonction davantage des affinités et compétences que des titres. Les hommes comme Geoffroy de la Chapelle, Pierre de Fontaines ou Simon de Nesle, pour que ne prenne que trois des principaux sont des chevaliers d'origine modeste. Nombre de roturiers accèdent également à la fonction de juge au Parlement comme Thibaud le Maigre ou Julien de Péronne, mais ils sont rapidement anoblis. Les juges membres de la famille de Nemours sont également d'une noblesse très récente⁴⁶. Il est à noter à l'inverse que la vieille famille de Coucy semble voir s'estomper l'influence qui était la sienne auparavant, la fameuse affaire n'y étant sans doute pas étrangère.

Plus généralement, il ne semble pas y avoir de règle ou de parcours privilégié dans les carrières. Cela est vrai tant dans les croisements entre carrière ecclésiastique et carrière royale, nous l'avons vu, que dans les statuts d'officiers. Il arrive en effet qu'un homme change de position : Philippe de Nemours est ainsi chambellan après avoir été panetier. Il n'y a apparemment pas non plus de *cursum honorum* avec l'administration locale. Certains enquêteurs ou baillis finissent par assurer des fonctions au Parlement et, à l'inverse, mais plus rarement, des juges parisiens sont envoyés dans une province, sans que cela ne puisse être considéré comme une disgrâce. Le cas emblématique est celui de Gautier de Chambly qui après une longue carrière d'enquêteur sous Louis IX, puis au Parlement de Paris sous Philippe III, devient gouverneur provisoire de la Champagne et juge assidu aux Grands Jours sous Philippe IV⁴⁷. Rien ne permet, en tout état de cause, de déceler les prémisses d'un statut d'officier, ni même guère d'une pratique d'inamovibilité et ce, même si les juges paraissent moins susceptibles que les conseillers politiques du roi de subir une disgrâce, à l'instar de celle de Pierre de la Brosse⁴⁸.

Enfin, il faut évoquer brièvement le rôle tenu par les étudiants, maîtres, docteurs et autres hommes ayant reçu une formation universitaire et ainsi ajouter au débat sur la place des droits savants dans l'administration⁴⁹. Ils sont presque toujours clercs, souvent nommés « clerc du roi » (trente-trois juges), qui occupent presque toujours par ailleurs un bénéfice ecclésiastique (environ une quarantaine sont archidiacre, chanoine, trésorier ou doyen), mais il y a toutefois

(46) Gautier le Chambellan épouse une Nemours et lui, ainsi que son frère Ours et ses fils Jean et Philippe sont tous présents dans ce catalogue.

(47) Voir aussi le cas de Guy de Neauphle, qui après avoir été un juge très assidu dans les années 1250, semble n'être plus qu'enquêteur dans les années 1260.

(48) Cf. G. SIVERY, *Philippe III*, p. 139 et s.

(49) Voir en général la controverse sur le « droit commun » entre les professeurs André Castaldo, Yves Mausen, Jacques Krynen, Gérard Giordanengo et Robert Jacob, notamment dans la revue *Droits* entre 2007 et 2009 et, s'agissant de prosopographie, la reprise du débat sur Philippe de Beaumanoir dans la *RHDFE* en 2014.

quelques hommes appelés « maître de la Cour » et qui sont néanmoins chevaliers, comme Geoffroy de la Chapelle ou Gervais d'Escrennes.

Près de soixante-dix hommes sont expressément décrits comme « maîtres », c'est-à-dire qu'ils ont sans doute obtenu la *licencia docendi*⁵⁰. Parmi eux, plusieurs sont avec certitude diplômés en droit civil, la plupart du *studium* d'Orléans où certains sont attestés comme professeurs⁵¹, mais beaucoup ont également étudié ou enseigné à Bologne⁵², Angers⁵³ ou Paris⁵⁴. Il est hautement probable qu'un grand nombre des maîtres dont la formation est méconnue soient également diplômés en droit romain. Eudes de Lorris est, de son côté, diplômé en droit canon et peut-être professeur à Orléans ; Michel de Saint-Aubin et Guillaume de Bussy auraient étudié les deux droits.

Sur le nombre total des juges au Parlement, le pourcentage de « maîtres » peut sembler faible (environ 35 %), mais il faut considérer d'une part que ce n'est qu'un *minima* car la carrière de nombre d'hommes est méconnue. Plaide en ce sens le fait que la plupart des hommes les plus présents, donc ceux que le plus grand nombre de sources évoquent, soient presque tous appelés « maîtres ». Il est probable que beaucoup de ceux qui, à l'inverse, ne sont cités qu'une seule fois aient néanmoins été maîtres également. Il en est de même de Robert d'Harcourt et Pierre Chalon, qui sont attestés comme enseignant à l'université, sans que jamais ne leur soit accolé ce titre. Et à l'inverse, certains ont pu étudier le droit à l'université, mais peut-être ne pas obtenir le diplôme. Tel est le cas, tout au moins, de Thibaud de Pouancé qui est allé à Bologne et peut-être de Geoffroy de Villette et Geoffroy de la Chapelle. Mais on ne peut toutefois guère aller jusqu'à considérer qu'il faille obligatoirement passer par l'université pour être juge au Parlement, la qualification de « maître » serait le cas échéant beaucoup plus systématique.

Il faut conclure de ces éléments, d'une part, qu'il est illusoire de faire des statistiques fiables et d'autre part que la place des diplômés en droit romain est néanmoins très significative. J. W. Baldwin n'avait décelé que douze maîtres pour tout le règne de Philippe Auguste⁵⁵. S'il y a un sursaut du taux de péné-

(50) Sur l'emploi ambigu du terme « maître » cf. les propos éclairants de R. JACOB, « Philippe de Beaumanoir et le savoir du juge (réponse à M. Giordanengo) », *RHDFE*, t. 93, 2014, p. 582 et de É. LALOU, « Les légistes », *op. cit.*, p. 102.

(51) Foulques de Laon, Pierre de Mornay, Robert d'Harcourt, Jacques de Boulogne, Simon de Paris. De très fortes présomptions pour Mathieu de Vendôme, Julien de Péronne, Étienne de Montfort, Eudes de Lorris, Philippe de Chaourse, Henri de Vézelay, etc. En revanche, Philippe Souart, Pierre de Laon et Pierre de la Chapelle ne semblent débiter leurs carrières auprès du roi que sous Philippe IV.

(52) Thibaud de Pouancé, Guillaume de Mâcon. Nicolas Hurtaud qui est *Rector in decretis apud Bononiam* (E. M. MEIJERS, *op. cit.*, p. 11) et enquêteur pour le Parlement (Olim, t. I, p. 190, III et 197, VI, 1264 ; p. 197, VI, Toussaint 1264 ; p. 204, VI, Chandeleur 1264), ne semble toutefois pas siéger comme juge.

(53) Guillaume de Rueil, Guillaume de Pouilly.

(54) E. M. Meijers suggère que les frères Albéric et Gautier Cornut ont enseigné le droit civil à Paris. Voir aussi Eudes de Saint-Denis.

(55) J. W. BALDWIN, « *Studium et Regnum* : the Penetration of University Personnel into French and English Administration at the turn of the twelfth and the thirteenth centuries », *Revue des*

tration de la présence universitaire dans l'entourage royal, il a donc sans conteste lieu vers la moitié du XIII^e plutôt qu'à la fin de ce siècle. La nouveauté dans le gouvernement de Philippe le Bel n'est donc pas qu'il soit entouré d'universitaires, mais peut-être seulement que ces derniers soient désormais fréquemment originaires du sud du royaume, alors que jusque-là l'université d'Orléans fournissait l'essentiel du contingent⁵⁶. L'essor décisif des universités date d'ailleurs de la première moitié du XIII^e siècle, voire à la fin du XII^e siècle⁵⁷ et il paraît naturel que le roi ne laisse pas s'écouler plusieurs décennies avant d'en profiter pour améliorer la qualité de son administration. Ces maîtres marquent donc la réapparition de spécialistes en droit auprès du pouvoir, à l'instar de ceux que Rome avait connus⁵⁸. Il y a chez les Capétiens des exemples certes précoces et ponctuels⁵⁹, mais le phénomène s'institutionnalise sous Louis IX, notamment grâce à l'exercice d'une justice devenue omniprésente et par l'émergence du Parlement.

études islamiques, t. 44, 1976, p. 199-215. L'auteur constate un net retard par rapport à l'administration anglaise à la même époque, retard qui est largement rattrapé à la fin du XIII^e siècle.

(56) La légende noire du légiste peu scrupuleux car « imbu de droit romain » se trouve encore davantage remise en cause. L'exercice du pouvoir est très différent entre Louis IX et Philippe le Bel, mais l'étude du droit romain par leurs agents n'en est certainement pas responsable.

(57) Sur l'école d'Orléans cf. C. VULLIEZ, « Les maîtres orléanais et leur place dans la société », *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, 2005, p. 19-38 et M. BASSANO, « Dominus domini mei dixit... », *Enseignement du droit et construction d'une identité des juristes et de la science juridique. Le Studium d'Orléans (c. 1230-c. 1320)*, thèse droit Paris II, dir. C. Leveleux-Teixeira, 2008. Sur l'université de Paris, cf. R. AVI-YONAH, « Career Trends of Parisian Masters of Theology, 1200-1320 », *History of Universities*, t. 6, 1986-1987, p. 47-64 ; A. LEFEBVRE-TEILLARD, « Magister A. Sur l'école de droit canonique parisienne au début du XIII^e siècle », *RHDFE*, t. 80, 2002, p. 401-417 et « Magister B. Étude sur les maîtres parisiens du début du XIII^e siècle », *TVR*, t. 73, 2005, p. 1-18. Voir également les travaux de N. GOROCHOV, *Naissance de l'université : les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200-v. 1245)*, Paris, 2012 et « L'université recrute-t-elle dans la ville ? », in P. GILLI, J. VERGER, D. LE BLÉVEC (dir.), *Les universités et la ville au Moyen Âge*, Leyde, 2007, p. 257-298. Voir par ailleurs : H. GILLES, *Université de Toulouse et enseignement du droit (XIII^e-XVII^e siècles)*, Toulouse, 1992.

(58) A. SCHIAVONE, *Ius, l'invention du droit en Occident*, Paris, 2008, p. 41-52.

(59) B. LEMESLE, *Conflits et justice au Moyen Âge. Normes, loi et résolution des conflits en Anjou aux X^e et XI^e siècles*, Paris, 2008 ; É. BOURNAZEL, *Le gouvernement capétien au XI^e siècle (1108-1180). Structures sociales et mutations institutionnelles*, Limoges-Paris, 1975 ; J. VERGER, « *Regnum et studium* : l'université comme auxiliaire du pouvoir au Moyen Âge », in C. CAROZZI et H. TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Le pouvoir au Moyen Âge, idéologie, pratique et représentation*, Publication de l'université de Provence, 2005, p. 297-311 ; A. GOURON, « Du pouvoir royal (XII^e-XIII^e siècles) : civilistes, canonistes, théologiens », *Initium, revista catalana d'història del dret*, n° 10, 2005, p. 211-224 ; Y. SASSIER, « Les progrès de la paix et de la justice du roi sous le règne de Louis VII », *Structures du pouvoir, royauté et Res Publica (France IX^e-XI^e siècle)*, Rouen, 2004, p. 177-191 ; A. GOURON, « Le rôle des maîtres français dans la renaissance du XII^e siècle », *CRAIBL*, 1989, p. 198-207 ; A. GOURON, « L'entourage de Louis VII face aux droits savants : Giraud de Bourges et son *ordo* », *BEC*, t. 146, 1988, p. 5-28 ; L. MAYALI, « *Lex animata*. Rationalisation du pouvoir politique et science juridique (XII^e-XIV^e siècles) », in A. RIGAUDIÈRE et A. GOURON (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier, 1988, p. 155-164 ; J. W. BALDWIN, « *Studium et Regnum* », *loc. cit.* Voir aussi pour la période franque : A. JEANNIN, *Formules et formulaires. Marculf et les praticiens du droit au premier Moyen Âge (v^e-x^e siècles)*, thèse Lyon 3, 2007 ; L. JEGOU, « *Scabini*, témoins, *boni homines*... acteurs de la communauté judiciaire », in J. PÉRICARD (dir.), *La part de l'ombre. Artisans du pouvoir et arbitre des rapports sociaux (VIII^e-XV^e siècles)*, Limoges, 2014, p. 41-55 ainsi que les nombreux travaux du Professeur Olivier Guillot.

III. – LES HOMMES ET L'INSTITUTION

Il est difficile de peindre un tableau cohérent de ces premiers juges. Néanmoins, leur rôle dans les évolutions politique, juridique et juridictionnelle de la royauté au XIII^e siècle suscite plusieurs observations.

Tout d'abord, une certaine homogénéité ressort du personnel siégeant au Parlement. Certes, quelques grands du royaume sont présents, mais la majorité des juges se professionnalise avec une grande cohésion et en adéquation avec le roi. Certes, les clercs sont légions, mais ils entretiennent une impartialité bienveillante dans les relations judiciaires entre ecclésiastiques et laïcs. Il convient de ne pas idéaliser les auspices sous lesquels naît le Parlement, mais le Doyen Hilaire semble avoir à juste titre observé là l'apparition de l'État de droit, en ce que ces juges s'attachent à entendre toutes les causes qu'on leur soumet et à statuer avec équité et justice, notamment pour sanctionner les abus et exactions des agents locaux de la monarchie et, en somme, à juger dans une majorité des cas contre le roi et en faveur des requérants⁶⁰.

La compétence juridique des maîtres de la Cour du roi est un autre acquis systématisé au XIII^e siècle, qui leur permet de résoudre des litiges de plus en plus sophistiqués, de manière rationnelle. Mais en dépit d'une formation universitaire fréquente, ces hommes ne sont pas de purs savants, d'ailleurs à l'instar des jurisconsultes romains, qui accompagnaient toujours la rédaction de leurs ouvrages de l'analyse de cas concrets. Les juges royaux sont avant tout des praticiens, souvent aguerris par l'expérience du terrain. Ce ne sont guère des théoriciens, même s'ils montrent dans leurs jugements une connaissance discrète, mais sans aucun doute érudite du droit en général et du droit romain en particulier⁶¹. Il est probable que le *Digeste* soit pour eux davantage un outil de formation intellectuelle qu'à proprement parler un système juridique ou normatif. Ils sont profondément absorbés dans les difficultés concrètes de procédure et de droit que leur tâche suppose et que le contenu des compilations de Justinien ne peut guère résoudre, sinon de façon très sporadique. Les coutumes et les ordonnances royales ne sont d'ailleurs guère davantage citées dans les arrêts rendus par ces juges. Il n'y a pas lieu de développer ici l'analyse de l'ordre normatif médiéval⁶², mais il est possible de suggérer qu'avant de n'être que la « bouche de la loi », le juge et sa jurisprudence pouvaient constituer tout bonnement au Moyen Âge la principale source de droit, au sens large, pour le roi et les justiciables.

(60) En matière de conflit de compétence par exemple, les statistiques établies dans la thèse révèlent environ 50 % de réussite d'un recours au Parlement. Il faut toutefois admettre que cela confirme sans doute également le zèle des agents du roi à empiéter localement sur les justices concurrentes.

(61) Qu'il nous soit permis à nouveau de renvoyer à notre thèse sur la question, où nous constatons que si quelques termes, adages ou notions d'origine romaine peuvent être employés, le droit romain n'est jamais cité en tant que tel dans les milliers de jugements dépouillés. Les liens et influences réciproques par ailleurs entre le droit savant et la pratique judiciaire restent dans une large mesure à étudier.

(62) Un cycle récent de colloques sur le thème : *Penser l'ordre juridique médiéval et moderne* est organisé par les professeurs Nicolas Laurent-Bonne et Xavier Prévost.

Plus avant, ces juges doivent en effet beaucoup de leur mérite aux hommes et femmes⁶³ qui ont fait appel à eux en portant devant la justice royale leurs conflits, leurs questions de droit et de fait, où n'affleurent guère encore de plaidoiries savantes. Sans ces milliers de recours, il n'y aurait pas besoin de tant de maîtres à la Cour du roi. Des statistiques fiables sont impossibles à réaliser et l'existence même des Olim fausse sans doute les données, mais il est néanmoins certain que le nombre de jugements rendus par le roi connaît entre le début et le milieu du XIII^e siècle une croissance exponentielle. La démographie y est peut-être pour quelque chose, ainsi que l'évolution des cadres féodaux et urbains, mais l'attractivité de la justice royale est sans aucun doute décisive. Ces nombreux juges professionnels de la Cour du roi en sont la vitrine. L'offre et la demande de justice ont fondé une collaboration qui s'est avérée fructueuse pour les deux parties et en somme constitutive d'une institution : le Parlement tel qu'il subsiste ensuite plus de six siècles. Si l'emploi du terme « Parlement » est toutefois impropre car il n'est utilisé encore que pour désigner des sessions « *in parlamento* », qui sont sans doute tenues *a minima* dès 1239⁶⁴, l'institution n'en est pas moins une réalité dès le règne de Louis IX. Elle a un lieu le plus souvent fixe et une fréquence, un style auquel elle se réfère elle-même et une composition abondante, si ce n'est attitrée et stable. Sur environ trois ou quatre générations embrassées par ce catalogue, la question se pose en effet de déterminer combien de juges sont appointés en même temps par le Parlement, mais seules des spéculations sont possibles avant que les ordonnances royales du XIV^e siècle ne renseignent des compositions certaines⁶⁵. Les quelques listes de juges à une session que les sources ont conservées sont constituées de cinq à quinze membres. Une fourchette entre dix et vingt juges permanents officiant, peut-être tour à tour, à toutes les sessions paraît une spéculation raisonnable⁶⁶. Ils sont par ailleurs rémunérés directement par le roi. Le salaire d'un maître du Parlement est apparemment d'une livre parisienne par jour⁶⁷, ce qu'une étude plus systématique des comptes royaux permettrait peut-être de confirmer.

Universitaires ou non, clercs ou non, officiers ou non, ces premiers maîtres de la Cour du roi sont tous des agents au service⁶⁸ du *ministerium regis* de la

(63) P.-A. FORCADET, « Théorie et pratique de la capacité des femmes à saisir la justice du roi de France au XIII^e siècle », *Women in legal History*, congrès de l'AYLH, Lille, 2013, à paraître.

(64) Cf. l'appendice de notre thèse qui recense plusieurs dizaines d'arrêts antérieurs aux Olim.

(65) Par exemple : 44 clercs et 29 laïques avec 3 présidents en 1345. Cf. S. DAUCHY, « Le Parlement de Paris », *Case Law in the Making : The Techniques and Methods of Judicial Records and Law Reports*, éd. A. Wijffels, Berlin, 1997, p. 225-236.

(66) Il faut excepter évidemment les causes hors du commun, comme les procès entre saint Louis et ses frères Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou ou les importantes affaires ecclésiastiques dans lesquels la composition est plus vaste et prestigieuse, avec les membres exceptionnels que sont les grands du royaume, comme les comtes de Champagne ou les prélats de Reims, Beauvais et Châlons.

(67) *HGF*, t. XXII, p. 668e. Cf. par ailleurs G. SIVÉRY, « La rémunération des agents du roi au XIII^e siècle », *RHDFE*, t. 58, 1980, p. 587-607.

(68) P. CONTAMINE, « Le Moyen Âge occidental a-t-il connu des "serviteurs de l'État" ? », *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge. Actes du 29^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Pau, 1998, p. 9-20.

justice et en même temps au service de la puissance royale, ce qu'eux-mêmes commencent parfois à appeler sa « souveraineté⁶⁹ ».

ABRÉVIATIONS

Actes : *Actes du Parlement de Paris*, éd. E. Boutaric, t. I, (1254-1299), Paris, 1863, dont L. DELISLE, *Essai de restitution d'un volume des Olim perdu depuis le XVI^e siècle*, p. 297-464

AN : Archives nationales, Paris

BASSANO, Annexe I : M. BASSANO, « Dominus domini mei dixit... », *Enseignement du droit et construction d'une identité des juristes et de la science juridique. Le Studium d'Orléans (c. 1230-c. 1320)*, Thèse droit Paris II, dir. C. Leveleux-Teixeira, 2008, annexe I, Notices biographiques des étudiants et enseignants d'Orléans.

BEAUMANOIR : Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. Salmon
BEC : *Bibliothèque de l'École des chartes*

L. BORRELLI DE SERRES : L. BORRELLI DE SERRES, *Recherches sur les divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, 3 vol., Paris, 1885-1901.

N. BRUSSEL, *Usage des fiefs* : N. BRUSSEL, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France depuis le XI^e, XII^e, XIII^e et le XIV^e siècle*, 2 vol., Paris, 1727
Cartulaire normand : L. Delisle, *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, Caen, 1852.

M. DEJOUX, Notice : http://www.puf.com/puf_wiki/images/9/93/Enquetes_de_saint_louis_Enqueteurs.pdf.

DELISLE, « Fragments » : L. DELISLE, « Fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres a consigné les actes du Parlement de 1269 à 1298 », *Notices et extraits*, t. XXIII-2, 1872, p. 113-194.

ESL : *Établissements de Saint Louis accompagnés des textes primitifs*, éd. P. Viollet, Paris, 4 vol., 1881-1883.

Fasti : *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, 12 vol.

A. GIRY, *Documents* : A. GIRY, *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France de 1180 à 1314*, Paris, 1885.

HGF : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 24 vol., 1840-1904.

HGL : C. DEVIC et J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, Toulouse, t. v à XII, Preuves, 1872-1893.

ISAMBERT : *Recueil général des anciennes lois françaises*, éd. A.-J.-L. JOURDAN, DECRUSY et F.-A. ISAMBERT, Paris, 29 vol., 1821-1833.

(69) P.-A. FORCADET, « Origines de l'appel judiciaire et naissance de la souveraineté royale au XIII^e siècle », in L. SOULA (dir.), *Les cours d'appel. Origines, histoire et enjeux contemporains. Actes des journées régionales de l'Association française pour l'histoire de la justice*, Rennes, PUR, 2016, p. 33-51.

- JOINVILLE : Jean DE JOINVILLE, *Vie de Saint Louis*, éd. et trad. J. Monfrin, Paris, 1995.
- LANGLOIS : « Rouleaux », (1), (2) ou (3) : C.-V. Langlois, « Rouleaux d'arrêts de la cour du roi », *BEC*, 1887, t. XLVIII, p. 177-208 ; p. 535-565 et *BEC*, 1889, t. L, p. 31-87.
- LANGLOIS, *Mandements* : C.-V. Langlois, *Le règne de Philippe III le Hardi*, Paris, 1887, p. 379-453, appendice I : Catalogue des mandements et appendice II : pièces justificatives.
- LANGLOIS, *Textes* : C.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement*, Paris, 1888.
- Layettes : *Layettes du trésor des chartes*, t. I (755-1223) et t. II (1223-1246), éd. A. Teulet, Paris, 1866 ; t. III (1246-1262), éd. J. de Laborde, Paris, 1875 ; t. IV (1262-1270), éd. É. Berger, Paris, 1902 ; t. V, (supplément), éd. H-F. Delaborde, 1909.
- LJP* : *Li livres de Jostice et de Plet*, éd. L. N. Rapetti, Paris, 1850.
- E. MARTÈNE, *Veterum* : E. Martène (Dom), *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum dogmaticorum, moralium amplissima collectio*, 9 vol., Paris, 1724-1733.
- E. M. MEIJERS : E. M. MEIJERS, *Le droit romain au Moyen Âge*, in *Études d'histoire du droit*, dir. R. Feenstra et H. F. Fischer, t. III, Leyde, 1959.
- RHDFE* : *Nouvelle revue et revue historique de droit français et étranger*.
- J. RICHARD, « Les conseillers » : J. RICHARD, « Les conseillers de saint Louis », *À l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2001, p. 135-147.
- Olim : *Olim ou registre des arrêts*, éd. A. Beugnot, 3 vol., Paris, 1839.
- Ord. : *Ordonnances des rois de France*, 21 vol., éd. E. de Laurière.
- PDF : Pierre DE FONTAINES, *Conseil à un ami*, éd. Marnier, Paris, 1846.
- PETIT-DUTAILLIS : C. PETIT-DUTAILLIS, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII. Catalogue des actes*, Paris, 1894.
- Recueil* : *Recueil des actes de Philippe Auguste*, éd. H.-F. Delaborde, J. Monicat, J. Boussard, M. Nortier, 5 vol., Paris, 1916-2004.
- L. TANON, *Histoire des justices* : L. TANON, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, Paris, 1883.
- TVR* : *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis (Revue d'histoire du droit)*.
- ... de **Limeton** : Clerc du roi.

Il siège à la Cour en 1257⁷⁰. Ce pourrait éventuellement être Simon de Langton, un clerc anglais, recueilli dans l'administration de Louis VIII⁷¹, qui est encore dans celle de Louis IX⁷².

Adam de Beaumont : Seigneur de Beaune-la-Rolande et Beaumont-en-Gâtinais (Loiret). Chambellan du roi.

(70) Olim, p. 19, xv, Nativité de la Vierge 1257.

(71) *Cartulaire normand*, n° 1129.

(72) *HGF*, t. XXII, p. 566, compte de 1234. Sur lui, cf. également N. GOROCHOV, « L'université recrute-t-elle dans la ville ? », art. préc., p. 287.

Il siège à la Cour du roi en mars 1223 (a. st.)⁷³ et il est présent le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁷⁴. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁷⁵. Adam de Beaumont, père et fils obtiennent en 1241 chacun un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁷⁶. Son autre fils Jean de Beaumont* prend sa suite dans la carrière.

Adam de Chambly : Maître, chanoine de Paris et évêque de Senlis entre 1227 et août 1258.

Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁷⁷, ainsi qu'en 1239⁷⁸. Et il est en effet présent au conseil du roi le 18 mai 1239⁷⁹. Il juge à la Cour du roi le 13 février 1250⁸⁰ puis auprès de la reine le 12 février 1251 (a. st.)⁸¹. Il est exécuteur testamentaire de Blanche de Castille et ferait même partie d'un conseil de régence institutionnalisé selon L. Delisle⁸². Innocent IV le désigne gardien du sceau et conservateur des privilèges de l'Université de Paris en mai 1252⁸³. Il est encore maître à la Cour du roi le 1^{er} juillet 1255⁸⁴ et le 21 septembre 1255⁸⁵. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁸⁶ et meurt en 1258. Peut-être est-il le même homme qu'Adam de Chailly qui est à l'origine d'un litige successoral en 1261⁸⁷.

Albéric Cornut (Aubry le Cornu) : Évêque de Chartres de 1236 au 17 novembre 1243. Cf. P. Quesvers, *Notes sur les Cornu, seigneurs de Villeneuve-la-Cornue, La Chapelle-Rablais et Fontenailles-en-Brie*, Paris, 1893 ; N. Gorochov, *Naissance de l'Université : Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (V.1200-V.1245)*, Paris, 2012, p. 92 ; *Fasti, Diocèse de Sens*, n° 359.

Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁸⁸. Il prête serment à Louis VIII en novembre 1226 de faire couronner son fils⁸⁹. Cité dans le compte de l'Hôtel de 1233⁹⁰, il est doyen de Saint-Martin de Tours jusqu'en 1236⁹¹. Il devient

(73) Layettes, t. II, n° 1639.

(74) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(75) P. VON LUDEWIG, *Reliquiae manuscriptorum omnis aevi diplomatorum*, t. 12, Halle, 1741, p. 1.

(76) *HGF*, t. XXI, p. 620 g.

(77) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(78) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(79) *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 119.

(80) AN J 1033, n° 20 ter, éd. *Actes*, p. CCCX, n° 24.

(81) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(82) *HGF*, t. XXIV, Preuves de la préface, p. 311.

(83) H. DENIFLE et É. CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, 4 vol., Paris, 1889-1897, t. I, p. 200, 206 et 208.

(84) *Actes*, p. 309, I.

(85) E. MARTÈNE, *Veterum*, col. 1320.

(86) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(87) Layettes, t. V, n° 728, 30 août 1261.

(88) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(89) Layettes, t. II, n° 1823.

(90) *HGF*, t. XXI, p. 226.

(91) L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 46.

alors évêque de Chartres⁹² et est en litige avec le roi au sujet de plusieurs nominations faites avant son élection⁹³. Il meurt le 18 novembre 1243. Albéric Cornut est typiquement un conseiller proche de Louis VIII dont la carrière auprès du roi décline sous Louis IX, mais qui reste néanmoins favorisée dans le domaine ecclésiastique.

Alphonse de Brienne : Comte d'Eu (v. 1227-25 août 1270). Chambrier.

Chambrier de Louis IX de 1255 à 1270⁹⁴, il est présent à la Cour du roi le 21 septembre 1255⁹⁵. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁹⁶. Le comte d'Eu est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁹⁷.

Amaury de la Roche : Maître de la milice du Temple. Cf. A. DEMURGER, *Jacques de Molay – Le crépuscule des templiers*, Paris, 2002.

Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement » le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁹⁸. Il est sans doute présent à raison de la cause.

Amaury de Meudon (*Amalricus de Meuduno*) : Chevalier du roi et enquêteur.

Il obtient dès 1241 un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁹⁹. Le 24 juin 1251, il est dans l'entourage de la reine Blanche pour recevoir le serment des Parisiens¹⁰⁰. Il enquête à plusieurs reprises pour le Parlement¹⁰¹. Il semble être plutôt enquêteur que juge, mais il est dans la liste des 23 membres du conseil à la Chandeleur 1260 (a. st.)¹⁰². Il est partie à un procès à la même session¹⁰³.

Amaury VI de Montfort : Comte et connétable de France.

En 1224, il cède à Louis VIII ses droits sur Béziers, Carcassonne, Beaucaire et d'autres villes du Languedoc. Il commande avec Humbert de Beaujeu une armée d'occupation dans le midi.

Il est présent auprès du roi en mars 1226¹⁰⁴. En 1230, il succède à son oncle Mathieu de Montmorency comme connétable de France¹⁰⁵. Il paraphe l'or-

(92) Voir un pontifical contemporain de Chartres échu au chapitre Sainte-Croix d'Orléans (BM Orléans ms 144).

(93) Layettes, t. II, n° 2468 ; cf. G. J. CAMPBELL, « Temporal and Spiritual Regalia during the Reign of Saint Louis and Philip III », *Traditio*, t. 20, 1964, p. 373.

(94) *Cartulaire normand*, n° 536, août 1255.

(95) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(96) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(97) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(98) Layettes, t. IV, n° 5393.

(99) *HGF*, t. XXI, p. 620 f.

(100) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(101) Pour un procès entre l'évêque d'Autun et l'abbé et couvent de Flavigny (Olim, t. I, p. 43, xxxiii, Pentecôte 1258 ; sur des violences du comte d'Angoulême (Olim, t. I, p. 93, v, novembre 1259) ; Olim, t. I, p. 204, vii, Chandeleur 1264, *Pierre Mauvoisin, chevalier cl Bailli de Mantès*.

(102) Olim, t. I, p. 503, xxx.

(103) Olim, t. I, p. 497, xvii, Chandeleur 1260, voir aussi : Olim, t. I, p. 661, iii.

(104) Layettes, t. II, n° 1749.

(105) Ord. t. XI, p. 328 et t. XII, p. 468.

donnance de 1230 sur les juifs¹⁰⁶. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹⁰⁷. Il est juge au conseil du roi le 18 mai 1239¹⁰⁸ et a obtenu de nouveau un manteau sur le compte de l'Hôtel cette année-là¹⁰⁹. Il meurt en Italie en 1241.

Il se croise en 1239 et est fait prisonnier. Il meurt à Otrante, dans les Pouilles en 1241. Il semble ne devoir sa présence dans quelques jugements qu'à sa qualité d'officier de l'Hôtel.

Angelus : Maître et chanoine de Chartres.

Il est présent au conseil pour un litige sur la régale de Sens réclamée par l'élu Henri¹¹⁰, mais inconnu par ailleurs.

Archambaud de Bourbon : Seigneur de Bourbon.

Membre de la Cour du roi Philippe Auguste en avril 1223¹¹¹, il garde des fonctions auprès de Louis VIII¹¹². Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225¹¹³. À la mort du roi, il s'engage à faire couronner et soutenir Louis IX¹¹⁴. Un arrêt du Parlement rappelle le fait qu'il tenait l'Auvergne pour le roi¹¹⁵. Il meurt en 1249.

Arnoul de Wisemale : Chevalier du Temple et maître de l'hôtel du roi.

Il est avant tout connu comme juge député par le roi aux Grands jours de Champagne¹¹⁶. Mais il est présent à Paris lors du procès de Charles d'Anjou contre le roi sur la succession d'Alphonse de Poitiers¹¹⁷. Et surtout il fut écrit sur sa tombe : « *Ici gist freres Ernous d' Uisemale, chevaliers dou Temple, mestres de l'ostel dou roi de France (...)* »¹¹⁸, mais il est méconnu par ailleurs

Barthélemy de Roye : Chambrier de France. Cf. H. Lemoine, « Barthélemy de Roye, fondateur de l'abbaye de Joyenval », *Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1937, p. 106-111.

Ce personnage connu fut influent sous Philippe II dont il est chambrier à partir de 1208¹¹⁹, après avoir été souvent enquêteur¹²⁰. Il conserve d'importantes fonctions sous le règne de Louis VIII et sous la régence de Blanche de Castille. Homme de guerre – il aurait effectivement combattu à Bouvines avec Philippe Auguste – il siège néanmoins dans presque tous les arrêts que l'on

(106) Ord, t. I, p. 53 et Layettes, n° 2083.

(107) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(108) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(109) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(110) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(111) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(112) PETIT-DUTAILLIS, n° 145.

(113) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(114) Layettes, t. II, n° 1825.

(115) Olim, t. I, p. 905, LXI, Toussaint 1272.

(116) Cf. *L'ancien coutumier de Champagne*, éd. É. Chénon, Paris, 1907, p. 42 et une notice sur lui p. 51.

(117) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(118) LANGLOIS, *Philippe III*, p. 45, note 2.

(119) *Actes*, p. CCXCVIII, n° 4. Cf. aussi M. PROU, « Les coutumes de Lorris », *RHDFE*, 1884, p. 544. Il est exécuteur testamentaire de Philippe II (Isambert, p. 219, septembre 1222).

(120) M. DEJOUX, *op. cit.*, p. 405.

connaît de la Cour du roi au cours de sa vie¹²¹. À côté de frère Guérin*, qu'il supplante en influence sous le règne de Louis VIII, il apparaît comme un garant de la continuité de la Cour du roi sur les trois règnes du début XIII^e siècle.

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost¹²² ; puis en tant que chambrier de France, lors du règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle en octobre 1224¹²³, puis en juillet 1225¹²⁴. Sous Louis IX, il est encore juge à la Cour du roi en février 1228¹²⁵. Dans une lettre du doyen et chapitre de Rouen en date du 26 avril 1230, il est désigné, avec Ours dit Chambrier, comme conseiller du roi et de la reine et tenant l'Échiquier de Rouen pendant la vacance de l'archevêché¹²⁶. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹²⁷. Il est encore « conseiller du roi » en juin 1234¹²⁸. Une plainte en 1247 évoque le fait qu'il avait statué sur un procès avec la reine Blanche en Cour du roi onze ou douze ans auparavant, soit vers 1235¹²⁹. Il meurt le 24 janvier 1237.

Baudouin de Corbeil (*Corbolio*) : Chevalier.

Il siège à la Cour du roi en mars 1223 (a. st.)¹³⁰. Puis il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹³¹. Personnage inconnu par ailleurs.

Bouchard de Marly : Chevalier.

Membre de la Cour sous Philippe Auguste en mars 1222¹³², il conserve des fonctions sous Louis VIII dont il est ami¹³³. Il meurt le 12 septembre 1226.

Colardus de Yveri : Maître.

Il est « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1269¹³⁴. Personnage inconnu par ailleurs.

Durant Filleul.

Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais il est peut-être présent uniquement pour la cause débattue¹³⁵. Personnage inconnu par ailleurs.

(121) *Actes*, p. CCC, n° 10 en mars 1222 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439 ; Layettes, n° 1639, mars 1223 (a. st.) ; *Actes*, p. CCCI, n° 11, avril 1223 ; PETIT-DUTAILLIS, n° 240 et n° 405, août 1226 ; cf. aussi Layettes, n° s 1553, 1993, 2052 ; *HGF*, t. XXI, p. 676 h, 11 novembre 1234.

(122) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(123) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(124) *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(125) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(126) Layettes, t. II, n° 2045.

(127) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(128) *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, op. cit., p. 430, CCXCV.

(129) *HGF*, t. XXIV, p. 4, n° 19.

(130) Layettes, t. II, n° 1639.

(131) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(132) *Actes*, p. CCC, n° 10 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(133) PETIT-DUTAILLIS, n° 315 à 317 et n° 320 à 362. Voir aussi A. DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, t. I, Paris, 1768, preuve, p. 400.

(134) *Actes*, p. 309, III.

Enguerran III de Coucy dit le grand : Comte de Roucy par mariage. Cf. D. BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy (milieu XI^e-milieu XIII^e siècle)*, Paris, 1984, *passim*.

Il construit le plus gros château fort de l'époque. Il est membre de la Cour sous Philippe Auguste, le 1^{er} mars 1222¹³⁶ et en avril 1223¹³⁷. Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost¹³⁸ et participe au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224¹³⁹. Il est très proche de Louis VIII qui lui confie des missions¹⁴⁰. Il est présent au siège d'Avignon¹⁴¹, ainsi qu'à la mort du roi¹⁴², mais il fait partie de la révolte sous la régence. Il complotte peut-être même pour se faire couronner. Il est pourtant encore juge au conseil du roi le 18 mai 1239¹⁴³. Puis, il est présent ensuite à Saumur en 1241 où Alphonse de Poitiers est investi de ses fiefs, mais sans recevoir de manteau sur le compte de l'Hôtel du roi comme beaucoup. Il meurt en 1242.

Étienne : Archidiacre de Bayeux.

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284¹⁴⁴. Un archidiacre de Bayeux est présent au parlement de la Toussaint 1282, mais peut-être est-ce Henri de Vézelay*¹⁴⁵.

Étienne de Chartres : Maître.

Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)¹⁴⁶. Il est présent au Parlement lors d'un procès entre les échevins de Gand et la comtesse de Flandre¹⁴⁷. Il est appelé « maître » et siège à la Toussaint 1279¹⁴⁸.

(135) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris* cf. Jean Marcel, *bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois dans Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, Leroux de Lincy, Paris, 1846, p. 104.

(136) *Actes*, p. CCC, n° 10 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(137) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(138) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(139) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(140) Il enquête pour le roi à Ribemont (PETIT-DUTAILLIS, p. 509, VII). Voir aussi Layettes, t. II, p. 38, n° 1667, août 1224, La Rochelle.

(141) Layettes, t. II, n° 1789, juin 1226.

(142) Layettes, t. II, n° 1828.

(143) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(144) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(145) A. BAUDOIN, *Lettres inédites de Philippe le Bel*, Paris, 1887, in *Mémoires de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, VIII, 1886, 2^e partie, p. 234, annexe n° 7.

(146) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(147) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(148) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, 3 vol., Paris, 1899-1900, t. I, p. 965.

Étienne de Montfort (*Stephanus de Monteforti*) : Maître et clerc du roi. Doyen de Saint-Aignan d'Orléans. Personnage important et fort bien connu. cf. Q. GRIFFITHS, « Les gens de la collégiale de Saint-Aignan d'Orléans et le gouvernement capétien », *Revue Mabillon*, juillet-décembre 1988, p. 454 ; E. M. MEIJERS, p. 12 et 58 ; L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 100.

Il est trésorier de Saint-Mellon de Pontoise (1248-1251)¹⁴⁹ puis doyen de Saint-Aignan d'Orléans à partir de 1251.

Il est l'un des clercs du roi qui vérifient les comptes des villes en 1259¹⁵⁰. Il est hautement probable qu'il ait une formation juridique, mais le lien avec le *studium* d'Orléans n'est pas avéré¹⁵¹. Il siège à la Cour avec la reine Blanche vers 1251-1252¹⁵². Le 24 juin 1251, il est dans son entourage pour recevoir le serment des Parisiens¹⁵³. Il est sans doute le doyen présent au conseil en février 1251 (a. st.)¹⁵⁴. Il est aussi enquêteur pour la reine sur la foire de Landit¹⁵⁵. Il est dit « maître et conseiller » à la Cour le 22 novembre 1252¹⁵⁶. Il est présent également au conseil après la mort de la reine et avant le retour de Louis IX de croisade dans un jugement sur la régale de Sens¹⁵⁷. Il est mentionné le 28 mars 1254 comme étant maître de la Cour de France et conseiller du roi¹⁵⁸. Présent à la Cour le 20 août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille¹⁵⁹, il est « clerc du roi » en juin 1257¹⁶⁰ et reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257¹⁶¹. Il serait peut-être même greffier du Parlement à la Chandeleur 1258 (a. st.)¹⁶². Par la suite, il siège régulièrement au Parlement¹⁶³ ou enquête pour la Cour¹⁶⁴. Il est juge à l'Échiquier de Normandie en 1263¹⁶⁵.

(149) Layettes, t. III, n° 3772 à 3775, mai 1249 et L. DELISLE, « Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) », *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres*, t. 24, 1864, n° 789.

(150) A. GIRY, *Documents*, p. 91-107.

(151) M. BASSANO, Annexe I, p. 86-87.

(152) *Actes*, p. CCCXVII, n° 29.

(153) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(154) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(155) *Actes*, p. CCCXXI, n° 34, 1248-1253.

(156) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1102.

(157) E. MARTÈNE, *Veterum*, I, col. 1319, 25 mars 1254.

(158) *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 315, n° 141.

(159) Layettes, t. III, n° 4192.

(160) Layettes, t. III, n° 4350.

(161) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(162) Il est mentionné dans une liste de conseillers (Olim, t. I, p. 75, XXIX Chandeleur 1258) d'après un arrêt de la même session où il est écrit « *Istam inquestam inveni et sumpsi in registro quod custodit decanus Sancti-Aniani Aurelianensis* » (Olim, t. I, p. 76, XXX), cf. Olim, note 51 sous cet arrêt, p. 982.

(163) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(164) Olim, t. I, p. 461, IX, Toussaint 1259, *Alain de Roucy c/ Jean de Valéry* ; Olim, t. I, p. 122, XI, Saint-Martin 1260, *Sœur de la veuve de Philippe Coene c/ Roi* ; Olim, t. I, p. 131, XI, avril 1261, *Monnayeurs de Paris c/ Habitants de Paris* ; Olim, t. I, 183, XVI, Saint-Martin d'hiver 1263.

(165) L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

Il est donc l'un des membres les plus actifs du Parlement. Il serait l'auteur du *Livre de Justice et de Plet* selon E. M. Meijers, mais cette supposition est peu étayée. Il est mort en 1269¹⁶⁶.

Étienne de Porta (Stephanus) : Chevalier.

Il est présent à la Cour du roi pour le procès d'Eudes Rigaud contre Colin de Becco sur la garde de l'église de Gainneville (Seine-Maritime) 28 février 1255 (a. st.)¹⁶⁷. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257¹⁶⁸. Personnage inconnu par ailleurs.

Étienne II de Sancerre : Seigneur notamment de Châtillon-sur-Loing et de Saint-Brisson (Loiret). Vice-chambellan du roi.

Il est à la Cour de Philippe Auguste en mars 1222¹⁶⁹. Il siège à la Cour du roi en mars 1223 (a. st.)¹⁷⁰. Il est un proche de Louis VIII¹⁷¹, présent notamment, en tant que vice-chambellan, au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224¹⁷². Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225¹⁷³ et en avril 1225 dans un arrêt rendu pour l'évêque d'Arras¹⁷⁴. Il est au siège d'Avignon¹⁷⁵.

Il garde ses fonctions après la mort de Louis VIII. Il apparaît dans le jugement rendu contre le comte de Bretagne en juin 1230¹⁷⁶. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹⁷⁷. En 1235, il assiste à la grande assemblée de Saint-Denis où l'on discute des moyens de combattre l'ingérence ecclésiastique¹⁷⁸. Il fait de nouveau partie de ceux qui reçoivent un manteau sur le compte royal en 1239¹⁷⁹. En février 1241, il est l'un des témoins à Paris à la signature de l'acte par lequel Alice, veuve de Jean de Dreux vend à Louis IX le comté de Mâcon¹⁸⁰.

(166) C. VULLIEZ, *Des écoles de l'orléanais à l'université d'Orléans. x^e-début xiv^e siècle*, thèse d'État, Paris X-Nanterre, 1994, p. 1443, n° 139.

(167) *Cartulaire normand*, n° 539.

(168) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(169) *Actes*, p. CCC, n° 10.

(170) *Layettes*, t. II, n° 1639.

(171) G. SIVÉRY, *Louis, VIII*, p. 280 et s.

(172) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165. Cf. aussi PETIT-DUTAILLIS, n° 88, n° 240, n° 260, n° 315, n° 327.

(173) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(174) PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

(175) *Layettes*, t. II, n° 1789, juin 1226.

(176) *Layettes*, t. II, n° 2056.

(177) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(178) *Layettes*, t. II, n° 2404.

(179) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(180) L. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, éd. J. de Gaulle, Paris, 1848, vol. II, p. 253 et p. 256.

(181) *Layettes* t. II, n° 3522, mai 1246, Charte de privilège d'Aigues Mortes ; *Layettes*, t. III, n° 3682, juin 1248 et n° 3834, décembre 1249.

(182) *Actes*, p. CCCXVII, n° 29 ; il est dans l'entourage de la reine Blanche pour recevoir le serment des Parisiens (H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45).

Successeur de Robert de Courtenay*, il est bouteiller de 1240 à 1253¹⁸¹ et il est aussi conseiller de la reine Blanche pendant la septième croisade¹⁸². Il enquête sur un péage à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)¹⁸³. Il est cité par le *Livre de Justice et de Plet* à la place d'un jurisconsulte romain¹⁸⁴. Il meurt en 1252.

Son fils Étienne III de Sancerre, qui n'exerce apparemment pas de fonctions comparables à celles de son père, est partie à plusieurs procès devant le Parlement¹⁸⁵, notamment contre ses sœurs en 1267¹⁸⁶.

Étienne Taste-Saveur : Chevalier, prévôt de Paris et enquêteur.

Il siège au conseil le 21 septembre¹⁸⁷ et le 22 novembre 1252, en tant que prévôt de Paris¹⁸⁸. Il est ensuite bailli de Sens et présent à la Cour du roi pour un procès d'Eudes Rigaud*, le 28 février 1255 (a. st.)¹⁸⁹. Il est encore attesté à la Cour du roi lors d'un jugement en tant que bailli de Sens le 4 novembre 1258¹⁹⁰. Il mène ensuite dans la décennie suivante de très nombreuses enquêtes pour la Cour¹⁹¹. Un arrêt de 1270 suggère qu'il fut aussi prévôt d'Orléans¹⁹².

Eudes Clément ou de Saint-Denis : Maître, clerc du roi, abbé de Saint-Denis et archevêque de Rouen (1245-1247). Cf. *Fasti, diocèse de Rouen*, n° 4340.

Il appartient à la famille Clément qui donne beaucoup de maréchaux à la royauté. Abbé de Saint-Denis depuis 1228, il est présent en 1238, par le commandement du roi, pour accueillir des reliques¹⁹³. Il est présent au conseil le 18 mai 1239¹⁹⁴ et bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte du roi cette même année¹⁹⁵. Il est envoyé en enquête en Auvergne avec Jaquelin d'Artenne¹⁹⁶ et à Tournai avec Philippe de Plessis¹⁹⁷. Il est mort le 5 mai 1247.

Toutefois un autre maître Eudes de Saint-Denis est encore juge à la Cour du roi le 13 février 1250¹⁹⁸. Il s'agit sans doute du chanoine de Rouen qui est maî-

(183) AN J 1031, n° 21, s. d.

(184) *LJP*, p. 114.

(185) *Olim*, t. I, p. 782, xxviii, Toussaint 1269 ; *Olim*, t. I, p. 811, xxxii, Pentecôte 1270 ; il réclame l'héritage pour sa femme : *Olim*, t. II, p. 167, xxxix, Pentecôte 1280.

(186) *Olim*, t. I, p. 177, vii, 1263 ; p. 673, XIX, 1267 et p. 720, xvii, 1268.

(187) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(188) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1102.

(189) *Cartulaire normand*, n° 539.

(190) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1156.

(191) *Olim*, t. I, p. 80, x, Pentecôte 1259 ; *Olim*, t. I, p. 88, iii, Nativité de la Vierge 1259 ; *Olim*, t. I, p. 91, i, Saint-Martin d'Hiver 1259 ; *Olim*, t. I, p. 106, vii et viii ; *Olim*, t. I, p. 109, xv, Ascension 1260 ; *Olim*, t. I, p. 117, ii, Saint-Martin 1260 ; *Olim*, t. I, p. 150, V, Chandeleur 1261 ; *Olim*, t. I, p. 156, iv, Assomption 1262 ; *Olim*, t. I, p. 164, xii, Toussaint 1262 ; *Olim*, t. I, p. 207, vi, Pentecôte 1265 ; *Olim*, t. I, p. 214, vii, Toussaint 1265 ; *Olim*, t. I, p. 221, vi et vii, Chandeleur 1265 ; *Olim*, t. I, p. 333, i, Pentecôte 1270 et AN J. 1034, n° 62, éd. *Actes*, p. 143, n° 1560L, s. d. Voir aussi un arbitrage : *Olim*, t. I, p. 639, xiii, Chandeleur 1265. Voir par ailleurs Layettes, t. IV, n° 4745, mars 1261 (a. st.) et n° 4931 en avril 1263.

(192) *Olim*, t. I, p. 846, xxi, 1270.

(193) *HGF*, xx, p. 327.

(194) *HGF*, t. xxiv, p. 119.

(195) *HGF*, t. xxii, p. 588.

(196) *HGF*, t. xxii, p. 600f.

(197) *HGF*, t. xxii, p. 595b.

(198) AN J 1033, n° 20 *ter*, éd. *Actes*, p. cccx, n° 24.

tre en théologie de l'université de Paris en 1245, puis chanoine de Paris et doyen de la faculté de théologie¹⁹⁹.

Eudes de Bourgogne : héritier du duc Hugues IV. Comte de Nevers et d'Auxerre par son mariage avec Mathilde de Bourbon.

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour un procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi, sans doute en tant que grand du royaume²⁰⁰.

Eudes de Lorris (*Odo de Lorriaco, Odone de Locis*) : Maître et évêque de Bayeux. Personnage éminent et bien connu. Cf. J. RICHARD, « Les conseillers », p. 142 ; E. M. MEIJERS, p. 12, p. 36, 58, p. 93 et p. 355 ; L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 100.

Il est tout d'abord au service de Charles d'Anjou à partir de mars 1251²⁰¹. Il est alors sous-doyen de l'église Saint-Martin de Tours, puis chevecier d'Angers.

Dès 1252, il siège au Parlement²⁰² en même temps qu'à l'Échiquier²⁰³. Il est au Parlement très régulièrement pendant dix ans²⁰⁴. Il est maître et docteur en droit canon de Paris²⁰⁵. Toutefois, ses compétences ne sont pas seulement juridiques : il est l'un des clercs qui vérifient les comptes des villes en 1259²⁰⁶ ; il collabore au contrat de mariage du fils aîné de Louis IX et de la fille d'Alphonse de Castille en 1255²⁰⁷ et à celui du deuxième fils de Louis, Philippe III et d'Isabelle d'Aragon en 1258²⁰⁸ ; il contresigne la même année le traité de paix avec le roi d'Aragon²⁰⁹ ; il est aussi envoyé en ambassade en Angleterre avec Guy de Neauphle* pour aller négocier en 1259.

Il a reçu en 1255 un domaine en fief près de Lorris pour lui et ses héritiers²¹⁰. Puis il devient évêque de Bayeux en 1260, élection contestée devant la curie romaine mais confirmée le 9 mai 1263²¹¹ au cours d'un procès où il est défendu

(199) N. GOROCHOV, « L'université recrute-t-elle dans la ville ? », art. préc., p. 278.

(200) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(201) Layettes, t. III, p. 119 et p. 150.

(202) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1102, 22 novembre 1252.

(203) L. DELISLE, « Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) », article préc., nos 792, 793, 798, 830, 832, 834 et T. BONNIN (éd.), *Registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen*, Rouen, 1852, p. 321 ; en 1264 *ibid.*, p. 489 ; en 1269 *ibid.*, p. 623.

(204) *Actes*, p. CCCXVII, n° 29, 12 février 1251 (a. st.) ; *Actes*, p. CCCXIX, n° 31, vers 1252 ; E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320, 21 septembre 1255 ; E. MARTÈNE, *Veterum*, t. II, col. 1319, vers 1254 ; *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 315, n° 141, 28 mars 1254 ; Olim, p. 435, VII, Chandeleur 1255 (il est précisé qu'il avait enquêté pour la reine Blanche, soit entre deux et sept ans auparavant) ; J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1130, 2 février 1257 et n° 1156, 4 novembre 1258 ; Olim, t. I, p. 19, XV, 1257 ; Olim, p. 75, XXIX Chandeleur 1258 ; Olim, p. 127, VI, Chandeleur 1260.

(205) *Fasti*, t. 3, Reims, notice 1208, p. 532.

(206) A. GIRY, *Documents*, p. 91-107.

(207) Layettes, t. III, p. 256, n° 4192, 20 août 1255.

(208) Layettes, t. III, p. 409.

(209) Layettes, t. III, p. 408. Il est en effet présent au conseil le 11 mai 1258 à Corbeil (Layettes, t. III, n° 4411).

(210) Layettes, t. III, n° 4299, octobre 1256. Cf. aussi n° 4448, 1^{er} octobre 1258.

(211) *Reg. d'Urbain IV*, n. 226.

par Guichard de Langres, le maître de Révigny. À Bayeux, il réunit autour de lui une élite d'ecclésiastiques qui sont tous des civilistes éminents avec des fonctions laïques et pour la plupart originaires d'Orléans. Ils semblent avoir constitué un cercle d'amis qui se sont entraidés pour faire carrière : Geoffroy de Beaumont, Jean de Monchy, Simon de Paris*. Il n'y a pourtant pas de preuve qu'il ait enseigné à Orléans en dépit de nombreux liens avec des personnalités du *studium* et avec l'église cathédrale²¹².

Il siège moins au Parlement après son élection, mais il est maître à l'Échiquier de Normandie²¹³ et il continue à jouir de la confiance du roi. C'est à lui, entre autres, qu'écrit Henry III en 1264 pour qu'il influe en tant que « conseiller du roi » contre la levée de troupes face à l'Angleterre²¹⁴. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement » le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris²¹⁵. Il est encore au Parlement en juin 1271²¹⁶. Il apparaît en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume²¹⁷. La mention de sa mort, le 8 août 1274, est dans plusieurs nécrologies d'Orléans²¹⁸.

Eudes Rigaud : Maître régent au couvent des cordeliers de Paris et maître en théologie à l'université. Archevêque de Rouen (1248-1275). Cf. *Fasti, diocèse de Rouen*, n° 4341 ; *Registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen*, éd. T. Bonnin, Rouen, 1852 ; A. J. DAVIS, *The Holy Bureaucrat : Eudes Rigaud and Religious Reform in Thirteenth-Century Normandy*, Ithaca, Cornell University Press, 2006 ; P. ANDRIEU-GUITRANCOURT, *L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIII^e siècle*, Paris, 1938 ; *HLF*, t. XXI, p. 616-630 ; L. DELISLE, « Le clergé normand au treizième siècle, d'après le journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269) », *BEC*, 1847, t. 8, p. 479-499.

Franciscain, il est un des quatre maîtres qui ont rédigé le commentaire officiel de la règle en 1242. Il affirme à plusieurs reprises avoir fait partie du conseil de la Reine Blanche pendant la croisade²¹⁹. Il écrit avoir été à Paris auprès du roi à la Pentecôte 1255, à Pâques 1256, en octobre 1257²²⁰. Puis, à partir de juin 1258, c'est-à-dire à la Pentecôte, il emploie le terme « parlement »²²¹. Son registre témoigne d'ailleurs du fait qu'il y est ensuite présent presque sans discontinuer jusqu'à sa mort. Il siège aussi régulièrement à l'Échi-

(212) M. BASSANO, Annexe I, p. 56-57.

(213) L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

(214) W. W. SHIRLEY, *Royal and other illustrative letters of the reign of Henry III*, Londres, 2 vol., 1862-1866, t. II, p. 269.

(215) Layettes, t. IV, n° 5393.

(216) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(217) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(218) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. XI, p. 369.

(219) *HGF*, t. XXI, p. 576a, juillet 1252 ; Olim, t. I, p. 769, III, Toussaint 1269.

(220) Respectivement *HGF*, t. XXI, p. 578c, 578g, p. 579e.

(221) *Ibid.*, p. 579f.

quier²²². Familier du roi, il est même envoyé en ambassade à Londres en 1260²²³.

Quoique moins constamment que le registre d'Eudes, les arrêts des Olim attestent sa présence Parlement à plusieurs reprises à la Nativité de la Vierge 1258²²⁴ et à la Chandeleur 1260 (a. st.)²²⁵. C'est à lui, entre autres, qu'écrivit Henry III en 1264 pour qu'il influe en tant que « conseiller du roi » contre la levée de troupes face à l'Angleterre²²⁶. Il est souvent donné pour chancelier du roi, mais la question n'est pas tranchée. Il participe à la huitième croisade et est encore présent au retour, au parlement de juin 1271²²⁷. Il meurt le 2 juillet 1275 à un âge très avancé qui l'a obligé à se retirer des affaires quelques années avant.

Florent de Roye : Chevalier.

Commissaire envoyé du Parlement en Champagne en 1278 avec des baillis et barons²²⁸. Il plaide une affaire personnelle au Parlement²²⁹. Témoin en mars 1284 dans l'enquête par turbe relative à la majorité de Jeanne de Navarre, il est aux Grands jours en 1284. Il reçoit 20 livres de gages selon le compte de N. Brussel²³⁰. Puis, il siège encore en 1287 et en 1295 où il est rapporteur. Il est présent à Paris au Parlement en décembre 1285²³¹. En 1296, il est garde des foires de Champagne.

Foulques de Laon (*Fulco de Laudano*, *Fouquet de Loudun*) : Maître et professeur. Clerc du roi et enquêteur. Archidiacre de Ponthieu.

En 1273, Philippe III envoie deux de ses clercs dans le comté de Toulouse pour connaître des réclamations, il s'agit de Foulques de Laon et Thomas de Paris*. Ils consultent la Cour pour trancher des litiges de compétences²³².

Il est appelé clerc du roi dès 1270 et il siège au Parlement en 1273²³³. Il est dit « conseiller du roi » vers 1275²³⁴. Il enquête avec le bailli de Tours le 27 novembre 1275²³⁵. Il est présent à la Cour à la Toussaint 1278²³⁶. Une importante enquête lui est confiée en 1279 avec le comte de Ponthieu dans la justice

(222) Notamment : *Cartulaire normand*, n° 615, avril 1259 ; L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

(223) *Registre des visites*, *op. cit.*, p. 369-370. Cf. P. ANDRIEU-GUITRANCOURT, *op. cit.*, p. 421.

(224) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(225) Olim, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(226) W. W. SHIRLEY, *op. cit.*, t. II, p. 269.

(227) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(228) *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, éd. P. Portejoie, Poitiers, 1956, p. 148, note 6.

(229) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 550, Pentecôte 1282 et p. 556, Pentecôte 1283.

(230) N. BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. I, p. 237.

(231) LANGLOIS, *Textes*, p. 122, n° XC.

(232) Ord. t. I, p. 301, art 3 ou Isambert, t. II, p. 655. Cf. C.-V. LANGLOIS, *Philippe III*, p. 172 et R. GÉNÉSTAL, *Le privilegium fori en France du Décret de Gratien jusqu'à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 2 vol., 1921-1924.

(233) J. FLAMMERMONT, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, Paris, 1881, p. 184, xv, 1273. Mentionné aussi par LANGLOIS, *Textes*, p. 86 qui rétablit Loudun au lieu de Coudun.

(234) LANGLOIS, *Mandements*, p. 424, VII.

(235) *Cartulaire normand*, n° 859.

(236) Olim, t. II, p. 121, XLIV.

de l'abbaye de Saint-Riquier²³⁷. Il est présent, en tant qu'archidiacre, au parlement de la Toussaint 1282²³⁸.

Il est doté de plusieurs bénéfices : cure de Ringwood dans le Hampshire, chanoine de Noyon, archidiacre de Ponthieu. Il enseigne le droit au *studium* d'Orléans²³⁹. Il est d'ailleurs un « *homme très bien enraisonné et très beau parleur* » selon Primat²⁴⁰. Il meurt avant 1284²⁴¹.

G. de Mascon.

Il est présent à la Cour du roi Philippe III pour juger une enquête contre un agent du roi²⁴², mais difficilement identifiable par ailleurs.

G. de Monte-Germondî : Seigneur.

Il siège au Parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.), mais peut-être est-ce en raison de la cause alors débattue²⁴³.

Galeran d'Escrennes (*Gualerannus d'Eschrannis, de Crennes*) : Chevalier et bailli du roi. Cf. H. Stein, « Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIII^e et XIV^e siècles originaires du Gâtinais », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 20, 1902, p. 1-22 et p. 192-216.

Il est sans doute le *Galeranus* de *Cranna* qui est un des chevaliers tenant des fiefs du roi à Yèvre-le-Châtel et *Galeranus* de *Crene* qui est un chevalier qui tient un fief *in balliva Buxiasrum* (Boesses, Loiret)²⁴⁴. L. Delisle le compte parmi les baillis d'Étampes et du Gâtinais entre 1224 et 1234²⁴⁵.

Il figure parmi les officiers du roi qui comptèrent les recettes sur l'état des dépenses de l'année 1226²⁴⁶. Il juge à la Cour du roi en février 1228²⁴⁷. Il est sans doute le père de Gervais et Jean d'Escrennes.

Gautier III Cornut : Maître. Archevêque de Sens (1221-1241). Cf. P. QUESVERS, *Notes sur les Cornu, seigneurs de Villeneuve-la-Cornue, La Chapelle-Rablais et Fontenailles-en-Brie*, Paris, 1893 ; *Fasti, diocèse de Sens*, n° 2.

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost²⁴⁸. Il prête

(237) Olim, t. II, p. 131, IV, Pentecôte 1279.

(238) A. BAUDOUIN, *Lettres inédites de Philippe le Bel*, op. cit., p. 234, annexe 7.

(239) E. M. MEIJERS, *Le droit romain au Moyen Âge*, in *Études d'histoire du droit*, R. Feenstra et H. F. Fischer (dir.), t. III, Leyde, 1959, p. 18, 36 et 44 ; M. Bassano, Annexe I, p. 16.

(240) HGF, t. XXIII, 87.

(241) « Nécrologe de l'église d'Amiens », *Mémoire de la société des antiquaires de Picardie*, III, 8, 1885, p. 298, n. XXXIV.

(242) AN J 1024, n° 85, éd. *Actes*, p. 244, n° 2547h, sans date sous le règne de Philippe III.

(243) Olim, t. I, p. 503, XXX. Un certain maître Montgermond est évoqué par F. AUBERT, op. cit., p. 299.

(244) HGF, t. XXIII, p. 688a, p. 692j.

(245) HGF, t. XXIV, p. 52. Voir aussi *Actes*, p. CCCIII, n° 14 où il est chevalier et bailli du roi et avec Nicolas de Hautvilliers, ils tiennent l'assise de Melun en février 1230.

(246) PETIT-DUTAILLIS, p. 446 et p. 523.

(247) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(248) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

serment en 1226 à Louis VIII de faire couronner Louis²⁴⁹ et rédige la lettre par laquelle Louis VIII confie à Blanche de Castille la garde et bail du royaume et des enfants. Il apparaît dans le jugement contre le comte de Bretagne en juin 1230²⁵⁰. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231²⁵¹, ainsi qu'en 1239²⁵². Il négocie avec Jean de Nesle* le mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence, qu'il célèbre en 1234. Il est proche de Blanche de Castille²⁵³ et Louis IX jusqu'à sa mort le 20 avril 1241²⁵⁴.

Selon E. M. Meijers, avec son frère Albéric* ils ont tout deux enseigné le droit civil à Paris²⁵⁵.

Gautier de Chambly : Maître et clerc du roi. Chanoine de Senlis. Cf. Langlois, *Philippe III*, p. 30 et 87 ; E. M. MEIJERS, p. 19.

Issu d'une illustre famille du Beauvaisis, il est l'un des principaux juriscultes de la seconde moitié du XIII^e siècle et il aurait enseigné le droit romain. Il est chanoine de Senlis en 1262, chapelain du roi en 1267, archidiacre de Meaux de 1271 à 1278 et surtout clerc du roi et membre très régulier du Parlement. Il est peut-être le maître Gautier de *Nulliaco*, chanoine de Senlis qui enquête pour la Cour du roi à Villers-Saint-Paul (Oise) dès 1260²⁵⁶. Il enquête à Clermont (Oise) pour le Parlement en 1261²⁵⁷. Puis, il est dit maître et chanoine de Senlis lors d'une enquête faite en raison d'un procès mû par le chapitre de Soissons²⁵⁸. Il enquête à Étampes en tant que chapelain du roi²⁵⁹. Il est sans doute le « chantre de Senlis » qui enquête à Corbie en 1268²⁶⁰ car il a en effet ce titre en février 1269 (a. st.) quand il fait une vente²⁶¹. Il est juge à la Cour du roi le 14 février 1268 (a. st.)²⁶². Gautier de Chambly devient ensuite archidiacre de Meaux et enquête en Normandie en 1271²⁶³. Il est encore présent à ce titre au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne²⁶⁴. Il est arbitre en tant que clerc du roi à Corbie cette même année²⁶⁵. Il est envoyé à Noyon pour s'informer du statut de la ville en 1272²⁶⁶.

(249) Layettes, t. II, n° 1828.

(250) Layettes, t. II, n° 2056.

(251) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(252) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(253) Cf. son témoignage dans l'affaire de la taille d'Orly, M. BLOCH, « Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris », *Mélanges historiques*, 2 vol., Paris, 1963, t. I, p. 462-490.

(254) *Obituaire de la province de Sens, II Diocèse de Chartres*, p. 104.

(255) E. M. Meijers, *op. cit.*, p. 10. Voir aussi N. GOROCHOV, « L'université recrute-t-elle dans la ville ? », art. préc., p. 286.

(256) *Olim*, t. I, p. 108, XII, Ascension 1260.

(257) *Olim*, t. I, p. 154, IX.

(258) *Olim*, t. I, p. 192, XI, Pentecôte 1264.

(259) *Olim*, t. I, p. 256, XII, Pentecôte 1267.

(260) *Olim*, t. I, p. 268, II, Pentecôte 1268.

(261) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. X, p. 464-5.

(262) *Actes*, p. 309, III.

(263) *Olim*, p. 376, IV, Pentecôte 1271 ; *Olim*, p. 385, VI, Toussaint 1271.

(264) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(265) *Olim*, t. I, p. 875, XXVII, Toussaint 1271.

(266) *Olim*, t. I, p. 885, X, Toussaint 1272.

Il passe apparemment du statut d'enquêteur à celui de maître de la Cour puisqu'à partir de cette époque il est avéré qu'il siège au Parlement en 1273²⁶⁷ ; en 1277²⁶⁸ ; en 1278²⁶⁹ ; à la Toussaint 1279²⁷⁰ ; en 1281²⁷¹ ; en 1283²⁷² et le 1^{er} mars 1284 lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers²⁷³. Il avait d'ailleurs bénéficié d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)²⁷⁴. En décembre 1285, il siège encore au Parlement²⁷⁵, mais sa carrière s'est alors tournée vers la Champagne. Dès 1284, il est désigné avec Joinville pour gouverner le comté pendant l'absence en Aragon du roi et de son fils. Il assiste aux Grands Jours de Troyes en décembre 1284, en 1287, en septembre 1288, en 1289, 1291²⁷⁶. Il reçoit encore un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287²⁷⁷. L'ordonnance de 1286 sur l'organisation de l'Hôtel le nomme premier des « clercs de conseil »²⁷⁸. Il meurt en 1288.

Gautier de Nanteuil : Chevalier.

Il est sans doute le « Gaucher » de Nanteuil qui est membre de la Cour de Philippe II en avril 1223²⁷⁹. Il est à la Cour du roi en mars 1224²⁸⁰. Il bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi en 1239²⁸¹, ainsi qu'un habit en 1241 pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers²⁸².

Gautier de Villiers (*Galterum de Villaribus, Walterus de Villariis*) : Chevalier et bailli du roi.

Il tient une assise à Coutances en lieu et place du bailli Luc de Villers le 1^{er} juin 1251²⁸³. Puis il devient bailli de Caux (1256-1270)²⁸⁴ et siège à l'Échiquier de Normandie en 1263²⁸⁵ à ce titre. Mais il enquête également pour le Parlement sous cette qualité²⁸⁶. Il est ensuite bailli de Rouen en 1274²⁸⁷ et de Caen (1275-1277)²⁸⁸.

(267) J. FLAMMERMONT, *op. cit.* ; LANGLOIS, *Textes*, p. 86, n° LXVI.

(268) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(269) LANGLOIS, *Textes*, p. 101.

(270) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, t. I, p. 965.

(271) Olim, t. I, p. 194, XXI, Saint-Martin 1281.

(272) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556 ; Pentecôte 1283 ; LANGLOIS, *Textes*, p. 114, n° LXXXIII. cf. aussi Olim, t. II, p. 218, XLV, Saint-Martin 1282.

(273) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(274) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(275) LANGLOIS, *Textes*, p. 123, n° XCI. Il est mentionné dans un procès entre Étienne du Peage et le comte d'Artois (*Actes*, p. 399, n° 566, Pentecôte 1285).

(276) *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, *op. cit.*, art. 10, 15, 30, 40, 50, 53.

(277) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(278) LANGLOIS, *Textes*, p. 129, n° XCVII.

(279) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(280) Layette, t. II, n° 1639, mars 1223 (a. st.).

(281) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(282) *HGF*, t. XXI, p. 620g.

(283) *HGF*, t. XXIV, p. 148.

(284) *HGF*, t. XXIV, p. 112.

(285) L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

(286) Olim, t. I, p. 136, VIII, Pentecôte 1261 ; p. 188, I, 1261 ; p. 295, IV, Pentecôte 1269.

(287) *HGF*, t. XXIV, p. 104.

Apparemment surtout agent de l'administration locale, il est toutefois présent à la Cour du roi pour un procès d'Eudes Rigaud*, le 28 février 1255 (a. st.)²⁸⁹.

Geoffroy de Bulli (*Gaufridus de Bulli, Burli*) : Maître. Sénéchal de Poitou. Chanoine de Sainte-Croix d'Orléans. (Probablement plusieurs personnages du même nom). Cf. M. DEJOUX, *Notice* ; *HGF*, t. XXIV, p. 147 et p. 187.

Sénéchal de Poitou pour Louis VIII²⁹⁰. Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225²⁹¹. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231²⁹². Puis il est encore membre du conseil royal le 3 mai 1236²⁹³. Il est peut-être le maître et chanoine de Sainte-Croix d'Orléans mentionné en 1238²⁹⁴. Un homonyme est archidiacre sous le règne de Louis IX²⁹⁵ et enquête à Orléans pour le parlement à la Toussaint 1256²⁹⁶, puis en 1257 à Bourges tant qu'archidiacre d'Orléans²⁹⁷.

Sans doute son père est le maréchal de Nevers qui a le même nom et qui fait un partage entre lui et ses frères et sœurs en 1250, à moins que ce soit le même homme au contraire qui ait un fils du même nom que lui²⁹⁸.

Geoffroy de la Chapelle : Maître, chevalier et panetier du roi. Cf. Q. GRIF-FITHS, « New men among the Lay Counselors of Saint Louis' Parliament », *Mediaeval Studies*, XXXII, Pontifical Institute, Toronto, 1970, p. 236 ; J. RICHARD, « Les conseillers », p. 138 selon qui il « fait figure de chef du conseil ».

Il est dans l'administration de la justice royale l'un des personnages les plus importants de la première moitié du XIII^e siècle²⁹⁹. Si ce n'est pas son père peut-être homonyme, il est déjà gratifié de fiefs par Philippe Auguste en remerciement de ses services en 1210³⁰⁰. Il rend un jugement en 1212 tant que bailli du roi³⁰¹. Le comte Borrelli le pense bailli de Caux de 1213 à 1243³⁰². Il enquête à Vernon en 1220³⁰³.

(288) *HGF*, t. XXIV, p. 139.

(289) *Cartulaire normand*, n° 539.

(290) *Cartulaire de Saint Maixent*, éd. AHP, t. XVIII, p. 54, CCCXXIV, 6 février 1225.

(291) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(292) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(293) Layettes, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(294) *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, éd. J. Thillier et E. Jarry, Paris, 1906, n° CCLIII, p. 357.

(295) Archidiacre de Sologne en 1241 selon J. Cuissard, *Les chanoines et dignitaires de la cathédrale d'Orléans : d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix*, Orléans, 1900, p. 195.

(296) A. BRUEL, « Notes de Vyron d'Hérouval sur les baptisés et les convers d'après les enquêtes au temps de Saint Louis et de ses successeurs », *BEC*, 28, 1867, p. 619.

(297) *HGF*, t. XXIV, p. 6, VII, juin 1257.

(298) J. LEBEUF, *Histoire d'Auxerre*, 1743, t. II, pr. p. 55, col. 1, le 28 mars 1250.

(299) JOINVILLE, n° 81.

(300) *Recueil*, t. III, n° 1078.

(301) *HGF*, t. XXIV, Preuves de la préface, p. 278, n° 29, édité aussi dans *Recueil*, t. V, p. 201, n° 9.

(302) L. BORRELLI DE SERRES, op. cit., t. I, p. 68. Mais sans doute seulement jusqu'en 1238 (cf. J. W. BALDWIN, *Philippe Auguste*, 1991, p. 287. Cf. aussi *HGF*, t. XXIV, p. 108.

(303) J. BALDWIN, *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992, p. 139, n° 81.

Il est mentionné en 1225 dans un arrêt de la Cour³⁰⁴, ainsi qu'en février 1228³⁰⁵. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231³⁰⁶. Il intervient en janvier 1233 dans un litige à Laon entre la commune et l'évêque³⁰⁷. Il est « conseiller du roi » en juin 1234³⁰⁸ puis membre du conseil le 3 mai 1236³⁰⁹. Il juge à la Cour du roi à la Toussaint 1237³¹⁰ et reçoit un don³¹¹. Il est présent au conseil du roi le 18 mai 1239³¹² et bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi cette année-là³¹³. Il obtient de même en 1241 un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers³¹⁴. En février 1241, avec Étienne de Sancerre*, Robert d'Artois et Jean de Beaumont*, il est témoin à Paris à la signature de l'acte par lequel Alice, veuve de Jean de Dreux vend à Louis IX le comté de Mâcon³¹⁵. Il est aussi arbitre pour le roi en 1243³¹⁶ et il porte lui-même un procès devant le Parlement³¹⁷. En mars 1244, un grave conflit entre le maire et le chapitre de Saint-Quentin se termine par un jugement rendu par Geoffroy de la Chapelle à la Cour du roi, en présence du roi, de la reine, de Robert d'Artois, d'Alphonse de Poitiers, de Jean de Beaumont*, de Renaud de Tricot*, de Pierre de Fontaines*, des évêques de Beauvais et de Clermont, de l'abbé de Saint-Vincent de Laon et autres laïques et ecclésiastiques influents³¹⁸. Il est aussi mentionné dans une enquête de 1247 pour un jugement qu'il aurait rendu vers 1244³¹⁹. Il siège constamment à la Cour avec la reine en tant que panetier, pendant la huitième croisade³²⁰. Le 24 juin 1251, il est dans l'entourage de la reine Blanche pour recevoir le serment des Parisiens³²¹. L'auteur du *Livre de Justice et de Plet* le cite à la place d'un jurisconsulte³²².

(304) PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

(305) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(306) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(307) Layettes, t. II, n° 2228.

(308) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 430, CCXCV. Il est aussi à la Cour du roi le 11 novembre 1234 lors de la vente approuvée par la reine de Chypre et faite au roi par le comte de Champagne des fiefs de Blois, Châteaudun et Sancerre (*HGF*, t. XXI, p. 676h).

(309) Layettes, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(310) *HGF*, t. XXIV, p. 284, n° 78.

(311) *Ibid.*, p. 450, CCCIX, octobre 1237.

(312) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(313) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(314) *HGF*, t. XXI, p. 620e.

(315) L. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, *op. cit.*

(316) Layettes, t. II, n° 3131, 1243.

(317) Layettes, n° 3338, mars 1244 (a. st.).

(318) E. LEMAIRE, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, t. I, 1888, p. 42.

(319) *HGF*, t. XXIV, p. 87, n° 170.

(320) *Actes*, p. CCCXVII, n° 29. Il est encore au Parlement le 13 février 1250 (AN J 1033, n° 20 ter, éd. *Actes*, p. CCCX, n° 24) et le 12 février 1251 (a. st.) (*Actes*, p. CCCXIX, n° 31). Il prononce le jugement au conseil le 21 septembre 1252 (LANGLOIS, *Textes*, p. 39). Voir aussi J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1102, 22 novembre 1252.

(321) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(322) *LJP*, p. 56 et p. 312 notamment.

Les Olim témoignent encore de son rôle important au sein de la Cour du roi. Il est dit « maître de la Cour » à plusieurs reprises, mais il y comparait aussi pour plaider ses propres affaires³²³. En 1255, il est mentionné avec « d'autres magistrats » pour attester d'un arrêt antérieur³²⁴. Un Geoffroy de la Chapelle est encore arbitre en 1261³²⁵. S'il est le même homme que celui qui a été agent de Philippe Auguste, il a dépassé les 70 ans et doit sans doute être considéré comme en retraite du Parlement depuis le retour de croisade du roi.

Chevalier de basse extraction, il est sans doute devenu, au service des rois, le juge le plus important de la première moitié du XIII^e siècle, voire le président informel de la Cour pendant la première partie du règne de Louis IX. Il est tout à fait possible qu'il n'ait pour autant pas suivi de formation universitaire.

Geoffroy de Vilette (*Villeta*) : Chevalier et bailli du roi.

Bailli de Tours en 1261 et 1262³²⁶, il est mentionné par Joinville dans la fameuse scène du chêne de Vincennes³²⁷. Il remplit peut-être des missions d'ambassade pour le roi³²⁸. Il enquête pour le Parlement à Beauvais en 1265³²⁹. Il est probablement allié avec Gautier de Vilette qui enquête également pour le Parlement en 1267³³⁰. Mais de son côté, il acquiert apparemment une fonction supérieure à la fin du règne de saint Louis. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris³³¹. Puis il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne³³². Il apparaît en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume³³³. Il avait mené une enquête à Angers pour le roi Louis d'après un jugement de 1271³³⁴. Il est peut-être encore le « *J. de Villate* » qui est présent à la Cour du roi Philippe III pour statuer sur enquête contre un agent du roi³³⁵.

Gérard de Chevresis (auj. Chevresis-Monceau, Aisne), (*Geraldo, Girardum de Kiuresis, Guerardus ou Gerardus de Keuresis, de Keuresiis*) : Bailli d'Orléans et de Senlis. Cf. L. DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 46 ; N. BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. I, p. 488 ; L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 36.

Il est le bailli d'Orléans mentionné dans les comptes entre 1256 et 1261³³⁶. Il est peut-être le *Giroldo de Sancti-Quintino* dit *Chievrefuel*, bailli d'Orléans,

(323) *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 315, n° 141, 28 mars 1254 ; Olim, t. I, p. 34, v, Pentecôte 1258 ; Olim, t. I, p. 109, xv, Ascension 1260, *Brullet, écuyer cl Geoffroi de la Chapelle*.

(324) Olim, p. 426, xiv, Purification de la Vierge 1254 (a. st.).

(325) Olim, p. 510, xii, Pentecôte 1261.

(326) *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 162 ; Layettes t. IV, n° 4792, octobre 1262.

(327) Joinville, n° 59-60.

(328) *PDF*, p. IX.

(329) Olim, t. I, p. 210, xiv.

(330) Olim, t. I, p. 252, IV, Pentecôte 1267 ; Olim, t. I, p. 254, IX, Pentecôte 1267.

(331) Layettes, t. IV, n° 5393.

(332) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(333) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(334) Olim, t. I, p. 871, xv, Toussaint 1271.

(335) AN J 1024, n° 85, éd. *Actes*, p. 244, n° 2547h, sans date sous le règne de Philippe III.

(336) *HGF*, t. XXII, 742d, 743a, d et g, 744b, 746j et 747b.

présent à la Cour du roi le 2 février 1257³³⁷, mais sûrement *Geraldo de Kieureriuuz* qui siège lors d'un jugement, en tant que bailli d'Orléans, le 4 novembre 1258³³⁸. Il est encore bailli d'Orléans à la Toussaint 1262³³⁹. Il enquête à Fleury en 1263³⁴⁰. Puis, il devient ensuite bailli de Senlis³⁴¹. Il est consulté par le bailli d'Etampes, qui dépendait d'Orléans quand il en était bailli³⁴². Il est encore bailli de Senlis en 1267³⁴³. Il est encore garde de régale de Tournai en 1274³⁴⁴. Ou peut-être est-ce un fils qui est appelé *Graars de Kieuresis*, en 1294 auprès du prévôt de Saint-Quentin³⁴⁵.

Gérard de Cheveris est un agent du roi qui n'a siégé au Parlement apparemment qu'au titre de ses fonctions de bailli ou d'enquêteur. Il remplit néanmoins un rôle important dans l'administration de justice pendant la seconde moitié du règne de saint Louis.

Gérard de Maulmont (*Girardus, Geraudus de Malo-Monte*) : Maître et clerc du roi.

Clerc au service des vicomtes de Limoges, d'Alphonse de Poitiers, puis du roi de France, il est présent au Parlement en 1277³⁴⁶, 1278³⁴⁷ et à la Toussaint 1279³⁴⁸. Il exerce aussi des fonctions d'arbitre, dont témoignent les arrêts de la Cour du roi³⁴⁹. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287³⁵⁰.

Une véritable guerre l'oppose plusieurs années à Boson de Bourdeille qui est finalement condamné lourdement par le Parlement³⁵¹. Il meurt en 1299 et Philippe le Bel s'empare alors de ses riches fiefs d'un fort intérêt stratégique, en dédommageant ses neveux qui devaient en hériter.

Gervais d'Escrennes (*Gervasio de Crannis, Gervasius de Serannis, Soroniis*).

Maître. Chevalier et panetier du roi. Cf. H. Stein, « Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIII^e et XIV^e siècles originaires du Gâtinais », *op. cit.* ; J. RICHARD, « conseillers », p. 141.

(337) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1130.

(338) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1156.

(339) Olim, p. 164, XIII, Toussaint 1262 ; Olim, t. I, p. 103, VII, Chateleur 1259. Il arbitre en tant que bailli d'Orléans dans J. Depoin, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1168 en juillet 1260.

(340) Olim, t. I, p. 182, XIV, Saint-Martin d'hiver 1263.

(341) Olim, t. I, p. 192, XI, Pentecôte 1264 ; p. 197, VI, Toussaint 1264 ; Olim, p. 202, IV, Chateleur 1264 et p. 228, XIX, Chateleur 1265.

(342) Olim, t. I, p. 614, v, Toussaint 1265.

(343) Olim, t. I, p. 255, XII, Pentecôte 1267 ; Olim, t. I, p. 261, VIII, Toussaint 1267.

(344) Olim, t. II, p. 59, XVIII, Chateleur 1274.

(345) F. FUNCK-BRENTANO, « Additions au *Codex diplomaticus Flandriae* de M. le comte de Limburg-Stürum », *BEC*, t. 57, 1896, p. 375.

(346) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(347) Olim, t. II, p. 121, XLIV, Toussaint 1278.

(348) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, t. I, p. 965.

(349) Olim, t. I, p. 919, LXXXIX, 1272 ; Olim, t. II, p. 55, VI, Chateleur 1274.

(350) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(351) Olim, t. II, p. 158, XIV, Pentecôte 1280.

Peut-être le frère de Jean d'Escrennes et le fils de Gautier. Il est ambassadeur auprès de Frédéric II en 1239³⁵². Chevalier, maître queux du roi en 1241, il est un intime³⁵³, notamment pendant la croisade³⁵⁴. Il reçoit un fief lige en 1252 de 50 livres tournois³⁵⁵.

Il est présent à la Cour le 20 août 1255 pour la signature d'actes diplomatiques entre la France et la Castille³⁵⁶. Puis il est « maître de la Cour du roi » le 1^{er} juillet 1255³⁵⁷. Il est panetier et attesté à la Cour le 21 septembre 1255³⁵⁸, en 1256³⁵⁹ et en 1258³⁶⁰. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257³⁶¹. Il enquête en 1259 pour le Parlement³⁶². Il est également dans les listes de conseillers de 1261³⁶³.

Gervais d'Escrennes est un officier proche du roi, qui en fin de carrière semble être devenu membre à part entière du Parlement.

Gilles Camelin : Maître. Chanoine de Saint-Quiriace-de-Provins et de Meaux.

Personnage bien connu, cf. notamment A. Terroine, *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle : Geoffroy de Saint-Laurent*, Paris, 1992, p. 31 et p. 61.

Il s'occupe spécialement des finances d'Alphonse de Poitiers, et particulièrement des forêts, il reçoit un traitement considérable³⁶⁴. Philippe III lui confie la défense de ses droits sur l'héritage de son oncle, et il continue cette tâche sous Philippe le Bel.

Il est un « maître » du Parlement diffamé par le comte d'Astarac en 1282³⁶⁵. Il siège au Parlement à la Pentecôte 1283³⁶⁶, de la Toussaint 1284 et de la Pentecôte 1285. Il est cleric du conseil selon l'ordonnance de janvier 1286 et rémunéré à ce titre³⁶⁷. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287³⁶⁸. Il est envoyé par la Cour tenir audience à Toulouse en 1289 et 1290 et député avec Jean de Chevry à l'auditoire de droit écrit en 1291³⁶⁹. Il est « maître » et membre du Parlement dans un arrêt du 2 juillet 1290 qui n'est pas dans les Olim³⁷⁰.

(352) *HGF*, t. xx, p. 333.

(353) Layettes, t. II, n° 3456, février 1245 (a. st.).

(354) Joinville, n° 626.

(355) Layettes, t. III, p. 152.

(356) Layettes, t. III, n° 4192.

(357) *Actes*, p. 309, I.

(358) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(359) *Cartulaire normand*, n° 539, 28 février 1255 (a. st.).

(360) Layettes, n° 4411, 11 mai 1258. Il est chevalier et conseiller du roi dans un arrêt rendu le 4 novembre 1258 (J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1156).

(361) *HGF*, t. XXI, p. 359. Voir aussi p. 379 et p. 382.

(362) Olim, t. I, p. 83, xviii, Pentecôte 1259.

(363) Olim, p. 503, xxx, Chandeleur 1260 ; Olim, p. 127, vi, Chandeleur 1260.

(364) E. BOUTARIC, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 127.

(365) *Actes*, p. 379, n° 507, Saint-Martin 1282.

(366) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556.

(367) *HGF*, t. XXII, p. 667c.

(368) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(369) LANGLOIS, *Textes*, 122 et 129 ; *HGL*, t. IX, p. 135, 153 et t. x, col. 217.

(370) L. TANON, *Histoire des justices*, *op. cit.*, p. 351, et Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 640, fol. 30.

Gilles de Bryone : Chevalier.

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284³⁷¹. Personnage inconnu par ailleurs.

Gilles le Brun (*Egidio Bruni*) : Seigneur de Trazegnies dans le Hainaut et connétable.

Quoiqu'originaire du Nord, il devient connétable de France sans doute au retour de la croisade, à la mort de Humbert de Beaujeu³⁷². Il est du même lignage que les trois jeunes gens tués par Enguerran de Coucy.

Il est souvent présent à la Cour³⁷³, apparemment pas dans des fonctions à proprement parler judiciaires, mais en qualité d'officier. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257³⁷⁴. Il jouera rôle important dans la conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou, auprès de qui il est présent lors de son couronnement en Sicile en 1265³⁷⁵.

Girard de la Roche Beauvoir : Évêque d'Autun (1253-1276). Cf. *Fasti, diocèse d'Autun*, n° 323.

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour un procès d'Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou contre leur frère le roi³⁷⁶.

Guarinus de Rocoi : Chevalier.

Il siège au conseil le 21 septembre 1252³⁷⁷. Personnage inconnu par ailleurs.

Guérin : Frère appartenant à l'ordre croisé des chevaliers hospitaliers de Jérusalem. Évêque de Senlis de 1213 à 1227. Chancelier. Cf. J. W. BALDWIN, *Philippe Auguste*, p. 160 et s.

Il est l'homme le plus influent sous le règne de Philippe Auguste et membre de la Cour à la veille de sa mort³⁷⁸. Quoique souffrant de l'ascendant pris par Barthélémy de Roye, il conserve, dans une certaine mesure, la confiance de Louis VIII³⁷⁹ et obtient le titre de chancelier en compensation³⁸⁰. Étant régulièrement enquêteur pour Philippe II³⁸¹, il est sûrement le « G, évêque de *Salvanectensi* et chancelier de France » qui est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost³⁸² ; puis au règlement d'un procès entre la

(371) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283, (a. st.).

(372) Joinville, n° 438 ; *Cartulaire normand*, n° 536, août 1255.

(373) Layettes, t. III, n° 4192, 20 août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille et *ibid.*, n° 4411, 11 mai 1258 pour l'Aragon ; Olim, t. I, p. 503, xxx, Chandleur 1260 (a. st.).

(374) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(375) *HGF*, t. XX, p. 421.

(376) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(377) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(378) *Actes*, p. CCCI, n° 11 ; *Actes*, p. CCC, n° 10 en mars 1222 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(379) Layettes, t. II, n° 1639, mars 1223 (a. st.) ; Petit-Dutaillis, n° 240.

(380) M. PROU, « Les coutumes de Lorris », *RHDFE*, t. 8, 1884, p. 544. Voir aussi en 1225 F. GASPARRI, « Trois actes royaux originaux des XII^e et XIII^e », *BEC*, t. 138, 1980, p. 90-93.

(381) M. DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis*, *op. cit.*, p. 405.

(382) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224³⁸³. Guérin est présent à la Cour du roi en juillet 1225³⁸⁴. Il meurt en avril 1227.

Guillaume III d'Aurillac : Maître.

Il siège au conseil le 21 septembre 1252³⁸⁵ et il est encore présent pour un litige sur la régale de Sens³⁸⁶. Il est sans doute le clerc G. d'Aorlac qui reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257³⁸⁷.

Guillaume de Bussy ou Bucy : Maître et évêque d'Orléans 1237-1258. Enquêteur. Cf. M. DEJOUX, *Notice* ; C. CUISSARD, « Élection de Guillaume de Bussi, évêque d'Orléans, et principaux actes de son épiscopat (1238-1258) », *Mémoires de la Société Archéologique et Historique d'Orléanais*, 1894, xxv, p. 561-620.

Il est présent au conseil en février 1251 (a. st.) pour la régale de Soissons³⁸⁸. Il est arbitre dans l'affaire de la taille d'Orly entre le chapitre de Paris et Blanche de Castille entre mars et novembre 1252³⁸⁹. Enquêteur en 1257³⁹⁰, il meurt l'année suivante et ne semble pas avoir exercé de fonction permanente à la Cour du roi.

Guillaume de Chartres : Seigneur. Clerc du roi et chapelain de Louis IX. Cf. J. LE GOFF, *Saint Louis*, p. 193 et L. DELISLE, « Une lettre de saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres », *BEC*, 65, 1904, p. 310-312 ; L. CAROLUS-BARRÉ, « Guillaume de Chartres, clerc du roi : frère prêcheur, ami et historien de Saint-Louis », *Alla Signorina, Mélanges offerts à Noël de la Blanchardière*, Rome, 1995, p. 51-57.

W. de Carnotensis reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257³⁹¹. Est-il aussi le seigneur « G. de Carnoto presbiter » qui est présent à la Cour du roi à la Chandeleur 1260 (a. st.)³⁹². Il ne semble pas, en tout état de cause, être un juge assidu.

Avec Geoffroy de Beaulieu et Jean de *Montibus* frère mineur, ils sont mentionnés dans une lettre de Philippe III comme en mission auprès des évêques, archevêques, etc. pour la mémoire de Louis IX³⁹³. Il est mort avant 1282 et fut donateur à la Sorbonne.

(383) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(384) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(385) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(386) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(387) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(388) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(389) Cf. l'affaire de la taille d'Orly M. BLOCH, « Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris », art. préc.

(390) M. DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis*, op. cit., p. 110.

(391) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(392) Olim, p. 503, xxx, Chandeleur 1260.

(393) L.-G. DE BRÉQUIGNY, *Table chronologique des diplômes, chartes, lettres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, 8 vol., Paris, 1769-1876, t. VI, p. 577.

Guillaume de Châtellerault (*Castro-Eraudi*) : Maître et clerc du roi.

Il enquête pour la Cour du roi en 1268³⁹⁴, puis il est présent au Parlement en 1277³⁹⁵. Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)³⁹⁶.

Guillaume de Châtelliers (*de Castellario, Castellariis, Chastelliers, Chastellerat*) Bailli du roi. Cf. L. Borrelli de Serres, t. I, p. 64 et L. DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 53.

Il est sans doute bailli du roi à Saint-Quentin en janvier 1214³⁹⁷. Il administre le bailliage de Vermandois depuis au moins 1219³⁹⁸ et joint périodiquement celui de Senlis avec Renaud de Béronne*. Il enquête pour Philippe II en 1220³⁹⁹. Il est juge à la Cour du roi en février 1228⁴⁰⁰. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁴⁰¹.

Guillaume de Chauvigny (*Chalvigniaco*) : Seigneur de Châteauroux.

Il est présent en 1225 lors d'un jugement de la Cour du roi⁴⁰², mais sans doute pas régulièrement juge.

Guillaume de Cohardon : Chevalier et sénéchal de Carcassonne et Béziers.

Cf. L. DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 252-253 ; G. GIORDANENGO, « "Noble homme maistre Phelipe de Biaumanoir chevaillier baillif de Vermandois" ou des baillis et d'un bailli », *RHDFE*, 2014, p. 15-36.

Agent royal dont les sources témoignent d'une intense activité lors de ses missions administratives méridionales à partir de 1266 et pendant près de dix ans, il participe ensuite à des enquêtes, par exemple contre le vicomte de Pont-Audemer⁴⁰³. Mais il est prouvé qu'il siège finalement au Parlement lors de la session de la Toussaint 1279⁴⁰⁴.

Guillaume de Gisors : Chevalier.

Il est convoqué pour comparaître devant la Cour du roi le 14 avril 1254⁴⁰⁵. Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais peut-être car il est en rapport avec la cause⁴⁰⁶. Personnage inconnu par ailleurs.

(394) Olim, p. 273, I, Toussaint 1268.

(395) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(396) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(397) Recueil, p. 460, n° 1317.

(398) PETIT-DUTAILLIS, p. 446.

(399) J. BALDWIN, *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, 1992, p. 146, n° 88.

(400) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(401) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1. Son sceau est dans Douet d'Arcq, t. II, p. 284, n° 5077.

(402) PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

(403) AN J 1028 n° 28.

(404) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, t. I, p. 965. L. Delisle donne sans explication la date du 16 janvier 1280 pour cette affaire.

(405) *Actes*, p. CCCXXVIII, n° 38.

(406) Olim, t. I, p. 291, XIV selon la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

Guillaume de Mâcon : Docteur. Évêque d'Amiens (4 mai 1278-18 mai 1308). Cf. E. M. MEIJERS, p. 11 ; C.-V. LANGLOIS, *Philippe III, op. cit., passim* ; *Fasti, diocèse d'Amiens*, n° 428.

Étudiant à Bologne en 1270, *legum doctor*, il est chapelain du Pape Grégoire X. Aumônier du roi en 1278, il siège au Parlement à la Toussaint 1279⁴⁰⁷ et le 1^{er} mars 1284⁴⁰⁸. Il est un prélat qui semble n'être présent que ponctuellement à la Cour du roi.

Guillaume de Milly (*Milliaco*) : Maître et clerc du roi.

Il y a plusieurs homonymes dans le lignage des Milly (auj. Milly-la-Forêt, Essonne), l'un est abbé de Cluny et meurt en 1222. Un autre, qui combat auprès de Philippe Auguste, est sans doute celui qui est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁴⁰⁹ et bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁴¹⁰. Il s'agit probablement d'un troisième homme qui est clerc du roi, enquête pour la Cour à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁴¹¹ et est mentionné comme ayant pris part au jugement en tant que maître dans la même session⁴¹².

Guillaume de Neuville (*Nuefville, Nova-vila*) : Maître et clerc du roi. Chanoine de Chartres.

Dans un premier temps, il mène de nombreuses enquêtes pour la Cour du roi⁴¹³. Puis il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁴¹⁴. Il adresse un mandement au sénéchal de Toulouse en 1272⁴¹⁵. Il est maître et archidiacre de Blois en l'église de Chartres au conseil pour la Flandre en 1277⁴¹⁶. Il est membre de la Cour en 1281⁴¹⁷ et arbitre un litige en 1283⁴¹⁸. Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁴¹⁹.

Guillaume de Pouilly (*Polhi*) : Maître et clerc du roi.

Il siège à titre de prévôt de *Lile* au Parlement à la Pentecôte 1283⁴²⁰. Il est donc sans doute le « *Prepositus Insulensis* » qui est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession

(407) Olim, t. II, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, t. I, p. 965.

(408) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(409) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(410) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(411) Olim, t. I, p. 131, xi.

(412) Olim, t. I, p. 127, vi.

(413) P. VARIN, *op. cit.*, p. 895, 28 novembre 1267 ; Olim, t. I, p. 291, i, Pentecôte 1269 ; dans le bailliage de Gisors Olim, t. I, p. 323, ix, Chandeleur 1269 ; Olim, t. I, p. 348, i, Toussaint 1270 ; Olim, t. I, p. 370, xv, Chandeleur 1270.

(414) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(415) *HGL*, t. x, p. 87.

(416) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(417) Olim, t. II, p. 194, XXI, Saint-Martin 1281.

(418) *Actes*, p. 392, n° 547b, Toussaint 1283.

(419) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(420) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556. Cf. aussi *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, éd. Brun-Lavainne, Lille, 1842, p. 300.

d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁴²¹. Il est peut-être le seigneur Guillaume de *Puliac* qui a été professeur de droit à Angers⁴²².

Guillaume II de Rampillon : Maître. Doyen de Saint-Aignan et archidiacre de Paris (1252-1270). Cf. Q. GRIFFITHS, « Les gens de la collégiale de Saint Aignan d'Orléans et le gouvernement capétien », *Revue Mabillon*, juillet-décembre 1988, p. 455.

Il est sans doute le Guillaume, doyen de Saint-Aignan d'Orléans qui enquête à la Chandeleur 1266⁴²³, ainsi que le doyen qui est « maître et juge » de la Cour du roi le 14 février 1269⁴²⁴. Il est souvent cité comme étant garde des sceaux en 1270.

Guillaume de Rueil (*Rueuil*) : Maître et professeur. Archidiacre de Chartres.

Il siège au Parlement à la Toussaint 1279⁴²⁵. Il a sans doute été professeur de droit à Angers (*Guillelmus de Ruis*)⁴²⁶.

Guillaume de Sens (*Senonis*) : Maître.

Il bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi en 1239⁴²⁷. Le 24 juin 1251, il est dans l'entourage de la reine Blanche pour recevoir le serment des Parisiens⁴²⁸. Puis il siège au conseil le 21 septembre 1252⁴²⁹ et le 22 novembre 1252⁴³⁰. Il reçoit encore un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁴³¹. Personnage peu connu par ailleurs.

Guillaume de Trappes : Maître et clerc du roi.

Un dénommé Guillaume de *Trabis* bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁴³². Il est en tout cas l'homme envoyé à Bourges en application d'un jugement en 1276⁴³³. Il siège au Parlement à la Toussaint 1279⁴³⁴, mais il semble être surtout enquêteur jusqu'au moins 1284⁴³⁵.

Guillaume de Voisins (*Vicinis*) : Bailli de Verneuil de 1249 à 1254 et châtelain de Niort. Puis bailli de Rouende 1255 à 1260⁴³⁶. Cf. L. DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 103.

(421) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(422) H. FITTING, « Questions de droit disputées à Angers et à Paris », *RHDFE*, 1905, p. 717.

(423) *Olim*, t. I, p. 245, V, Chandeleur 1266.

(424) *Actes*, p. 309, III.

(425) *Olim*, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(426) H. FITTING, « Questions de droit disputées à Angers et à Paris », *RHDFE*, 1905, p. 717.

(427) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(428) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45. Voir aussi *Actes*, p. CCCXVII, n° 29.

(429) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(430) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1102. Voir aussi *Actes*, p. CCCXVII, n° 29.

(431) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(432) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(433) *Olim*, t. II, p. 74, X, Pentecôte 1276. Voir aussi au Puy, *Olim*, t. II, p. 120, XXXIX, Toussaint 1278.

(434) *Olim*, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(435) *Actes*, p. 386, n° 529, Toussaint 1283 ; LANGLOIS, *Mandements*, n° 156, février 1284.

(436) *Olim*, t. I, p. 99, XVI, septembre 1259 et p. 101, III, Chandeleur 1259. Il ne l'est plus à la Saint-Martin 1261 (*Olim*, t. I, p. 146, v).

Il enquêtait du temps de la régence de Blanche selon un arrêt postérieur⁴³⁷. Il est présent à la Cour du roi pour un procès d'Eudes Rigaud* le 28 février 1255 (a. st.)⁴³⁸.

Guillaume Ménier (*Mainerii, Manerio, Meneri, Minero*) : Seigneur, châtelain d'Étampes.

Il enquête sur une prétention du chapitre de Saint-Aignan en 1216⁴³⁹. Il est peut-être bailli d'Orléans sous Louis VIII⁴⁴⁰. Il est à la Cour du roi en mars 1224⁴⁴¹ et en juillet 1225⁴⁴². Il est l'un des grands du royaume auprès du roi en août 1227⁴⁴³. Il est peut-être aussi le Guillaume *Meri*, qui est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁴⁴⁴. Il bénéficie encore d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁴⁴⁵. L'essentiel de son activité est au sein de l'administration locale, en particulier sous Louis IX et ce, jusqu'en 1235 selon J. W. Baldwin⁴⁴⁶.

Guillaume Roland (*Rollandi Rolandi*) : Maître et chanoine.

Il est présent au conseil pour statuer sur un litige touchant à la régale de Sens⁴⁴⁷ et pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁴⁴⁸. Il est difficile de savoir s'il eut une activité à proprement parler juridictionnelle. Peut-être est-il *Guillermus Rollandi* qui est docteur en droit civil, archidiacre de Rodez en 1268⁴⁴⁹ et par conséquent peut-être le même que Guillaume *Romeu*, archidiacre de Rouergue qui enquête pour le roi sur la coutume en 1278⁴⁵⁰.

Guy de Boy (*Boiaco*) : Maître et clerc du roi. Chanoine de Reims (1284-1285).

Cf. *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1098 ; *Gallia regia Philippica*, n° 143-137.

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁴⁵¹.

Guy de Genève : Évêque de Langres (1266-1291).

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁴⁵².

(437) Olim, t. I, p. 468, III, Ascension 1260.

(438) *Cartulaire normand*, n° 539.

(439) *Les registres de Philippe Auguste*, éd. J. W. Baldwin avec le concours de F. GASPARRI, M. NORTIER et É. LALOU, *Recueil des historiens de France, Documents financiers et administratifs*, t. VII, Paris, 1992, p. 101.

(440) PETIT-DUTAILLIS, p. 446.

(441) Layettes, t. II, n° 1639, mars 1223 (a. st.).

(442) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(443) Layettes, t. II, n° 1937.

(444) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(445) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(446) J. W. BALDWIN, *Philippe Auguste*, Paris 1996, p. 183.

(447) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319. 25 mars 1254.

(448) Layettes, t. III, n° 4192, 20 août 1255.

(449) *Fasti, diocèse de Rodez*, n° 368.

(450) AN J 1030, n° 41. cf. *Actes*, p. 196, n° 2122a, 24 mars 1278.

(451) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(452) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

Guy de Méréville (*Merevilla*) : Seigneur.

Personnage fort peu connu, sans doute allié aux familles de Nemours et de Villebéon et qui est pourtant souvent dans l'entourage de Louis VIII⁴⁵³. Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁴⁵⁴ ; ainsi qu'en juillet 1225⁴⁵⁵. Il prête serment au roi en novembre 1226 de soutenir et faire couronner son fils⁴⁵⁶. Il bénéficie encore d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁴⁵⁷. Il décède le 2 janvier 1236.

Guy de Neauphle (Neaulphe, Néaufle, *Guido de Nealpa*) : Maître et doyen de Saint-Martin de Tours.

E. M. Meijers considère qu'il a certainement suivi des études de droit romain⁴⁵⁸. Il était au service d'Alphonse de Poitiers, dont il est l'exécuteur testamentaire⁴⁵⁹. Puis dès la régence il est présent au conseil pour statuer sur un litige à propos de la régale de Sens⁴⁶⁰. Il est l'un des maîtres de la Cour du roi le 1^{er} juillet 1255, en tant que doyen de Saint-Martin de Tours⁴⁶¹. Puis il est attesté au Parlement le 21 septembre 1255⁴⁶², 2 février 1257⁴⁶³, à la Nativité de la Vierge 1257⁴⁶⁴, à la Chandeleur 1258 (a. st.)⁴⁶⁵. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁴⁶⁶. Il est partie à un procès devant la Cour en 1259⁴⁶⁷ et y siège encore à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁴⁶⁸.

Guy de Neauphle paraît avoir une carrière inverse à plusieurs autres juristes, en ce qu'il mène dans les années 1260 un grand nombre d'enquêtes pour la Cour du roi⁴⁶⁹, mais qu'il n'y est plus attesté comme juge.

Guy Foucois (cette orthographe paraît désormais privilégiée, mais l'on trouve encore Foulquoy, Fouquet ou Fouquois, *Guido Fulcodii*). Maître, évêque, archevêque puis pape. Personnage éminent et bien connu. Cf. notamment *DHJF*, p. 444-445 ; Y. DOSSAT, « Guy Foucois, enquêteur-réformateur, archevêque et pape », *Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300)*,

(453) PETIT-DUTAILLIS, n° 88, n° 132. Cf. G. Sivéry, *Louis VIII*, Paris, 1995, p. 246 qui l'orthographe « Merville », alors qu'il s'agit certainement de la vicomté de Méréville (Essonne).

(454) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(455) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(456) Layettes, t. II, n° 1828.

(457) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(458) E. M. Meijers, op. cit., p. 18.

(459) AN J 192, Poitou III, n° 4.

(460) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254 et *Actes*, p. CCCXXVII, n° 37.

(461) *Actes*, p. 309, I.

(462) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(463) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1130.

(464) Olim, t. I, p. 19, XV.

(465) Olim, t. I, p. 75, XXIX.

(466) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(467) Olim, t. I, p. 85, I, Nativité de la Vierge 1259.

(468) Olim, p. 127, VI, Chandeleur 1260 et p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(469) Olim, t. I, p. 141, IX, Nativité de la Vierge 1261 ; Olim, t. I, p. 145, III, Saint-Martin 1261 à Blois ; avec le bailli de Tours : Olim, t. I, p. 169, VIII, Chandeleur 1262 ; Olim, t. I, p. 260, V, Toussaint 1267 ; Olim, t. I, p. 273, I, Toussaint 1268. Il enquête sur la monnaie d'Angoulême Olim, t. I, p. 638, XII, Chandeleur 1265.

Cahiers de Fanjeaux, 7, 1972, p. 23-57 et M. DEJOUX, *Les enquêtes de saint Louis*, op. cit., p. 115 et s. Une consultation rendue par lui fut publiée par C. CARENA, *Tractatus de officio sanctissimae inquisitionis et modo procedendi in causis fidei*, Paris, 1669.

Originaire de Saint-Gilles (Gard), maître en droit civil de Montpellier, il a longtemps œuvré à la mise en ordre administrative du Languedoc⁴⁷⁰. En tant que clerc d'Alphonse de Poitiers⁴⁷¹, il présente l'ordonnance royale de 1254 au concile de Béziers en 1255 et il a souvent été écrit qu'il a peut-être participé à sa rédaction. Il est sans doute le *Gui Fourcroy* qui enquête encore pour Alphonse de Poitiers à Mormoiron (Vaucluse) le 16 juin 1255⁴⁷².

Il n'est entré dans les ordres que devenu veuf. Il devient successivement évêque du Puy, le 11 juin 1257⁴⁷³, archevêque de Narbonne en 1259, puis cardinal le 17 décembre 1261 et enfin il est élu pape le 5 février 1265 sous le nom de Clément IV. Il meurt le 29 novembre 1268.

Notamment à cause de ces importantes fonctions, ses liens avec l'administration royale sont difficiles à établir avec certitude. Il ne semble pas pouvoir être considéré comme un juge attiré au Parlement, mais il y joue toutefois un rôle déterminant, avant d'accéder au pontificat. Il est certain qu'il est envoyé dans le cadre des enquêtes administratives à partir de 1254 à Beaucaire, puis en 1258 à Carcassonne. Il obtient un mandement du roi en janvier 1258, par lequel les violences sont interdites dans son diocèse⁴⁷⁴, mais il n'est pas à l'origine d'une véritable ordonnance interdisant généralement les infractions à la paix, comme cela a pu être souvent écrit. Quoi qu'il en soit, il est plusieurs fois mentionné comme étant un « conseiller du roi⁴⁷⁵ » et attesté siégeant au Parlement en janvier 1259⁴⁷⁶. Lors de la session de la Chandeleur 1260 (a. st.), les Olim précisent qu'un arrêt lui a été soumis pour consultation⁴⁷⁷. Il enquête en tant qu'archevêque de Narbonne pour le parlement de la Chandeleur 1261 (a. st.)⁴⁷⁸. Dans les années suivantes, il agit, au service du roi, plutôt en tant que diplomate, avant d'accéder au Pontificat en 1265.

(470) Cf. Layettes, t. v, n° 527, 17 mai-8 juillet 1249 ; Layettes, t. V, n° 698, octobre 1259. Il est aussi nommé arbitre à Lodève par l'évêque Raymond Belin et les habitants pour un litige sur le consulat en tant qu'évêque de Narbonne en août 1260 (*Cartulaire de la ville de Lodève*, éd. E. Martin, Montpellier, 1900, p. 48, n° LVI). Sa réponse équivaut à une charte de la ville promulguée le 18 mars 1262 (*ibid.*, p. 51-66, n° LVIII). Cf. aussi L.-G. DE BRÉQUIGNY, *Table chronologique des diplômes, chartes, lettres et actes imprimés concernant l'histoire de France*, 8 vol., Paris, 1769-1876, t. VI, p. 143 ; puis Layettes, t. III, n° 3939, 28 mai 1251 ; n° 4156, 15 avril 1255 ; n° 4172, 25 juin 1255 ; n° 4202, 20 septembre 1255 ; n° 4312, 2 janvier 1256 (a. st.).

(471) P.-F. FOURNIER et P. GUÉBIN, *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers*, Paris, 1959, pièce 7, § 4, 1253.

(472) Layettes, t. v, n° 654 édition de J 1034, n° 55 et non pas n° 35.

(473) Layettes, t. III, n° 4388.

(474) Ord., t. I, p. 84.

(475) HGF, t. XX, p. 560, « *Clemens quartus praesidet, Hic primo... fuit famosissimus advocatus, et regis Franciae consiliarius...* » ; dans une lettre de Louis IX à Eudes Rigaud (HGF, t. XXI, p. 586). Voir aussi Layettes, n° 4282, août 1256.

(476) Olim, t. I, p. 75, XXIX Chandeleur 1258.

(477) Olim, t. I, p. 495, XIV, Chandeleur 1260, *Évêque de Laon cf Maire et jurés de Laon*.

(478) Olim, t. I, 148, II.

Guy le Bas : Chevalier et bailli du roi. Cf. L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès de canonisation de saint Louis, op. cit.*, p. 107 et 193 (il est en quinzième position dans la liste des témoins au procès).

Sans doute né vers 1232 vers Sens, il était bailli d'Arras en 1269 pour le comte Robert d'Artois qui prenait souvent son personnel hors son domaine et dans l'administration royale. Il est en effet attesté comme « chevalier du roi » à la même date. Ces fonctions lui valent sans doute d'être chargé d'une enquête pour le Parlement début 1270 dans un litige entre le comte et l'évêque d'Artois⁴⁷⁹. Il est ensuite à Paris. En mars 1276, par charte datée de Nogent-l'Érembert, Philippe III lui donne sa maison d'Aigrefin près Châteauneuf-sur-Loire en récompense de ses services, à tenir en fief lige héréditaire. Vers 1276, il est présent avec Guillaume de Cohardon au procès intenté à Jean de Neuvi, vicomte de Pont-Audemer, accusé de malversations dans ses fonctions. Il est ensuite présent au Parlement en 1277⁴⁸⁰ et à la Toussaint 1279⁴⁸¹. Le 30 avril 1282, il est en mission avec Robert-Sans-Avoir, chevalier du roi et écrit de Carcassonne, à Philippe III, que les mesures prises ont contraint Amaury et Aimery, vicomtes de Narbonne, à se soumettre alors qu'ils avaient fait alliance avec le roi de Castille⁴⁸². Le 1^{er} mars 1284, il est présent quand la Cour déboute Charles d'Anjou de ses prétentions sur l'héritage d'Alfonse et de sa femme morts depuis longtemps⁴⁸³. Il bénéficie cette année-là d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III⁴⁸⁴. Il est présent à la Cour du roi Philippe III pour statuer sur enquête contre un agent du roi⁴⁸⁵.

Un mandement de Philippe le Bel du 26 août 1290 l'enjoint à se rendre à Douai pour recueillir les témoignages sur le débat au Parlement d'un différend entre le comte de Flandre et les bourgeois de la ville et d'en faire rapport. Il est mort sans doute en 1291.

Hemardus du Temple (*Aymard, Haymardus*) : Maître. Trésorier du Temple⁴⁸⁶.

Il prit part à la rédaction d'une ordonnance sur les monnaies en Normandie vers 1204. Il est nommé avec les grands officiers et jure fidélité et il est membre de la Cour sous Philippe II, le 1^{er} mars 1222⁴⁸⁷. Dans le testament de Philippe Auguste, datant de septembre 1222, il est désigné comme exécuteur testamentaire du roi⁴⁸⁸, ainsi que de la reine Ingeburge⁴⁸⁹. Il n'apparaît pas sous le règne de Louis VIII mais est encore attesté par la suite, notamment comme juge à la Cour du roi en février 1228⁴⁹⁰. Il est présent lors de la vente approu-

(479) Olim, t. I, p. 318, vi, Chandelour 1269.

(480) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(481) Olim, t. II, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(482) *Actes*, p. 229, n° 2402b, 7 des calendes de mai (25 avril) 1282.

(483) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283.

(484) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(485) AN J 1024, n° 85, éd. *Actes*, p. 244, n° 2547h, sans date sous le règne de Philippe III. Voir aussi une autre enquête sans date : *Actes*, p. 242, n° 2547s.

(486) *HGF*, t. XIX, p. 547e, 688a.

(487) *Actes*, p. CCC, n° 10 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(488) ISAMBERT, p. 219 ; Layettes, t. I, p. 549, n° 1546.

(489) DELISLE, p. 520, n° 1852.

(490) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. xxiv, p. 254-258.

vée par la reine de Chypre et faite au roi par le comte de Champagne des fiefs de Blois, Châteaudun et Sancerre le 11 novembre 1234⁴⁹¹.

Est-il encore *Hemardus* de Senlis, maître qui bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi en 1239⁴⁹² ? Il semble, en tout état de cause, qu'il fut plutôt un magistrat financier qu'un juge régulier de la Cour du roi. Le même personnage avec une singulière longévité, ou plus probablement un homonyme, bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁴⁹³.

Henri Cornut : Archevêque de Sens (1254-1257). Cf. *Fasti, diocèse de Sens*, n° 4.

Il est le troisième prélat de la même famille à avoir des liens avec l'administration royale (Albéric* et Gautier*). Il plaide lui-même pour la régale de son archevêché⁴⁹⁴, mais il est aussi attesté à la Cour du roi comme juge lors d'un procès d'Eudes Rigaud*, le 28 février 1255 (a. st.)⁴⁹⁵.

Henri de Champrepus (*Camp-Repus, Campo-Repulso, Chamrepus*) : Maître et clerc du roi. Enquêteur.

Il semble avant tout être un enquêteur au service du Parlement, toujours en Artois⁴⁹⁶. Mais il est aussi présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁴⁹⁷. Puis il est « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1269⁴⁹⁸. Toutefois, il enquête encore à Paris en 1271⁴⁹⁹, mais n'est plus attesté au Parlement sous le règne de Philippe III, quoiqu'il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁵⁰⁰. Il est alors gardien de la régale d'Orléans⁵⁰¹ et de celle de Laon⁵⁰². Il semble spécialisé dans les questions ecclésiastiques.

Henri de Vézelay (*Henri de Verdelet, Virsilliac, Verdelaïs, Vergelley*) : Maître et clerc du roi. Cf. l'étude très complète de L. DELISLE, « Visites pastorales de Henri de Vézelay, archidiacre d'Hiémois en 1267 et 1268 », *BEC*, t. 54, 1893, p. 457-467. Voir aussi *HGF*, t. XXIV, p. 618-695 ; A. MOLLINIER, « Catalogues des actes de Simon et d'Amauri de Montfort », *BEC*, t. 34, 1873, p. 153-203 et M. DEJOUX, *Notice*.

On ignore sa formation, mais E. M. Meijers considère qu'il a certainement suivi des études de droit romain⁵⁰³. Il est peut-être le « *Henrico de Surzil* » qui

(491) *HGF*, t. XXI, p. 676h.

(492) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(493) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(494) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(495) *Cartulaire normand*, n° 539.

(496) Olim, p. 164, XIV, Toussaint 1262 ; Olim, t. I, p. 238, III, Toussaint 1266 ; Olim, t. I, p. 295, III, Pentecôte 1269 et Olim, t. I, p. 318, VI, Chandeleur 1269.

(497) Layettes, t. IV, n° 5393.

(498) *Actes*, p. 309, III.

(499) Olim, p. 372, XVIII, Chandeleur 1270.

(500) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(501) Olim, t. II, p. 157, IX et X, Pentecôte 1280.

(502) Olim, t. II, p. 183, XXXVII, Pentecôte 1281. Voir encore Olim, t. II, p. 211, XXIX, Saint-Martin 1282.

(503) E. M. Meijers, *op. cit.*, p. 18.

est envoyé à l'enquête sur les restitutions et amendes aux bailliages de Carcassonne et de Beaucaire avec Pierre de Voisins et Nicolas de Châlons⁵⁰⁴. Il est envoyé en mission en Angleterre dans le cadre du procès de Renaud de Pons contre le roi anglais⁵⁰⁵. Il est fréquemment enquêteur pour le Parlement par la suite⁵⁰⁶, avant d'être présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁵⁰⁷. Il siège ensuite au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.)⁵⁰⁸ et il est « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1269⁵⁰⁹.

Il poursuit sa carrière sous Philippe III⁵¹⁰. Il est appelé maître et apparaît en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume⁵¹¹. Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁵¹². Un traité de paix est fait devant lui à l'occasion d'un litige entre les échevins de Gand et la comtesse de Flandre⁵¹³. Il est présent au Parlement en 1278⁵¹⁴, à la Toussaint 1279⁵¹⁵ et sans doute à la Toussaint 1282⁵¹⁶.

Souvent cité comme chancelier, sur la seule foi d'une unique source externe à l'administration royale⁵¹⁷, il a peut-être seulement été ponctuellement garde du sceau royal⁵¹⁸. En même temps qu'il assume ses fonctions au sein de l'administration royale, il est : chanoine d'Auxerre en 1262, archidiacre d'Hiémois (diocèse de Bayeux) avant de devenir en 1275 chapelain du pape et trésorier de l'église de Laon.

Hugues d'Athies (*Hugone d'Athiis, Atheis*) : Chevalier, bailli et panetier de France.

Il est enquêteur pour Philippe Auguste à Retz⁵¹⁹. Il siège à la Cour du roi en mars 1223 (a. st.)⁵²⁰. Il est bailli du roi et arbitre dans un litige de l'abbaye de Sainte-Geneviève en mars 1224⁵²¹. Il enquête à Gonesse sous le règne de

(504) Ord. t. I, p. 61, avril 1250.

(505) LANGLOIS, *Textes*, p. 67.

(506) Olim, t. I, p. 256, XIII Toussaint 1267 en Normandie ; Olim, t. I, p. 556, XIII, Pentecôte 1263 ; Olim, t. I, p. 537, I, Toussaint 1262.

(507) Layettes, t. IV, n° 5393.

(508) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris* cf Jean Marcel, *bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(509) *Actes*, p. 309, III.

(510) LANGLOIS, *Philippe III*, p. 212.

(511) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(512) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(513) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(514) Olim, t. II, p. 121, XLIV, et 122, XLVII.

(515) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(516) Un archidiacre de Bayeux y est : A. BAUDOUIN, *Lettres inédites de Philippe le Bel*, *op. cit.*

(517) P. VARIN, *op. cit.*

(518) En ce sens L. DELISLE, « Visites pastorales », *op. cit.*, p. 461.

(519) *Recueil*, t. III, p. 538, n° 1387, mai 1215.

(520) Layettes, t. II, n° 1639.

(521) PETIT-DUTAILLIS, n° 87.

Louis VIII⁵²², dont il est le compagnon jusque lors de la campagne fatale à Avignon. Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁵²³ et en février 1230⁵²⁴. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁵²⁵. Il est peut-être encore vivant en 1235.

Hugues de Châtillon : Comte de Saint-Pol. Bouteiller de Champagne.

Il est juge à la Cour du roi le 18 mai 1239⁵²⁶. Il meurt à Avignon en 1248, alors qu'il se croisait avec Louis IX. Comme pour plusieurs autres barons, il est impossible de déterminer si sa présence au Parlement est ponctuelle ou si elle fut plus régulière et que les sources n'en attestent pas.

Humbert VI de Beaujeu (*Imbert*) : Connétable de France.

Il ne doit pas être confondu avec Humbert V de Beaujeu qui est déjà connétable sous Louis IX et meurt en croisade en 1250. Humbert VI aurait obtenu à son tour cet office en 1260, mais il est peut-être déjà le connétable qui est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour un procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁵²⁷. Il participe à la huitième croisade⁵²⁸. Puis au retour, il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁵²⁹. En décembre 1271, l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III le cite comme conseiller à conserver aux affaires du royaume⁵³⁰. Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁵³¹. L. Carolus-Barré considère qu'il a peut-être été envoyé du roi et garde du Concile de 1274 à Lyon⁵³². Humbert est avant tout un homme de guerre : il dirige les armées de Philippe III en Navarre en 1276 et 1277.

Il est toutefois attesté à la Cour du roi à la Toussaint 1278⁵³³. Il est envoyé en enquête en 1282⁵³⁴. Puis il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁵³⁵. Ses fonctions au Parlement paraissent régulières, mais dans un rôle plus politique que judiciaire.

Jacques d'Artois ou d'Arras (*Jacobum de Attrebato*) : Clerc du roi.

Il enquête à plusieurs reprises dans des affaires mettant en cause des ecclésiastiques⁵³⁶. Il a façonné une *ordinacio* au sujet de la régle de Théroutanne

(522) M. BLOCH, « Les transformations du servage, à propos de deux documents du XIII^e siècle relatifs à la région parisienne », *Mélanges historiques*, 2 vol., Paris, 1963, t. I, p. 491-502.

(523) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, op. cit., p. 408, CCLXXVIII.

(524) *Actes*, p. CCCIII, n° 14.

(525) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 1.

(526) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(527) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(528) Joinville, n° 172.

(529) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(530) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(531) P. VON LUDEWIG, op. cit., p. 6.

(532) L. CAROLUS-BARRÉ, *1274 Année charnière, Mutations et continuités*, Paris, 1977, p. 421.

(533) Olim, t. II, p. 121, XLIV.

(534) LANGLOIS, *Mandements*, n° 135, Lorris, 11 avril 1282.

(535) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(536) Olim, t. I, p. 41, XXXIII, Pentecôte 1258 ; Olim, t. I, p. 201, I, Chandeleur 1264.

dont il a été garde⁵³⁷. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement » le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris concernant la régale⁵³⁸. Il collecte des rachats de vœux en 1273⁵³⁹.

Jacques de Bazoches : Évêque de Soissons (1219-1242).

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁵⁴⁰, il est sans doute convoqué spécialement pour cette affaire car il est lui-même évêque. Il sacre Louis IX le 29 novembre 1226, mais n'apparaît plus dans l'administration royale.

Jacques de Boulogne : Bourgeois, professeur à Orléans, puis évêque de Thérouanne (1285 ?-1301). Cf. *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1214 et *DHJF*, p. 643.

Il est au Parlement dès 1278⁵⁴¹. Puis il est présent à la Cour à la Pentecôte 1283⁵⁴², en décembre 1285⁵⁴³ et comme enquêteur en 1286⁵⁴⁴. Il est sans doute l'évêque de Thérouanne qui est mentionné dans un jugement quelques jours plus tard⁵⁴⁵. Sa carrière se fait essentiellement sous Philippe le Bel. Dans l'ordonnance de 1286, il est parmi les « clercs du conseil » et reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁵⁴⁶. Il siège aux Grands jours de Champagne la même année⁵⁴⁷. Puis il est encore au Parlement en 1289 et Pentecôte 1290. Il est désigné par le roi comme président de la chambre des plaids dans l'ordonnance de 1296 sur l'organisation du Parlement. Mort en 1301.

Parallèlement, il mène une carrière universitaire, suit les cours de Jacques de Révigny et enseigne à Orléans entre fin 1270 et début 1280, pendant au moins six ans selon un élève⁵⁴⁸.

Jean Clément : Seigneur de Metz et d'Argentan, maréchal de France.

Il est présent à la mort de Louis VIII et lui promet de faire sacrer son jeune fils⁵⁴⁹. Il a accepté la suppression du maréchalat héréditaire dans sa lignée⁵⁵⁰. Son fils Henri est toutefois maréchal de 1262 à 1265.

Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁵⁵¹. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁵⁵². Il est sans doute le « Jean Maréchal » présent au conseil du roi le 18 mai 1239⁵⁵³ et qui obtient encore un

(537) Olim, t. I, p. 247, VIII, Chandeleur 1266.

(538) Layettes, t. IV, n° 5393.

(539) AN, J 1021, n° 13, 2 mars 1273.

(540) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(541) LANGLOIS, *Textes*, p. 101.

(542) Olim, t. II, p. 218, XLV, Saint-Martin 1282.

(543) LANGLOIS, *Textes*, p. 122, n° XC.

(544) Olim, t. I, p. 258, XVII, Toussaint 1286.

(545) LANGLOIS, p. 123, n° XCI.

(546) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(547) *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 218.

(548) Cf. M. BASSANO, Annexe I, p. 38-40.

(549) Layettes, t. II, n° 1811.

(550) Isambert, t. I, p. 222, n° 134, août 1223.

(551) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(552) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(553) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

manteau sur le compte royal cette année-là⁵⁵⁴. Il bénéficie de même en 1241 d'un habit pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁵⁵⁵. En croisade, il est prisonnier, puis libéré en même temps que le roi⁵⁵⁶. Il meurt vers 1262.

Jean d'Acres ou de Brienne (*Jehan d'Acon*) : Bouteiller de France. Cf. L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès, op. cit.*, p. 164 (il est en neuvième position sur la liste de Saint-Pathus de ceux qui ont déposé au procès de Louis IX) ; Élie BERGER, « Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de Saint Louis et de Charles d'Anjou », *Études d'histoire du Moyen Âge offertes à Gabriel Monod*, Paris, 1896, p. 343-350.

Son père, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, est déjà présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁵⁵⁷.

Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁵⁵⁸. Il est bouteiller de 1258 à sa mort vers 1296. Il plaide d'ailleurs contre les prélats de France au Parlement pour percevoir cent sous pour son avènement en tant que bouteiller⁵⁵⁹. Il est envoyé en ambassade au Pape en 1272, puis en Castille en 1275⁵⁶⁰.

Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁵⁶¹. Il apparaît comme bouteiller en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume⁵⁶². Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁵⁶³. Il est ensuite lié la Champagne⁵⁶⁴, qu'il va d'ailleurs gouverner au nom de l'héritière Jeanne de 1276 à 1284. Il garde toutefois un rôle à Paris pendant ces années⁵⁶⁵. Il est sans doute le « Jean, fils du roi de Jérusalem » d'un acte de 1284⁵⁶⁶. Il est appelé ainsi au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁵⁶⁷. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁵⁶⁸. Il meurt en 1296.

Jean de Beaumont : Chevalier, chambellan puis chambrier du roi. Fils d'Adam de Beaumont*. Cf. E. RICHEMOND, *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours*, 2 vol., Bourges, 1907-1908, t. II,

(554) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(555) *HGF*, t. XXI, p. 620h.

(556) Joinville, n° 378.

(557) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(558) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(559) Olim, t. I, p. 570, xi, Chandeleur 1263 et p. 573, xvii, Chandeleur 1263, *Jean, bouteiller de France cl Mathieu de Saint-Denis*. Voir aussi DELISLE, « Fragments inédits », p. 6, Pentecôte 1269. *Bouteiller de France cl Comte de Dreux*.

(560) Joinville, n° 140 et *HGF*, xx, p. 452 et p. 499.

(561) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(562) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(563) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(564) *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 149, note 2.

(565) *Actes*, p. 349, n° 320, Épiphanie 1277.

(566) *Actes*, p. 374, n° 492, 18 mars 1283.

(567) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.)

(568) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

p. 183 et s. ; H. STEIN, « Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIII^e et XIV^e siècles originaires du Gâtinais », *op. cit.*.

Il prend part à l'expédition en Angleterre en 1216. Il avait commandé des armées depuis 1224 et assume la direction militaire de la croisade en Albigeois en 1226 et en 1239⁵⁶⁹.

Il est toutefois associé à la plupart des assemblées judiciaires de Louis VIII⁵⁷⁰. Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁵⁷¹. Il conserve ses fonctions sous le règne de Louis IX et bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁵⁷². Il est dit « conseiller du roi » en juin 1234⁵⁷³ et il est en effet membre du conseil du roi pour le procès de la comtesse de Boulogne en mai 1236⁵⁷⁴. Il est juge à la Cour du roi à la Toussaint 1237⁵⁷⁵ et en 1239⁵⁷⁶ et fait à nouveau partie de ceux qui reçoivent un manteau sur le compte royal en 1239⁵⁷⁷. En mars 1244, il est l'un des juges d'un litige soulevé en Cour du roi entre le maire et le chapitre de Saint-Quentin⁵⁷⁸.

Joinville l'évoque comme « *li bon chevalier* »⁵⁷⁹ et il est considéré comme l'un des plus grands conseillers du roi⁵⁸⁰. Il est grand chambellan dès 1232, puis nommé chambrier en 1241⁵⁸¹. En février 1241, Étienne de Sancerre*, Geoffroy de la Chapelle*, Robert d'Artois et Jean de Beaumont sont témoins à Paris à la signature de l'acte par lequel Alice, veuve de Jean de Dreux vend à Louis IX le comté de Mâcon⁵⁸². Il conserve aussi des fonctions militaires en Égypte mais avec moins de succès selon des contemporains⁵⁸³. Il écrit à Geoffroy de la Chapelle* « *amico suo specialissimo* » resté en France, le 25 juin 1249⁵⁸⁴. Le pape reconnaît tout particulièrement son importance à la Cour en lui écrivant au même titre qu'aux frères du roi et de Blanche⁵⁸⁵. Le *Livre de Justice et de Plet* lui attribue un passage du Digeste⁵⁸⁶. Il meurt en 1255.

(569) HGF, t. XX, p. 329. Jean de Beaumont mène sans doute aussi une expédition à Carcassonne contre le vicomte de Béziers et reçoit l'hommage de Gérard de Niort en novembre 1240 avec Adam de Milly (AN JJ 30b, f° 44 ; HGL, t. VII, p. 721-723).

(570) Layettes, t. II, n° 1639, mars 1223 (a. st.). Il est présent au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle en octobre 1224 (E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives, p. 147-220, Lille, 1841, p. 165).

(571) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII ; voir aussi PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

(572) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(573) *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, *op. cit.*, p. 430, CCXCV.

(574) Layettes, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(575) HGF, t. XXIV, p. 284, n° 78.

(576) HGF, t. XXIV, p. 294, n° 145. Voir aussi HGF, t. XXIV, p. 119, le 18 mai 1239.

(577) HGF, t. XXII, p. 587.

(578) E. LEMAIRE, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, t. I, 1888, p. 42.

(579) Joinville, n° 151.

(580) A. LECOY DE LA MARCHE, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, Paris, 1877, réimp. *Le rire du prédicateur*, éd. J. Berlioz, Brepols, 1992, n° 5.

(581) Layettes, t. II, n° 3522, mai 1246.

(582) L. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de saint Louis*, *op. cit.*, p. 253 et p. 256.

(583) *Chronique de Reims et de Flandre*, HGF, t. XXII, p. 314 et p. 336.

(584) Lettre conservée à Rome et publiée dans les *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 389.

(585) É. BERGER, *Registre d'Innocent IV*, Paris, 1884, t. I, p. 457 et t. II, p. CLXXXVIII.

Il s'agit sans doute d'un fils du même nom qui est mentionné dans la décennie suivante et qui semble exercer des fonctions plus expressément juridictionnelles⁵⁸⁷. Il est arbitre avec le bailli de Bourges à la Chandeleur 1269⁵⁸⁸. Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁵⁸⁹. Jean de Beaumont est à la Cour du roi Philippe III pour statuer sur enquête contre un agent du roi⁵⁹⁰, puis il est présent lors du procès de Charles d'Anjou contre le roi sur la succession d'Alphonse de Poitiers⁵⁹¹ en 1284.

Jean de Dreux : Frère du comte Robert III.

Il est présent au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224⁵⁹². Il obtient une robe sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers en 1241⁵⁹³.

Jean de Drochis : Maître.

Il est maître et juge de la Cour du roi le 14 février 1269⁵⁹⁴. Personnage inconnu par ailleurs.

Jean de Flainville (*Flainvilla*) : Maître et chanoine de Rouen. Cf. *Fasti, diocèse de Rouen*, n° 4129.

Il est un présent à la Cour du roi pour le procès d'Eudes Rigaud* contre Colin de *Becco* sur la garde de l'église de Gainneville (Seine-Maritime) 28 février 1255 (a. st.)⁵⁹⁵. Il semble trancher une affaire sur enquête avec Julien de Péronne* en 1260⁵⁹⁶.

Jean de la Cour d'Aubergenville (*de Curia*) : Maître, clerc du roi et évêque d'Évreux (1244-1256). Cf. M. DEJOUX, *Notice*.

Il est peut-être déjà le « maître Jean, clerc de la Reine Blanche » présent à la Cour du roi en février 1228⁵⁹⁷, ainsi que le maître Jean qui bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁵⁹⁸. Il est effectivement dit « maître clerc et fidèle du roi » en 1231⁵⁹⁹. Il est cité dans le compte de l'Hôtel de 1233⁶⁰⁰ et succède à Albéric Cornut* comme doyen de Saint-Martin de

(586) LJP, p. 104, il s'agit en fait de D. 3. 2. 1 ; cf. aussi *ibid.*, p. 288 et 317 où il dit « *chamberiers de France* ».

(587) Layettes, t. IV, n° 4756, avril 1262 ; *Correspondances administratives d'Alphonse de Poitiers*, 2 vol., éd. A. MOLINIER, Paris, 1894-1900, n° 427, 1269.

(588) Olim, t. I, p. 795, XIV.

(589) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(590) AN J 1024, n° 85, éd. *Actes*, p. 244, n° 2547h, sans date sous le règne de Philippe III.

(591) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.). cf. par ailleurs L. TANON, *Histoire des justices*, *op. cit.*, p. 400.

(592) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(593) *HGF*, t. XXI, p. 619k.

(594) *Actes*, p. 309, III.

(595) *Cartulaire normand*, n° 539.

(596) Olim, t. I, p. 123, XVI, Saint-Martin 1260.

(597) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(598) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(599) AN J 1022, n° 3, décembre 1231, éd. Layettes, t. V, n° 360.

(600) *HGF*, t. XXI, p. 226.

Tours en 1236. Il est présent à la Cour du roi lors de la vente approuvée par la reine de Chypre et faite au roi par le comte de Champagne des fiefs de Blois, Châteaudun et Sancerre le 11 novembre 1234⁶⁰¹. Il est membre du Conseil royal le 3 mai 1236⁶⁰². Il est sans doute le maître Jean, doyen de Tours qui est juge à la Cour du roi le 18 mai 1239⁶⁰³. Il bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi en 1239⁶⁰⁴. M. Dejoux a découvert qu'il est enquêteur en 1240. Il y a peu de sources pour les années 1240, mais quoiqu'il devienne évêque de Senlis en 1244, il semble garder des fonctions éminentes auprès du roi pendant cette période. Il est souvent considéré comme ayant été chancelier sur la foi de deux mentions imprécises⁶⁰⁵. Il est en tout cas très actif pendant l'absence du roi lors de la septième croisade. Il juge à la Cour du roi le 13 février 1250⁶⁰⁶. Le 24 juin 1251, il est dans l'entourage de Blanche de Castille pour recevoir le serment des Parisiens⁶⁰⁷ et surtout il siège à plusieurs reprises au Parlement jusqu'à la mort de la reine⁶⁰⁸. Il ferait alors partie d'un conseil de régence institutionnalisé selon L. Delisle⁶⁰⁹. Il exerce encore au Parlement au retour du roi, notamment en 1255⁶¹⁰, puis il meurt le 1^{er} juin 1256.

Jean de la Porte (*de Porta*) : Maître et archidiacre du Vexin Normand⁶¹¹. Cf. M. DEJOUX, *Notice*.

Attesté comme enquêteur dans la tournée de 1255, il effectue aussi des missions ponctuelles pour le Parlement⁶¹². Puis, il y siège à la session de la Chandeleur 1260 (a. st.)⁶¹³.

Si ce n'est un homonyme, Jean de la Porte s'est marié, car sa veuve argue d'une donation royale dont ils auraient bénéficié avec leur fils, lors d'un procès en 1271⁶¹⁴.

Jean de Montluçon (*Monte-Lucio* parfois de Montluc, à tort) : Maître, clerc du roi et premier rédacteur attitré des Olim de 1257 à 1273. Cf. *Actes*, p. LXVI et s.

(601) *HGF*, t. XXI, p. 676h.

(602) Layettes, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(603) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(604) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(605) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. XIV, col. 180, *L* et *HGF*, t. XXIII, *Ex chronico monasterii Sancti Taurini Ebroicensis*, p. 467A. L. Borrelli de Serres n'est guère explicite cf. *op. cit.*, t. I, p. 46 note 1.

(606) AN J 1033, n° 20 ter, éd. *Actes*, p. CCCX, n° 24.

(607) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(608) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31, février 1251 (a. st.) ; LANGLOIS, *Textes*, p. 39, 21 septembre 1252 ; J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1102, 22 novembre 1252 ; *Actes*, p. CCCXXVII, n° 37, 25 mars 1254.

(609) DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 311.

(610) *HGF*, t. XXIV, Préface, p. 315, n° 141 ; Olim, t. I, p. 428, XIX, Purification de la Vierge 1254.

(611) *Fasti*, t. 2, *Diocèse de Rouen*, n° 419, p. 269.

(612) Olim, t. I, p. 154, I, Assomption 1262 et p. 166, XVII, Toussaint 1262.

(613) Olim, t. I, p. 503, XXX.

(614) Olim, t. I, p. 853, VI.

Il est notaire et maître de la Cour du roi dès le 1^{er} juillet 1255⁶¹⁵. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁶¹⁶. Il est un des « clercs du roi qui écrit les arrêts » le 22 janvier 1258 et le 4 novembre 1258⁶¹⁷. Puis il est l'un des membres de la Cour « qui écrit cela » dans un arrêt de la Chandeleur 1260 (a. st.)⁶¹⁸. Il n'est pas un simple scribe puisqu'il enquête pour la Cour en 1263⁶¹⁹. Encore présent « dans la chambre où se tient le plaide de parlement » le 6 juin 1268 pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁶²⁰, il siège aussi à la Chandeleur 1268 (a. st.)⁶²¹ et encore en 1273⁶²², sans mention de sa fonction de greffier.

Jean de Nemours (*Nemosio*) : Maître, clerc du roi et chanoine de Noyon. Cf. L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 100.

D'une famille du Gâtinais alliée au Donzy, il est le fils de Gautier le Chambellan et frère d'Ours* et de Philippe de Nemours*. Il est envoyé enquêter sur les tailles à Beauvais en 1255⁶²³. Il est présent à la Cour en août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁶²⁴, ainsi que pour statuer le 21 septembre 1255⁶²⁵. Il est gratifié de rentes par le roi⁶²⁶ et reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁶²⁷. Il participe au conseil du roi en 1258⁶²⁸. Il est « maître, clerc et conseiller du roi » dans un arrêt rendu le 4 novembre 1258⁶²⁹ et encore à la Cour à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁶³⁰. Mort en 1264, il peut être considéré comme l'un des juges les plus assidus au Parlement dans les années 1250.

Jean II de Nesle : fils de Raoul I^{er}, comte de Soissons. Cf. Q. GRIFFITHS, « The Nesles of Picardy in the service of the last Capetians », *Francia*, 1993, t. 20, n° 1, p. 69-78 ; W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1971.

Jean de Nesle plaide devant le roi au cours d'un long procès contre Jeanne de Flandre⁶³¹. Il est au siège d'Avignon en 1226⁶³². Lors de la mort de

(615) *Actes*, p. 309, I.

(616) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(617) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1146 et 1156.

(618) *Olim*, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(619) *Olim*, t. I, p. 178, I, Saint-Martin d'hiver 1263.

(620) *Layettes*, t. IV, n° 5393.

(621) *Olim*, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(622) J. FLAMMERMONT, *op. cit.*, p. 184.

(623) *Olim*, t. I, p. 433, IV, Purification de la Vierge 1254 (a. st.).

(624) *Layettes*, t. III, n° 4192.

(625) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(626) *Layettes*, t. III, p. 306, n° 4265 et 4266 en juin 1256 ; *Layettes*, n° 4384, novembre 1257 ; *Layettes*, t. IV, n° 4778.

(627) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(628) *Layettes*, n° 4411, 11 mai 1258.

(629) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1156.

(630) *Olim*, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(631) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(632) *Layettes*, t. II, n° 1789, juin 1226.

Louis VIII, dont il était proche, il s'engage à couronner Louis IX⁶³³. Il est ensuite juge à la Cour du roi en février 1230⁶³⁴ et encore en mai 1236⁶³⁵. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁶³⁶, ainsi qu'en 1239⁶³⁷ et meurt sans doute cette année-là.

Jean III de Nesle : Fils du précédent et comte de Ponthieu pour sa femme jusqu'en 1278.

Il a un rôle très actif à la Cour du roi. Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour un procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁶³⁸, puis régulièrement par la suite⁶³⁹. Il est précisé en 1270 qu'en cas de décès il remplacerait son cousin Simon de Nesle*, comme lieutenant du roi⁶⁴⁰. Il combat avec Philippe III en 1271 contre le comte de Foix. Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁶⁴¹. Il bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁶⁴². Il siège au Parlement en 1278, puis régulièrement jusqu'à la fin du règne de Philippe III⁶⁴³. Il est envoyé en enquête pour la Cour en 1282⁶⁴⁴. Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁶⁴⁵. Ses gages pour avoir siégé au Parlement à la Pentecôte 1284 ou 1285, pendant quarante-deux jours, s'élèvent à 42 livres parisis⁶⁴⁶. Il est probablement le comte de Ponthieu présent au parlement de la Toussaint 1285⁶⁴⁷. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁶⁴⁸. Il meurt sans doute en 1292.

Jean de Osmaco.

Personnage inconnu par ailleurs, qui est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁶⁴⁹.

(633) Layettes, t. II, n° 1825.

(634) *Actes*, p. CCCIII, n° 14.

(635) Layettes, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(636) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(637) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(638) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(639) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260 (sous le titre de comte de Soissons) ; Olim, t. I, p. 167, I, Chandeleur 1262, *Colin Bertrand c/ Isabelle, sa belle-mère* ; *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277 pour la Flandre. Cf. aussi Joinville, n° 57.

(640) Ord. t. XI, p. 346, note a.

(641) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(642) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(643) LANGLOIS, *Textes*, p. 101.

(644) LANGLOIS, *Mandements*, n° 135, 11 avril 1282.

(645) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(646) *HGF*, t. XXII, p. 668e.

(647) LANGLOIS, *Textes*, p. 122, n° XCI.

(648) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(649) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

Jean de Quarrois (*Karresio, Quarregio, Quarresio, Quarreis*) : Seigneur.

Il est surtout un enquêteur de la Cour, notamment en Anjou en 1260⁶⁵⁰, puis bailli de Gisors⁶⁵¹. Mais il semble siéger à part entière au parlement de la Chandeleur 1260 (a. st.)⁶⁵².

Jean de Rouvray (*Roboreto*) : Bailli de Caux (1204-1223).

Membre de la Cour de Philippe Auguste en avril 1223⁶⁵³, il est encore dans l'entourage de Louis VIII en janvier 1224⁶⁵⁴, mais sa trace se perd ensuite.

Jean de Saint-Leu (*Sancto-Loup*) : Frère cordelier. Cf. M. DEJOUX, *Notice*.

Enquêteur dans les diocèses de Meaux, Troyes, Auxerre et Nevers en 1246⁶⁵⁵. Peut-être est-il le même personnage que le « Jean de Salo, maître de la Cour du roi » le 1^{er} juillet 1255⁶⁵⁶.

Jean de Troyes (*Johannes de Trecis*) : Maître et clerc du roi.

Sa formation est inconnue, mais E. M. Meijers considère qu'il a sûrement suivi des études de droit romain⁶⁵⁷. Il est un enquêteur attitré pour la Cour pendant les années 1260⁶⁵⁸. Mais il semble aussi siéger au Parlement à part entière⁶⁵⁹. Il est archidiacre de la cathédrale de Bayeux dès 1261⁶⁶⁰. Avec ce titre, il est présent « dans la chambre où se tient le plaide de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁶⁶¹. En 1270, l'évêque d'Arras en discorde avec les gens du comte et les habitants de la ville. Jean, archidiacre de Bayeux et Guillaume de Chevry, chevalier, sont envoyés au nom du roi et donnent raison au chapitre. Ils font lever l'interdit jeté par l'évêque, mais obligent toutefois certains agents du comte à s'amender, par une procession expiatoire en présence de Gautier de Lannoy, chevalier et Guy le Bas, bailli d'Artois et Guillaume de Saint-Venant⁶⁶². En 1270, Jean de Troyes était exécuteur testamentaire de Louis IX, ainsi que celui de Philippe III en 1271⁶⁶³. Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁶⁶⁴. Il apparaît en décembre 1271

(650) Olim, t. I, p. 131, XII ; voir encore Olim, t. I, p. 100, II Chandeleur 1259 ; Olim, p. 179, IV, Saint-Martin d'hiver 1263 ; Olim, t. I, p. 221, VI et VII, Chandeleur 1265.

(651) Olim, t. I, p. 77, II, Pentecôte 1259 ; Olim, t. I, p. 79, VIII, Pentecôte 1259 et Olim, t. I, p. 82, XV, Pentecôte 1259.

(652) Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 127, VI.

(653) *Actes*, p. CCCI, n° 11, avril 1223.

(654) *Cartulaire normand*, n° 1129.

(655) *HGF*, t. XXIV, préface, p. 4, III, janvier 1246, éd. Layettes, t. V, n° 490.

(656) *Actes*, p. 309, I.

(657) E. M. MEIJERS, *op. cit.*, p. 18.

(658) Olim, t. I, p. 116, I, Saint Martin 1260 ; Olim, t. I, p. 158, X, Assomption 1262 à Sens ; P. VARIN, *op. cit.*, 1267 ; Olim, t. I, p. 276, V, Toussaint 1268 ; Layettes, t. IV, p. 276, 1268 ; Olim, t. I, p. 409, XIX, Toussaint 1272.

(659) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260 ; Olim, t. I, p. 160, IV, Toussaint 1262.

(660) P. VARIN, *op. cit.*, p. 804.

(661) Layettes, t. IV, n° 5393.

(662) L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès*, *op. cit.*, p. 193.

(663) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. XI, p. 369.

(664) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III en tant que conseiller à conserver aux affaires du royaume⁶⁶⁵.

Jean de Vassogne (*Vassona, Waïssona*) : Archidiacre de Bruges en l'église de Tournai, puis évêque de Tournai en 1292. Cf. L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 382 ; *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, éd. P. Portejoie, Poitiers, 1956, p. 216.

Il est aux Grands jours de Champagne en 1284 et 1289, mais aussi membre du Parlement le 24 décembre 1285, en 1292 et en 1298⁶⁶⁶. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁶⁶⁷. Il est mort en 1300.

Jean d'Ully (*Johanne de Ulliaco Wlliaco*, Jean de Vouillé selon J. RICHARD, « Les conseillers », p. 142) : Maître, clerc du roi et chanoine de Beauvais.

On ignore sa formation, mais E. M. Meijers considère qu'il a sûrement suivi des études de droit romain⁶⁶⁸. Il est attesté à la Cour le 21 septembre 1255⁶⁶⁹ et siège pour un procès d'Eudes Rigaud*, le 28 février 1255 (a. st.)⁶⁷⁰. Il est mentionné comme maître et clerc du roi au conseil le 22 janvier 1257 (a. st.)⁶⁷¹, ainsi qu'à la Chandeleur 1258 (a. st.)⁶⁷². Il est sans doute le maître J. *Duili* qui avait reçu un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁶⁷³. Il enquête ensuite à plusieurs reprises⁶⁷⁴ et plaide pour le roi en 1260⁶⁷⁵. Il est mentionné comme ayant pris part au jugement à la Chandeleur 1260⁶⁷⁶. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁶⁷⁷ ; et encore au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁶⁷⁸. Il est sans doute encore le « *mestre d'Ulgi* » qui siège au Parlement en 1273⁶⁷⁹.

Jean Monoyer (*Johan li Monoiers*) : Chevalier et bailli du roi.

Bailli d'Orléans en 1249⁶⁸⁰, il est cité par le *Livre de Justice et de Plet* à la place d'un jurisconsulte romain⁶⁸¹. Il serait l'auteur de l'*Usages d'Orlénois*⁶⁸².

(665) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(666) LANGLOIS, *Textes*, p. 169.

(667) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(668) E. M. MEIJERS, *op. cit.*, p. 18.

(669) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(670) *Cartulaire normand*, n° 539.

(671) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1146.

(672) Olim, t. I, p. 75, XXIX. Voir par ailleurs Layettes, t. III, n° 4271, 12 juillet 1256 ; n° 4277, juillet 1256 et n° 4411, 11 mai 1258.

(673) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(674) Olim, t. I, p. 85, I, Nativité de la Vierge 1259 ; p. 105, V, Ascension 1260 ; p. 117, III, Saint Martin 1260 ; p. 163, XI, Toussaint 1262 ; p. 558, XVII, Pentecôte 1263 ; p. 178, I, Saint-Martin d'hiver 1263 ; p. 261, VIII, Toussaint 1267.

(675) Olim, p. 469, VI, Ascension 1260.

(676) Olim, t. I, p. 127, VI et Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260 (a. st.).

(677) Layettes, t. IV, n° 5393.

(678) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(679) J. FLAMMERMONT, *op. cit.*, p. 184.

(680) N. BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. I, p. 488.

(681) *LJP*, notamment p. 246.

(682) P. OURLIAC et J.-L. GAZZANIGA, *Histoire du droit privé français : de l'an mil au Code civil*, Paris, 1985, p. 100.

Il siège au conseil le 21 septembre 1252⁶⁸³ comme bailli d'Orléans. Peut-être est-ce encore lui (*Johannem Monetarium*) qui enquête en tant que châtelain de Sens en 1265⁶⁸⁴.

Jean Pigache de Rohan (de Rouen ?) : Bourgeois, vicomte de Caen en 1246, maire de Rouen en 1256.

Bourgeois d'une famille qui est proche de l'administration royale depuis le XII^e siècle⁶⁸⁵. Il occupe également auprès de l'Église des fonctions importantes : une bulle pontificale en 1256 le désigne procureur chargé de gérer les biens des mineurs de Rouen⁶⁸⁶.

Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais peut-être seulement à raison de la cause débattue⁶⁸⁷.

Jehan Popin du Porche : Bourgeois, bailli de Caen.

Bourgeois de Paris⁶⁸⁸, prévôt des marchands entre 1293 et 1296, ou en tout cas de la même famille. Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais peut-être seulement à titre de bailli⁶⁸⁹. Il est en effet désigné comme ancien bailli de Caen en 1281⁶⁹⁰.

Julien de Péronne : Maître, élevé chevalier et cleric du roi. Personnage bien connu, cf. L. DELISLE, *Cartulaire normand*, n° 864, note 1 ; *HGF*, t. XXIV, p. 128.

Il rend les comptes du baillage de Verneuil en 1256⁶⁹¹. Maître Julien, bailli de Verneuil est présent à la Cour du roi le 2 février 1257⁶⁹². Il est donc sûrement le « Julien, alors bailli de Verneuil » mentionné dans un arrêt de la même date⁶⁹³. Il est aussi présent au Parlement le 22 janvier 1258⁶⁹⁴. Élevé à la chevalerie cette année-là⁶⁹⁵, ses études universitaires, puis ses fonctions auprès de l'administration royale lui ont permis d'accéder à la noblesse. Dans le *Récit*

(683) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(684) Olim, t. I, p. 219, v, Chandeleur 1265.

(685) L. MUSSET, « Essai sur la bourgeoisie caennaise (1150-1250) », *Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Boïard*, t. II, 1982, p. 409-436.

(686) V. TABBAGH, *Gens d'Église, gens de pouvoir (France, XIII^e-XV^e siècle)*, Dijon, 2006, p. 16.

(687) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(688) B. BOVE, « Y a-t-il un patriciat à Paris sous le règne de Philippe le Bel (1285-1314) ? », *Construction, reproduction et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 1998.

(689) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel*, bourgeois de Compiègne. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(690) Olim, t. II, p. 178, XX, Pentecôte 1281.

(691) N. BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. I, p. 490.

(692) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1130.

(693) Olim, t. I, p. 441, I, Purification de la Vierge 1257.

(694) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1146. Voir aussi un arrêt du 25 février 1257 (a. st.) (*HGF*, t. XXIV, p. 23, note 1) qui prouve qu'il n'est plus bailli de Verneuil.

(695) Louis IX lui concède une rente de 40 livres par an (Layettes, n° 4429, juin 1258).

d'un ménestrel de Reims, il est appelé *Vilains de Perronne*, peut-être par erreur ou par un jeu de mot méprisant⁶⁹⁶.

Julien de Péronne est ensuite bailli de Rouen de 1261 à 1272⁶⁹⁷. Et il assiste à presque toutes les sessions du Parlement dans cette période entre 1257 et 1271⁶⁹⁸. Il est ainsi présent « dans la chambre où se tient le plaide de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁶⁹⁹ et il est expressément appelé « maître et juge de la Cour » du roi le 14 février 1269⁷⁰⁰. Il participe également à l'Échiquier de 1258 à 1269⁷⁰¹, notamment à un jugement de la session de la Pâques 1263⁷⁰². Il est nommé au conseil de régence en 1270⁷⁰³. Il est aussi choisi par Philippe III pour faire partie du conseil devant assister Pierre d'Alençon, le cas échéant, selon ce qui est prévu dans l'ordonnance de décembre 1271⁷⁰⁴. Il est mort avant 1276.

Laurentius (Laurencio) : Clerc du roi.

Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁷⁰⁵ et est l'un des « clercs du roi qui écrit les arrêts » dans une session le 22 janvier 1258⁷⁰⁶. Personnage inconnu par ailleurs, il s'agit peut-être d'un notaire royal qui n'a pas eu la renommée de Jean de Montluçon*.

Mathieu de Beaune (Matheus de Belna) : Seigneur, bailli d'Orléans.

Il est bailli d'Orléans en 1255 et enquête sur les limites des bailliages de Bourges et Orléans⁷⁰⁷. Puis, il est présent avec ce titre « dans la chambre du roi » le 25 février 1257 (a. st.)⁷⁰⁸. Mathieu de Beaune est ensuite bailli de Vermandois et présent au Parlement le 22 janvier 1258⁷⁰⁹. Il est appelé « chevalier et conseiller du roi » dans un arrêt rendu le 4 novembre 1258⁷¹⁰ puis siège au

(696) N. DE WAILLY (éd.), *Récits du ménestrel de Reims*, Paris, 1876, p. 240.

(697) *HGF*, xxiv, p. 103.

(698) Olim, t. I, p. 75, XXIX, Chandeleur 1258 ; p. 100, II, Chandeleur 1259 ; p. 454, XVIII, Nativité de la Vierge 1259 ; p. 123, XIV, XV et XVI, novembre 1260 ; p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; p. 469, VI, Ascension 1260 ; p. 135, III, Pentecôte 1261 ; p. 137, X, Pâques 1261 ; p. 146, V, sur affaire d'Étienne de Sancerre ; p. 535, III, Assomption 1262 ; p. 179, V, Saint-Martin d'hiver 1263 ; p. 184, XVIII ; p. 186, IV ; p. 189, II ; p. 198, VIII ; p. 212, II ; p. 217, I ; p. 616, VII, Pentecôte 1265 ; p. 241, X, Toussaint 1266 ; p. 252, V, Pentecôte 1267 ; p. 300 ; X ; p. 167, III, Chandeleur 1262 ; p. 175, III ; p. 177, VII ; p. 503, XXX, Chandeleur 1260 ; p. 301, XI ; p. 728, VII, Toussaint 1268 ; p. 730, XVI ; p. 767, XXXIV, Pentecôte 1269 ; p. 783, XXXI, Toussaint 1269. Il est aussi partie au procès à plusieurs reprises (Olim, t. I, p. 378, VII et p. 814, I).

(699) Layettes, t. IV, n° 5393.

(700) *Actes*, p. 309, III.

(701) *Cartulaire normand*, n° 539 et p. 203, n° 864 note 2.

(702) L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

(703) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. XI, col. 98.

(704) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(705) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(706) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1146.

(707) Olim, t. I, p. 436, XI.

(708) *HGF*, t. XXIV, p. 23, note 1.

(709) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1146.

(710) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1156.

parlement de la Chandeleur 1260 (a. st.)⁷¹¹. Une importante enquête est diligentée sur sa gestion, mais elle semble ne pas trop lui nuire⁷¹². Il mène en effet plusieurs enquêtes pour la Cour par la suite⁷¹³. Il interprète une paix qu'il avait faite à Laon⁷¹⁴. Il est mort avant 1265⁷¹⁵.

Mathieu de Montmorency : Seigneur. Connétable de France. Cf. A. DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, t. I, Paris, 1768, p. 16, 241, 268.

Il est membre de la Cour sous Philippe Auguste, le 1^{er} mars 1222⁷¹⁶ et en avril 1223⁷¹⁷ puis connétable de Louis VIII en 1224⁷¹⁸. Il est alors présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁷¹⁹, ainsi qu'au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224⁷²⁰. Il est attesté à la Cour du roi en juillet 1225⁷²¹. Il est signataire de l'ordonnance sur les juifs de 1230⁷²². Il apparaît dans le jugement contre le comte de Bretagne en juin 1230⁷²³. Il est remplacé par Amaury de Montfort* comme connétable en 1230, date probable de sa mort.

Mathieu de Trie : Comte de Dammartin.

Il est sans doute le *Mahiu de Trie* présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère Louis IX⁷²⁴.

Mathieu de Vendôme : Abbé de Saint-Denis à partir du 21 février 1258⁷²⁵. Cf. de nombreux éléments de biographie dans C.-V. LANGLOIS, *Philippe III*, p. 41 ; J. LE GOFF, *Saint Louis*, p. 517 ; J. RICHARD, *Saint Louis*, p. 553 ; V. MÉNÈS, *op. cit.*, p. 223, note 74 et C. DE COMBAUD, *Histoire des ministres d'État*, Paris, 1642, p. 433-456.

Né vers 1222, sa formation est inconnue, mais E. M. Meijers considère qu'il a certainement suivi des études de droit romain⁷²⁶. Il est présent au parlement

(711) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(712) AN J 1028, n° 4, éd. partielle dans Layettes, t. V, n° 742, LEFRANC, *Histoire de la ville de Noyon*, p. 224 et H. BORDIER, *Philippe de Remi*, p. 386.

(713) Olim, t. I, p. 163, XI, Toussaint 1262 ; p. 192, XIV, Pentecôte 1264, p. 469, V ; p. 558, XVII.

(714) Olim, t. I, p. 469, V, Ascension 1260.

(715) Olim, p. 206, II, Pentecôte 1265 ; p. 642, XIX ; p. 653, IX.

(716) Actes, p. CCC, n° 10 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(717) Actes, p. CCCI, n° 11, avril 1223.

(718) M. PROU, « Les coutumes de Lorris », *RHDFE*, t. 8, 1884, p. 544. Cf. aussi Layettes, n° 1553 et t. V, n° 330 ; Ord. t. XI, p. 325, t. XII, p. 320, t. IV, p. 427, t. XI, p. 326.

(719) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(720) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(721) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII. Cf. aussi PETIT-DUTAILLIS, n° 240 et n° 405, août 1226.

(722) Ord. t. I, p. 53 ; Layettes, t. II, n° 2083.

(723) Layettes, n° 2056.

(724) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(725) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, nouv. éd. t. VII, col. 110.

(726) E. M. MEIJERS, *op. cit.*, p. 18.

de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁷²⁷ et il siège aussi au parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁷²⁸. En 1267, il contribue à ce que la nécropole royale devienne officielle. Il est régent pendant la croisade en 1269 avec Simon de Nesle*. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁷²⁹. Il apparaît encore en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume⁷³⁰. Mathieu de Vendôme est décrit comme un véritable « Premier ministre » de Philippe III. Il est attesté siégeant au Parlement en 1273⁷³¹, en 1277⁷³², en 1278⁷³³, à la Toussaint 1279⁷³⁴, en 1281⁷³⁵, 1283⁷³⁶, en décembre 1285⁷³⁷. Il dépose pour la canonisation de Louis IX⁷³⁸. Plusieurs procès sont plaidés par lui en tant qu'abbé de Saint-Denis à la Cour du roi⁷³⁹. Il meurt le 25 septembre 1286.

Michel de Saint-Aubin : Maître et chantre d'Angers. Cf. *Fasti, diocèse d'Angers*, n° 644 ; J. RICHARD, « Les conseillers », p. 142.

Licencié *in utroque jure*, il siège à la Cour du roi à la Chandeleur 1258⁷⁴⁰.

Milon de Châtillon (de Monteuil ou de Nanteuil) : Évêque de Beauvais (1217-1234).

Ami de Louis VIII, il l'assiste au gouvernement. Il est attesté à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁷⁴¹. Il est présent au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224⁷⁴², puis encore à la Cour du roi en juillet 1225⁷⁴³ et aux assemblées politiques du 24 juin 1224 à Tours, le 2 juillet 1235 à Chinon, le 28 janvier 1236 à Paris, en mars 1226 à Vincennes, à Melun en avril, le 3 novembre à Montpensier. Il est présent au serment fait à Louis VIII de faire couronner Louis IX⁷⁴⁴. Ce dernier lui renouvelle la confiance de son père, mais il ne paraît pas spécialisé dans la justice et

(727) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(728) Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(729) LAYETTES, t. IV, n° 5393.

(730) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(731) J. FLAMMERMONT, *op. cit.*, p. 184.

(732) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(733) LANGLOIS, *Textes*, p. 101.

(734) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, p. 965.

(735) Olim, t. I, p. 194, XXI, Saint-Martin 1281.

(736) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556, Pentecôte 1283.

(737) LANGLOIS, *Textes*, p. 122, n° XCI.

(738) Il est 5^e témoin dans la liste cf. L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès, op. cit.*, p. 223.

(739) Olim, t. I, p. 936, XXX, Pentecôte 1273 et Olim, t. II, p. 208, XVII, Saint-Martin 1282 notamment.

(740) Olim, t. I, p. 75, XXIX.

(741) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(742) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(743) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(744) LAYETTES, t. II, n° 1823.

semble s'en détacher après 1226. Il est deux fois à Rome en 1228 et 1234 et il meurt avant 1244.

Milon de Crocy (*Crociaco*) : Clerc du roi.

Clerc et membre de la Cour en avril 1223⁷⁴⁵, il est à nouveau présent à la Cour du roi en juillet 1225⁷⁴⁶. Personnage inconnu par ailleurs.

Nicolas de Châlons (*Nicholaum Cathalano Kathalano*, dit Boule ou Bolle ?) : Maître, clerc du roi et trésorier d'Évreux. Cf. *Gallia regia Philippica*, n° 104 ; M. BASSANO, Annexe I, p. 55-56 ; J. RICHARD, « Les conseillers », p. 141 ; *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1188 ; M. DEJOUX, *Notice*.

L'ordonnance d'avril 1250 sur les hérétiques est adressée notamment à Nicolas « *de Cath.* »⁷⁴⁷. En 1259, il est employé à l'enquête sur les restitutions et amendes aux bailliages de Carcassonne et de Beaucaire avec Henri de Vézelay* et Pierre de Voisins⁷⁴⁸.

Clerc du roi, il enquête à plusieurs reprises pour la Cour à partir de 1268, notamment avec Thomas de Paris*⁷⁴⁹. Il est sans doute le Nicolas de *Chalis*, trésorier d'Évreux et clerc du roi qui, le 13 octobre 1268 avec le chevalier du roi Arnoul de Courfraud, donne un ordre verbal au sénéchal de Carcassonne pour la restitution de biens confisqués pour hérésie⁷⁵⁰. Il assiste au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁷⁵¹. Puis, il est encore attesté au parlement de la Toussaint 1282⁷⁵². Peut-être est-il le maître Nicolas de *Cathena* qui bénéficie d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)⁷⁵³.

Il pourrait s'agir du même personnage qui est alors appelé « Boule » et est successivement ambassadeur auprès de Grégoire X en 1273, archidiacre de Champagne en 1299, *professor legum* à Orléans en 1300, enquêteur pour le Parlement en 1303 et enfin évêque de Meaux en 1305, avant de mourir en 1308. Toutefois, cette carrière menée par un seul homme impliquerait une longévité hors du commun. Il est possible également que ce soit l'enquêteur des années 1250 qui ne soit pas le même personnage que celui qui siège à partir de la fin des années 1260 et prospère ensuite dans la carrière ecclésiastique.

Nicolas de Chartres : Clerc et notaire du roi, il est le second des rédacteurs des Olim jusqu'en 1299, Cf. G. DUCOUDRAY, *op. cit.*, p. 240, note 1 ; H.-F. Delaborde, « Les archives royales depuis la mort de saint Louis jusqu'à Pierre d'Étampes », *BEC*, 1908, t. 69, p. 300 ; *Actes*, p. LXXII et s.

(745) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(746) *Recueil des actes des comtes de Pontieu, op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(747) ISAMBERT, t. I, p. 257. Ce pourrait alors être Nicolas de Cahier (*Catherico*) selon A. MOLNIER, « Catalogues des actes de Simon et d'Amauri de Montfort », *BEC*, t. 34, 1873, p. 167. Voir alors *HGF*, t. XXIV, p. 619, note 5.

(748) *HGF*, t. XXIV, p. 618-695.

(749) Olim, t. I, p. 288, XI et XII, Chandeleur 1268 ; Olim, t. I, p. 332, XXI, Chandeleur 1269 ; Olim, t. I, p. 354, X, Toussaint 1270.

(750) *HGF*, Préface, p. 250, note 5. Voir aussi une charte à Nîmes (Bréquigny, *op. cit.*, t. VI, p. 572, 9 juin 1270) et un arbitrage à Lyon (*ibid.*, p. 575, 1^{er} août 1270).

(751) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(752) A. BAUDOUIN, *Lettres inédites de Philippe le Bel, op. cit.*

(753) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

Il siège au Parlement à la Toussaint 1279⁷⁵⁴. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁷⁵⁵. Il est « maître » et membre du Parlement dans un arrêt du 2 juillet 1290 qui n'est pas dans les Olim⁷⁵⁶.

Nicolas de Fontaines : Maître. Évêque de Cambrai (1249-1273).

Il est un maître de la Cour du roi le 1^{er} juillet 1255⁷⁵⁷, mais y est probablement présent à raison de la cause et non pas régulièrement au Parlement.

O. : Trésorier de Bayeux présent à la Cour le 21 septembre 1255⁷⁵⁸, mais il s'agit peut-être d'une mauvaise transcription de cette initiale et alors en réalité de Philippe de Cahors.

Ours le Chambellan (ou le Chambrier, *Ursione camerario*).

Fils de Gautier le Chambellan et frère de Jean* et Philippe de Nemours*, il est membre de la Cour sous Philippe Auguste, le 1^{er} mars 1222⁷⁵⁹ et en avril 1223⁷⁶⁰. Avec frère Guérin et Barthélemy de Roye, c'est l'un de ces conseillers, moins connus mais toutefois importants, qui font le lien entre les trois règnes de Philippe II, Louis VIII et Louis IX⁷⁶¹. Il est au siège d'Avignon en 1226⁷⁶². Par la suite, il est juge à la Cour du roi en février 1230⁷⁶³, puis en juin 1230 selon le jugement rendu contre le comte de Bretagne⁷⁶⁴. La même année, dans une lettre du doyen et chapitre de Rouen il est désigné, avec Barthélemy de Roye*, comme conseiller du roi et de la reine tenant l'Échiquier de Rouen pendant la vacance de l'archevêché⁷⁶⁵. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁷⁶⁶.

Philippe (de Champan ?) : Trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers.

Il est le principal conseiller d'Alphonse de Poitiers et s'est chargé pour lui de la prise de possession du comté de Toulouse à la mort de Raymond, alors qu'il accompagnait son frère le roi en croisade⁷⁶⁷. Il est présent au conseil après la mort de la reine Blanche et avant le retour de Louis IX de croisade dans un jugement sur la régale de Sens⁷⁶⁸. Il est aussi attesté à la Cour en 1255 pour

(754) Olim, t. II, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(755) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(756) L. TANON, *Histoire des justices, op. cit.*, p. 351 et Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 640, fol. 30. Cf. A. TERROINE, *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle : Geoffroy de Saint-Laurent*, Paris, 1992, p. 31.

(757) *Actes*, p. 309, I.

(758) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(759) *Actes*, p. CCC, n° 10 et Layettes, t. I, p. 514, n° 1439.

(760) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(761) G. SIVÉRY, « L'équipe gouvernementale, Blanche de Castille et la succession de Louis VIII en 1226 », *Information historique*, 1979, n° 5, p. 203-208.

(762) Layettes, t. II, n° 1789, juin 1226.

(763) *Actes*, p. CCCIII, n° 14.

(764) Layettes, t. II, n° 2056.

(765) Layettes, t. II, n° 2045, 26 avril 1230.

(766) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1. Son fils, qui est inconnu par la suite, obtient également un manteau.

(767) T. SAINT-BRIS, « Lettre adressée en Égypte à Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis », *BEC*, 1840, t. I, p. 389-403.

(768) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁷⁶⁹, mais il est probable que le reste de sa carrière se fit auprès d'Alphonse de Poitiers.

Philippe Berruyer : Évêque d'Orléans (1234-1236), archevêque de Bourges (1232-1260), canonisé en 1267.

Pendant la croisade, il serait dans un conseil de régence institutionnalisé⁷⁷⁰. Le 24 juin 1251, il est en effet dans l'entourage de la reine Blanche pour recevoir le serment des Parisiens⁷⁷¹. Ses fonctions politiques et expressément judiciaires sont nombreuses. Il juge à la Cour du roi le 13 février 1250⁷⁷² et siège au conseil le 21 septembre 1252⁷⁷³. Il est aussi à la Cour pour juger de la régale de Soissons le 12 février 1251 (a. st.)⁷⁷⁴. Il est attesté au Parlement le 21 septembre 1255⁷⁷⁵ et reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁷⁷⁶. Il est mort en 1261.

Philippe de Chaourse (*Caturco Caours Chaourse Cahors*) : Maître, clerc du roi et évêque d'Évreux. Cf. J. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, Caen, 1705, p. 251 ; M. BASSANO, Annexe I, p. 71-72 ; M. DEJOUX, *Notice*.

Official du grand archidiacre de Reims entre 1252 et 1256, puis trésorier et écolâtre de Bayeux, au moins à partir de 1261, sous l'épiscopat d'Eudes de Lorris*.

Est-il déjà le « O. trésorier de Bayeux » qui est présent à la Cour le 21 septembre 1255⁷⁷⁷ ? Il enquête à de nombreuses reprises pour le Parlement⁷⁷⁸. Il est peut-être le trésorier de Saint-Frambault de Senlis qui est signalé comme étant le garde du sceau royal dans un arrêt de début 1259⁷⁷⁹. Il est au conseil pour signer la paix entre les rois de France et d'Aragon⁷⁸⁰. Il est présent en tant que trésorier de Saint-Frambault « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour l'examen d'une supplique du chapitre de Paris⁷⁸¹. Selon une lettre d'Alphonse de Poitiers, il est garde des sceaux de Louis IX en 1269⁷⁸², on peut supposer qu'il l'est depuis dix ans.

L'évêque Raoul de Chevre est mort le 29 novembre 1269 et Philippe a été élu à la sollicitation de Mathieu de Vendôme*. Il est avec Jean de Troyes* et Henri de Vézelay*, l'un des exécuteurs testamentaires de Louis IX et désigné

(769) Layettes, t. III, n° 4192, 20 août 1255.

(770) *HGF*, t. XXIV, p. 311.

(771) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(772) AN J 1033, n° 20 ter, éd. *Actes*, p. CCCX, n° 24.

(773) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(774) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(775) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(776) *HGF*, t. XXI, p. 360.

(777) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(778) Olim, t. I, p. 19, xv, Nativité de la Vierge 1257 ; p. 443, xi, Chandeleur 1257 ; p. 158, x, Assomption 1262 ; p. 160, iv, Toussaint 1262 ; p. 178, i, Saint-Martin d'hiver 1263. Cf. aussi P. VARIN, *op. cit.*, p. 804.

(779) Olim, t. I, p. 75, xxix Chandeleur 1258.

(780) Layettes, n° 4411, 11 mai 1258 à Corbeil.

(781) Layettes, t. IV, n° 5393.

(782) C. VULLIEZ, *Des écoles de l'orléanais à l'université d'Orléans. X^e-début XIV^e siècle*, *op. cit.*, p. 1424-1425, n° 119.

comme régent suppléant dans une lettre de mars 1270 dans laquelle il est précisé que si Mathieu de Vendôme, lieutenant du roi, mourrait, il serait remplacé par Philippe, élu d'Évreux⁷⁸³. Il siège d'ailleurs comme « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1270⁷⁸⁴. Il est peut-être le *sapiens* évoqué par Pierre de Belleperche et qui est présent à l'enterrement d'Étienne Boileau en 1270, auquel cas il serait un ancien élève du *studium* d'Orléans⁷⁸⁵. Philippe, évêque d'Évreux est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁷⁸⁶. *Felipe de Caours*, évêque d'Évreux siège au Parlement en 1273⁷⁸⁷ puis encore en 1277⁷⁸⁸. Il enquête encore sur mandat du roi à cette période⁷⁸⁹. Il est mort à Évreux le 21 août 1281 et inhumé dans le chœur de l'église des Cordeliers.

Philippe de Nemours (*Nemesio*) : Maître, panetier puis chambellan du roi. Cf. J. RICHARD, « Aux origines d'un grand lignage : des *Palladii* à Renaud de Châtillon », *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à K. F. Werner*, Maulévrier, 1989, p. 409-418.

Fils de Gautier le Chambellan, frère d'Ours* et de Jean de Nemours*, il siège déjà à la Cour du roi en mars 1223 (a. st.)⁷⁹⁰. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁷⁹¹ et obtient en 1241 un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁷⁹². Prisonnier et libéré avec le roi lors de la première croisade de Louis IX, il tente de fausser la balance pour évaluer le paiement de la rançon⁷⁹³. Il est ensuite présent au conseil le 25 mars 1254⁷⁹⁴ et « maître de la Cour du roi » le 1^{er} juillet 1255⁷⁹⁵. Il meurt cette année-là.

Philippe Hurepel : Comte de Boulogne, fils bâtard de Philippe II et donc oncle de Louis IX.

Il participe au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle en octobre 1224⁷⁹⁶. Il est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁷⁹⁷.

(783) Ord. t. XI, p. 346.

(784) *Actes*, p. 309, III. Cf. aussi n° 5632, mardi 4 février 1269 (a. st.).

(785) E. M. MEIJERS, *op. cit.*, III, p. 15-16.

(786) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(787) J. FLAMMERMONT, *op. cit.*, p. 184.

(788) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(789) Cf. L. TANON, *Histoire des justices*, *op. cit.*, p. 442, en 1274, une enquête entre le roi et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il est la même année occupé au Concile cf. L. CAROLUS-BARRÉ, « Essai de reconstitution d'une liste nominative des pères du II^e concile de Lyon », *1274 Année charnière Mutations et continuités*, Paris, 1977, p. 395. Par ailleurs, l'auteur affirme qu'il doit bien être appelé « de Cahors » et non « Chaource » et, sans apporter de référence, qu'il a été trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers dès 1246.

(790) Layettes, t. II, n° 1639.

(791) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(792) *HGF*, t. XXI, p. 620g.

(793) Joinville, n° 378.

(794) *Actes*, p. CCCXXVII, n° 37.

(795) *Actes*, p. 309, I.

(796) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives, p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(797) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII. Voir aussi PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

Il est un fidèle conseiller de Louis VIII⁷⁹⁸, mais aurait cherché à avoir la régence, voire la couronne à sa mort. Quoique présent à l'engagement de soutenir et couronner Louis IX⁷⁹⁹, sa participation aux révoltes le prive d'influence par la suite. Il meurt en 1234.

Pierre Barbet (*de Barbes*) : Archevêque de Reims (1273-1298). Cf. *Fasti, diocèse de Reims*, n°1094.

Probablement du lignage des bourgeois parisiens du même nom, il est peut-être déjà le « Pierre, archidiacre » qui était présent au conseil pour un litige sur la régale de Sens en 1254⁸⁰⁰. Il apparaît comme archidiacre de Dunois, en l'église de Chartres en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence du fils de Philippe III et il est présenté comme un conseiller à conserver aux affaires du royaume⁸⁰¹. Il serait garde des sceaux en 1271⁸⁰², voire chancelier en 1278⁸⁰³. Il est présent lors du jugement sur la succession d'Alphonse de Poitiers⁸⁰⁴. En tant qu'archevêque, il sacre et couronne Philippe IV en 1286.

Pierre Chalon : Clerc du roi. Doyen de Saint-Martin de Tours (1270-1290). Cf. peut-être J. R. STRAYER, « Pierre de Chalon and the Origins of the French Customs Service », *Festschrift P. E. Schramm*, Wiebaden, 1964, p. 334-339.

E. M. Meijers affirme, sans donner de référence, qu'il a enseigné le droit romain⁸⁰⁵. Il est envoyé en Languedoc avec pleins pouvoirs en 1277⁸⁰⁶. Il est sûrement le doyen non nommé qui siège au Parlement à la Toussaint 1279⁸⁰⁷. Il est envoyé comme juge de Toulouse par Philippe III en février 1279 (a. st.)⁸⁰⁸. Il est peut-être le « doyen de Saint-Martin de Tours, alors chancelier du roi » présent lorsque le roi reçoit l'hommage du nouvel abbé de Sainte-Geneviève le 25 mars 1282⁸⁰⁹. Il est au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁸¹⁰ comme *dians de Tours*. Il est présent au Parlement en décembre 1285⁸¹¹. Il est sans doute encore le doyen qui reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁸¹².

Pierre de Châtres (*Petrus de Castra*) : Maître et chancelier de Chartres. Cf. son témoignage dans l'affaire de la taille d'Orly in M. BLOCH, « Blanche

(798) Cf. PETIT-DUTAILLIS, n° 66, n° 327.

(799) Layettes, t. II, n° 1825.

(800) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(801) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(802) *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1094.

(803) L. BORRELLI DE SERRES, *op. cit.*, t. I, p. 387.

(804) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1284.

(805) E. M. MEIJERS, *op. cit.*, p. 19.

(806) *HGL*, t. X, col. 141.

(807) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*, p. 965.

(808) LANGLOIS, « Rouleaux », (1), p. 202. Cf. aussi ISAMBERT, t. II, p. 665 et *Mandements*, p. 432, XIII. 13 avril 1279

(809) LANGLOIS, *Mandements*, p. 438, XVII.

(810) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(811) LANGLOIS, *Textes*, p. 123, n° XCI.

(812) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

de Castille et les serfs du chapitre de Paris », *Mélanges historiques*, 2 vol., Paris, 1963, t. I, p. 462-490 ; M. DEJOUX, *Notice*.

Il est enquêteur à plusieurs titres : sur la foire de Lendit en 1245⁸¹³ ou à Béziers dans le cadre des enquêtes de 1247⁸¹⁴. Il siège au parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁸¹⁵. Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne⁸¹⁶. Il est lui-même plaignant à plusieurs reprises devant le Parlement⁸¹⁷. Il est encore en vie en 1280, mais apparemment moins actif auprès du roi.

Pierre de Corbeil (?Courbolio) : Maître.

Il est « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1269⁸¹⁸. Personnage inconnu par ailleurs, il est peut-être de la famille des évêques Pierre et Renaud de Corbeil*.

Pierre de Cuisy : Évêque de Meaux (1223-1255).

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁸¹⁹, il est sans doute convoqué spécialement pour cette affaire en raison de son épiscopat.

Pierre de Fontaines : Chevalier et maître.

Personnage fort célèbre, notamment car il écrit pour l'héritier au trône entre 1254 et 1258 le *Conseil à un ami*, coutumier mâtiné de droit romain décrivant l'administration d'un baillage. Cf. l'introduction de l'édition de A.-J. MARNIER, *Le conseil à un ami*, Paris, 1846 ; *DHJF*, p. 438-440 ; Q. GRIFFITHS, « Les origines et la carrière de Pierre de Fontaines », *RHDFE*, 1970, p. 544-567 ; P. PETOT, « Pierre de Fontaines et le droit romain », *Études d'histoire du droit, Mélanges Gabriel Le Bras*, t. II, 1965, p. 955-964 ; R. JACOB, « Les coutumiers du XIII^e siècle ont-ils connu la coutume ? », *La coutume au village*, éd. M. Mousnier et J. Poumarède, Toulouse, 2001, p. 116-118.

Il est déjà présent à la Cour du roi en mars 1244, pour le jugement d'un grave conflit entre le maire et le chapitre de Saint-Quentin⁸²⁰. Il enquête à Noyon le 19 septembre 1252⁸²¹. Il est chargé d'expédier les causes lors du célèbre épisode du chêne de Vincennes⁸²². Il est un « maître de la Cour du roi » le 1^{er} juillet 1255⁸²³ et le 21 septembre 1255⁸²⁴. Il est juge député par le roi pour le règlement d'un procès d'Eudes Rigaud* le 28 février 1255 (a. st.)⁸²⁵. Il

(813) AN J 1032, n° 20, éd. partielle dans *HGF*, t. XXIV, p. 22-23.

(814) *HGF*, t. XXIV, p. 319.

(815) Olim, t. I, p. 503, xxx, Chandeleur 1260.

(816) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(817) Olim, t. I, p. 228, XIX ; p. 775, XVI, Toussaint 1269 ; p. 792, VI, Chandeleur 1269.

(818) *Actes*, p. 309, III.

(819) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(820) E. LEMAIRE, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, t. I, 1888, p. 42.

(821) *Actes*, p. CCCXX, n° 32.

(822) Joinville, n° 59-60.

(823) *Actes*, p. 309, I.

(824) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(825) *Cartulaire normand*, n° 539.

enquête et prononce un arrêt de la Cour du roi le 2 février 1257⁸²⁶ et le 4 novembre 1258⁸²⁷. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁸²⁸. Pierre de Fontaines est attesté à la Cour du roi à la Chandeleur 1258 (a. st.)⁸²⁹, à la Nativité de la Vierge 1259⁸³⁰ et encore au parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁸³¹. Il interprète une paix qu'il a faite à Laon⁸³². Il est l'un des plus proches conseillers du roi et des juges les plus actifs au Parlement pendant près de vingt ans. Il meurt avant 1267⁸³³.

Pierre de Meulent : Seigneur.

Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais il est peut-être présent uniquement pour la cause⁸³⁴.

Pierre de Mornay : Professeur à Orléans, chancelier du roi, archidiacre Sologne et évêque d'Orléans. Cf. F. GUESSARD, « Pierre de Mornay », *BEC*, 1844, t. v, p. 143-170 ; M. BASSANO, Annexe I, p. 66-68 ; E. MEIJERS., p. 80-83. Personnage fort bien connu, nous ne mentionnons que les références relatives au règne de Philippe III, l'essentiel de sa carrière se déroulant sous celui de Philippe le Bel.

Il est envoyé en mission à Rome par le roi en 1282⁸³⁵. Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁸³⁶, mais il ne paraît pas remplir de fonctions juridictionnelles régulières sous Philippe III. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁸³⁷.

Pierre d'Ernencourt (*Ernecuria, Hernencuria, Eruancurte*) : Chevalier du roi. Cf. *HGF*, t. XXIV, p. 230 ; Q. GRIFFITHS, « New men among the Lay Counselors of Saint Louis' Parliament », *Mediaeval Studies*, XXXII, Pontifical Institute, Toronto, 1970, p. 234-272.

Il est dans l'administration d'Alphonse de Poitiers⁸³⁸ qu'il suit à Paris pour la régence en 1252. Il est alors enquêteur et juge au conseil pendant la septième croisade⁸³⁹. Le 24 juin 1251, il est dans l'entourage de la reine Blanche pour

(826) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1130. Cf. également *HGF*, t. XXIV, p. 23, note 1, le 25 février 1257 (a. st.).

(827) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1156.

(828) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(829) Olim, t. I, p. 75, XXIX. Cf. aussi J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1146, 22 janvier 1257 (a. st.).

(830) Olim, t. I, p. 454, XVIII, cf. *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. 240.

(831) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 et Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(832) Olim, t. I, p. 469, v, Ascension 1260.

(833) Le Pierre de Fontaines « illustre trésorier du roi dans le Toulousain », mentionné dans un arrêt du 7 mai 1284, est, alors peut-être son fils (A. BAUDOUIN, *Lettres inédites de Philippe le Bel*, *op. cit.*, p. 233, annexe n° 6).

(834) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(835) C.-V. LANGLOIS, *Philippe III*, *op. cit.*, p. 147.

(836) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.)

(837) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(838) Layettes, t. III, 3608 et s. Périgueux, mercredi 3 juillet 1247.

(839) *Actes*, p. CCCXXI, n° 34.

recevoir le serment des Parisiens⁸⁴⁰. Il est ensuite bailli d'Amiens en 1252⁸⁴¹, mais il garde des fonctions au Parlement après 1254⁸⁴². Sur mandat de la Cour, il enquête sur les tailles levées à Beauvais⁸⁴³. Il est sans doute le Pierre de « *Cruencuria* » qui est présent à la Cour le 21 septembre 1255⁸⁴⁴. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁸⁴⁵.

Pierre de Roucy (*Rocaiio, Roceyo*) : Chevalier, châtelain et bailli. Cf. L. BORRELLI DE SERRES, t. I, p. 68 ; J. RICHARD, « Les conseillers », p. 141.

Il est bailli de Bourges de 1225 à 1234⁸⁴⁶. Il est sans doute le Pierre de *Roceyo* présent en 1225 dans un arrêt de la Cour⁸⁴⁷. Il obtient un manteau sur le compte du roi en 1239⁸⁴⁸, ainsi qu'un habit en 1241 pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁸⁴⁹. En 1247, il est chargé d'effectuer des restitutions en Touraine avec un autre chevalier, Jaquelin d'Artenne⁸⁵⁰.

Pierre de Saint-Martin (*Sancto Martino*) : Maître.

Il siège au conseil le 21 septembre⁸⁵¹ et le 22 novembre 1252⁸⁵². Il est encore présent au conseil pour statuer sur la régale de Sens le 24 mars 1254⁸⁵³ et quelques jours plus tard comme « maître de la Cour de France et conseiller du roi »⁸⁵⁴. Il enquête aussi pour la Cour⁸⁵⁵.

Pierre de Santeuil (*Santolio*) : Maître.

Il est présent au conseil pour un litige sur la régale de Sens⁸⁵⁶, mais inconnu par ailleurs.

Pierre de Villebéon dit Chambellan (*Perron le Chamberlain*) : Chambellan.

Cf. C. de Combaud, baron d'Auteuil, *Histoire des ministres d'État*, Paris, 1642, p. 433-456 ; « New men among the Lay Counselors of Saint Louis' Parliament », *Mediaeval Studies*, xxxii, Pontifical Institute, Toronto, 1970, p. 235 ; J. RICHARD, « Aux origines d'un grand lignage : des *Palladii* à Renaud de Châtillon », *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à K. F. Werner*, Maulévrier, 1989, p. 409-418.

(840) H. ROBERT, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint Aignan d'Orléans*, Orléans, 1661, preuves, p. 45.

(841) *HGF*, t. xxiv, p. 77.

(842) *Actes* p. 297 ; *HGF*, t. xxiv, p. 69, 1256 ; *Cartulaire normand*, n° 539, 28 février 1255 (a. st.).

(843) Olim, t. I, p. 433, iv, Purification de la Vierge 1254 (a. st.).

(844) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(845) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(846) Voir notamment Layette, t. II, n° 1746, Montferrand, février 1225 (a. st.) ; *HGF*, t. XII, p. 575h et p. 738. Voir aussi sa présence attestée à l'Hôtel du roi : *ibid.*, p. 590c, p. 599b.

(847) PETIT-DUTAILLIS, n° 240.

(848) *HGF*, t. xxii, p. 587.

(849) *HGF*, t. XXI, p. 620j.

(850) *HGF*, t. xxiv, p. 108 et p. 183.

(851) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(852) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1102.

(853) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(854) *HGF*, t. xxiv, Préface, p. 315, n° 141, 28 mars 1254.

(855) *Actes*, p. 144, n° 1560o, avant 1270.

(856) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

Second fils d'Adam, dit aussi le Chambellan, petit-fils de Gautier de Nemours lui aussi chambellan, il succède à son oncle, Philippe de Nemours*. Il est sans doute déjà le Pierre, chambellan, qui obtient en 1241 un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁸⁵⁷. Il est proche de Louis IX, fait avec lui les deux croisades et meurt en même temps à Tunis.

Il est présent à la Cour le 20 août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁸⁵⁸. Il y est aussi attesté le 21 septembre 1255⁸⁵⁹. Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁸⁶⁰ et il siège au parlement de la Chandeleur 1260 (a. st.)⁸⁶¹. « *Il fu le plus loial homme et le plus droiturier que je veisses onques en hostel le roi* » et « *l'omme du monde que il creoit plus* » selon Joinville⁸⁶² qui précise également qu'il est envoyé par saint Louis pour apaiser la querelle des comtes de Bar et de Luxembourg⁸⁶³. « *Il estoit entre les autres secretaires du benoiet roi un des greigneurs* » selon Saint-Pathus⁸⁶⁴. Il siège à l'Échiquier de Normandie en 1263⁸⁶⁵. C'est à lui, entre autres, qu'écrit Henry III pour qu'il influe en tant que « conseiller du roi » contre la levée de troupes face à l'Angleterre en 1264⁸⁶⁶. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁸⁶⁷. Il meurt sans doute en 1269. Quoiqu'officier et proche conseiller politique du roi, ses fonctions ne sont que rarement juridictionnelles.

Pierre de Viry ou d'Ury (*Viriaco, Viri, Ulriaco*)⁸⁶⁸.

Personnage méconnu qui est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁸⁶⁹, ainsi qu'en juillet 1225⁸⁷⁰. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁸⁷¹ et en 1239⁸⁷² et il obtient un habit pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers en 1241⁸⁷³. Il n'est plus attesté

(857) *HGF*, t. XXI, p. 620k.

(858) Layettes, t. III, n° 4192.

(859) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(860) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(861) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260.

(862) Joinville n° 438.

(863) Joinville, n° 682. Voir aussi ses lettres pour apaiser un différend entre Thibaud V de Champagne et Hugues de Bourgogne (BRÉQUIGNY, *op. cit.*, t. VI, p. 459, 1^{er} septembre 1265). Il s'emploie aussi à mettre fin à la guerre de Ligny, avant de participer aux négociations entre le roi d'Angleterre et ses barons.

(864) *HGF*, t. XX, p. 118. Voir aussi Nangis, p. 447 en 1270.

(865) L. DELISLE, « Notice sur vingt manuscrits du Vatican », *BEC*, 1876, t. 37, p. 494, Pâques 1263.

(866) W. W. SHIRLEY, *op. cit.* t. II, p. 269.

(867) Layettes, t. IV, n° 5393.

(868) Contrairement à ce que pensait C. Petit-Dutaillis, il semble que ces deux noms renvoient au même homme.

(869) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(870) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII. Voir aussi PETIT-DUTAILLIS, n° 360-362, avril 1226.

(871) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(872) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(873) *HGF*, t. XXI, p. 620g.

à la Cour sous le règne de Louis IX, mais il reçoit encore un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁸⁷⁴.

Pierre d'Harcourt : Seigneur et maître. Cf. G.-A. DE LA ROQUE, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, Paris, 1662.

Il appartient probablement à ce qui est l'une des plus illustres familles de la noblesse française, mais il est toutefois méconnu. Il est un maître de la Cour du roi le 1^{er} juillet 1255⁸⁷⁵.

Pierre d'Orival (Auri-Valle) : Maître et peut-être archidiacre de Paris.

Il est présent au « conseil » de la reine en février 1251 (a. st.) pour la régale de Soissons⁸⁷⁶. Il est sans doute le « Pierre archidiacre » qui est présent également au conseil après la mort de la reine et avant le retour de Louis IX de croisade dans un jugement sur la régale de Sens⁸⁷⁷.

Pierre Tristan : Chevalier, bailli et chambellan. Cf. H. STEIN, « Pierre Tristan, chambellan de Philippe Auguste et sa famille », *BEC*, 1917, t. 78, p. 135-153.

Chambellan de Philippe II et de Louis VIII⁸⁷⁸. Bailli d'Artois entre 1227 et 1234. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁸⁷⁹. Il est membre du Conseil royal le 3 mai 1236⁸⁸⁰ et juge à la Cour du roi le 18 mai 1239⁸⁸¹. Il est sans doute le Pierre *Tritandi* qui obtient encore un manteau sur le compte du roi en 1239⁸⁸². Il obtient de même en 1241 un habit, un cheval et un palefroi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers⁸⁸³. Il mène une enquête pour le roi en décembre 1242⁸⁸⁴. Il est encore vivant en 1249.

R. : Abbé de Bonneval.

Il est présent à la Cour le 21 septembre 1255⁸⁸⁵, mais inconnu par ailleurs.

R. de Chevreuse (Caprosia) : Seigneur.

Il est présent au conseil en février 1251 (a. st.)⁸⁸⁶, mais inconnu par ailleurs.

Raoul de Chelles : Évêque de Thérouanne (1252-1262).

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁸⁸⁷, sans doute au titre de ses hautes fonctions ecclésiastiques.

(874) *HGF*, t. XXI, p. 359.

(875) *Actes*, p. 309, l.

(876) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(877) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319, 25 mars 1254.

(878) PETIT-DUTAILLIS, n° 57, n° 97 ; *Cartulaire normand*, n° 335.

(879) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(880) *Layettes*, t. II, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. CCCV, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(881) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(882) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(883) *HGF*, t. XXI, p. 620e et 621j.

(884) *Layettes*, t. IV, n° 3001.

(885) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(886) *Actes*, p. CCCXIX, n° 31.

(887) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

Raoul de Chevry : Évêque d'Évreux (1263-29 novembre 1269).

On ignore sa formation, mais E. Meijers considère qu'il a certainement suivi des études de droit romain⁸⁸⁸. Il siège au parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁸⁸⁹. Il est mentionné en février 1261 (a. st.) comme étant du conseil du roi dans une lettre de Louis IX à Eudes Rigaud⁸⁹⁰. Il établit une fondation, en tant qu'archidiacre de Paris, qui est confirmée par l'évêque Renaud le 1^{er} mai 1263⁸⁹¹. Henry III lui écrit en 1264 pour qu'il influe en tant que « conseiller du roi » contre la levée de troupes face à l'Angleterre⁸⁹².

Raoul II de Clermont ou Nesle (*Radulphus de Nigella*) : Seigneur, chambellan puis connétable. Cf. Q. GRIFFITHS, « The Nesles of Picardy in the service of the last Capetians », *Francia*, 1993, t. 20, n° 1, p. 69-78 ; W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1971.

Fils aîné de Simon II de Clermont, armé chevalier en 1268, il est présent au Parlement dès 1277⁸⁹³. Il y siège en tant que chambellan de France en 1^{er} mars 1284⁸⁹⁴. Puis il est nommé connétable en août 1285 et présent encore au Parlement en 1289. Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁸⁹⁵. Philippe le Bel l'envoie en Guyenne en 1293 et 1295 contre les Anglais. Il fait partie des expéditions en Flandre en 1297 et fut tué à Courtrai le 11 juillet 1302.

Raoul de Grosparmy (de *Grosparmie*, *Grosparmi*) : Maître, garde des sceaux, évêque d'Évreux et cardinal. Cf. P. MONTAUBIN, « Raoul Grosparmi, l'intime normand de saint Louis (années 1254-1262) », *De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, Caen, 2009, p. 417-438 ; J. RICHARD, « Conseillers », p. 139 et 142.

Né à Périers (Manche), il est archidiacre de Nicosie et garde des sceaux du roi pendant la première croisade de Louis IX. Au retour de croisade, il devient trésorier de Saint-Frambault de Senlis. Il est ensuite évêque d'Évreux (octobre 1259-1263). Il est créé cardinal-évêque d'Albano en 1261.

Il est « maître de la Cour du roi » le 1^{er} juillet 1255⁸⁹⁶ et présent à la Cour le 20 août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁸⁹⁷ et encore le 21 septembre 1255⁸⁹⁸. Il est juge député par le roi pour un procès d'Eudes Rigaud* le 28 février 1255 (a. st.)⁸⁹⁹. Il siège à la Cour du roi à la Nati-

(888) E. M. Meijers, *op. cit.*, p. 18.

(889) Olim, t. I, p. 503, xxx, Chandeleur 1260.

(890) *HGF*, t. XXI, p. 586.

(891) *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distribute*, 16 vol., Paris, 1715-1870, t. VII col. 112.

(892) W. W. SHIRLEY, *op. cit.*, t. II, p. 269.

(893) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(894) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(895) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(896) *Actes*, p. 309, I.

(897) *Layettes*, t. III, n° 4192.

(898) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1320.

(899) *Cartulaire normand*, n° 539.

tivité de la Vierge 1257⁹⁰⁰ et reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257⁹⁰¹. Il est le premier juge cité dans un jugement du Parlement le 22 janvier 1258⁹⁰² et est aussi présent à la Chandeleur 1258⁹⁰³. Il est peu après au conseil pour signer la paix entre les rois de France et d'Aragon⁹⁰⁴. Il s'éloigne sûrement de la Cour du roi quand il est nommé cardinal. Toutefois, il est encore sans doute l'évêque d'Évreux qui siège à l'Échiquier de Normandie à la Pâques 1263. Il est ensuite légat apostolique en Sicile en 1265 puis à Tunis, où il meurt en 1270 auprès de roi qu'il a alors retrouvé pour sa seconde croisade.

L'homonyme qui est élu évêque d'Orléans en 1308 et enseigne peut-être dans ces années-là à Orléans est certainement de la même famille⁹⁰⁵.

Raoul de Jupilles : Bailli d'Étampes et enquêteur⁹⁰⁶.

Il reçoit une rente du roi⁹⁰⁷, sans doute en récompense de ses services. Il est en croisade en 1270⁹⁰⁸. Il est présent à la Cour du roi Philippe III pour statuer sur enquête contre un agent du roi⁹⁰⁹ et il siège au Parlement à la Toussaint 1279⁹¹⁰.

Raoul de Mirabel (*Mirabel, Mirabello*) : Doyen de Poitiers. Cf. *Fasti, diocèse de Poitiers*, n° 110.

Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁹¹¹. Il s'agit plutôt d'un proche d'Alphonse de Poitiers, qui lui confie, avec d'autres, l'administration de ses états pour son départ en croisade⁹¹².

Raoul de Saint-Laurent (*Radulpho de Sancto-Laurencio*).

Il siège au conseil le 21 septembre 1252⁹¹³. Il est présent à la Cour du roi le 2 février 1257, puis le 22 janvier 1258⁹¹⁴.

Raoul de Thourotte (*Thoreta*) : Chanoine de Verdun et archevêque de Lyon (1283-1286).

Il est présent au Parlement en 1277⁹¹⁵. Il meurt en 1288.

(900) Olim, t. I, p. 19, xv.

(901) HGF, t. XXI, p. 360.

(902) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1146.

(903) Olim, t. I, p. 75, xxix.

(904) Layettes, n° 4411, 11 mai 1258 à Corbeil.

(905) M. BASSANO, Annexe, I, p. 76.

(906) Olim, t. I, p. 254, viii, Pentecôte 1267 et p. 255, xi, Pentecôte 1267.

(907) *Cartulaire normand*, n° 752, juillet 1269.

(908) HGF, t. xx, p. 308.

(909) AN J 1024, n° 85, éd. *Actes*, p. 244, n° 2547h, sans date sous le règne de Philippe III.

(910) Olim, t. II, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(911) Layettes, t. IV, n° 5393.

(912) E. BOUTARIC, *Saint-Louis et Alfonso de Poitiers*, p. 128, note 4.

(913) LANGLOIS, *Textes*, p. 39 et J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1104.

(914) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1130 et n° 1146. Cf. aussi Olim, t. I, p. 19, xv, Nativité de la Vierge 1257 selon le récit donné par le procureur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (*Actes*, p. 11, n° 321).

(915) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

Raoul Malet : Maître.

Il s'agit apparemment d'un avocat vers 1269⁹¹⁶, mais il était auparavant maître au Parlement le 22 janvier 1257 (a. st.)⁹¹⁷ et le 25 février 1257 (a. st.)⁹¹⁸.

Renaud Barbou le vieux : Bourgeois, prévôt de Paris, bailli de Rouen.

Cf. *HGF*, t. xxiv, p. 104 ; *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, éd. P. Portejoie, Poitiers, 1956.

Originaire de Chartres, il est l'un des membres les plus actifs de la Cour du roi sous Philippe III, et Philippe le Bel. Il enquête pour le Parlement à Chartres début 1270⁹¹⁹. Il est pourtant prévôt de Paris dès avant le 11 novembre 1269, quand il fait appliquer l'ordre du roi que les juifs portent un feutre distinctif⁹²⁰. En mai 1270, il établit en tant que prévôt le statut des pâtisseries de Paris⁹²¹. Il enquête et est amené à plaider en défense à la Cour du roi à plusieurs reprises⁹²². Il n'est plus prévôt de Paris en août 1275, car il devient bailli de Rouen, fonction qu'il occupe jusqu'en 1286. Il est présent au Parlement en 1277⁹²³. L'ordonnance de 1278 charge le bailli de Rouen de prendre la parole le premier à « ouïr les causes »⁹²⁴. Il siège au Parlement en 1278⁹²⁵ ; à la Toussaint 1279⁹²⁶ ; en 1281⁹²⁷ ; le 2 décembre 1281 où il est présenté comme l'un des principaux conseillers du roi⁹²⁸ ; à la Pentecôte 1283⁹²⁹ et enfin en décembre 1285⁹³⁰. Il est l'un des rares juges dont la présence est prouvée presque chaque année au Parlement pendant toute sa carrière. Il est ensuite maître de l'Échiquier de Normandie en 1289.

Il ne doit pas être confondu avec Renaud Barbou le Jeune qui est à son tour bailli de Rouen de 1294 à 1298.

(916) Olim, t. i, p. 796, xv, Chandeleur 1269 et p. 749, xxiv, Chandeleur 1268.

(917) Cf. J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1146.

(918) *HGF*, t. xxiv, p. 23, note 1.

(919) Olim, t. i, p. 322, viii, Chandeleur 1269.

(920) L. DELISLE, *Note sur quelques manuscrits du musée britannique*, Paris, 1978, tiré à part de *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. iv, 1878, p. 183-238, p. 9.

(921) Cf. Étienne BOILEAU, *Règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIII^e siècle, et connus sous le nom du Livre des métiers*, éd. G. B. Depping, Paris, 1880, p. 350.

(922) Olim, t. i, p. 847, xxiii, Chandeleur 1270 ; Olim, t. i p. 402, vii, Toussaint 1272 ; *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, A. TERROINE et L. FOSSIER, t. i, p. 464, août 1273, n° 255 ; A. TERROINE, *Un abbé de Saint-Maur au XIII^e siècle Pierre de Chevry 1256-1285*, Paris, 1968, p. 62 et s. Voir aussi J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1225, novembre 1274.

(923) *Actes*, p. 344, n° 277, Sainte Marie-Madeleine 1277.

(924) LANGLOIS, *Textes*, p. 97, § 12.

(925) LANGLOIS, *Textes*, p. 101.

(926) Olim, t. ii, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(927) Olim, t. ii, p. 194, xxi, Saint-Martin 1281.

(928) LANGLOIS, *Textes*, p. 110, n° LXXX.

(929) Olim, t. ii, p. 218, xlv, Saint-Martin 1282 ; LANGLOIS, *Textes*, p. 113, n° LXXXIII ; LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556).

(930) LANGLOIS, *Textes*, p. 123, n° xci.

Renaud de Chartres : Frère mineur.

Il est présent au conseil pour un litige sur la régale de Sens le 25 mars 1254⁹³¹. Il est sans doute le Renaud de l'ordre des frères mineurs qui est déjà un conseiller du roi le 22 novembre 1252⁹³², mais demeure inconnu par ailleurs.

Renaud de Béronne (*Regnaldus de Berongnes, Baron, Beron, Borron, Berona, Berone, Beronne, Beronna, Berogna*) : Chevalier et bailli du roi. Cf. E. LAURAIN, « Renaud de Béronne, bailli de Senlis », *BEC*, 1906, t. 67, p. 459-466 ; et L. DELISLE, *HGF*, t. XXIV, p. 58, 59).

Peut-être est-il déjà Renaud de Borron qui est sergent de Philippe Auguste et à qui on donne un fief en 1209 en Normandie⁹³³. Il fait un compromis arbitral en 1225⁹³⁴, puis il est un troisième arbitre et bailli du roi⁹³⁵. Il enquête pour le couronnement de Louis VIII à Reims⁹³⁶. Il est présent à la Cour du roi en février 1228⁹³⁷. Il intervient en janvier 1233 dans un litige à Laon entre la commune et l'évêque⁹³⁸. Il figure dans le rôle de distribution des manteaux aux chevaliers de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁹³⁹. Il est présent à la Cour du roi lors de la vente approuvée par la reine de Chypre et faite au roi par le comte de Champagne des fiefs de Blois, Châteaudun et Sancerre le 11 novembre 1234⁹⁴⁰.

Renaud de Corbeil (*Reginaldus de Corbolio*) : Évêque de Paris (1250-1268).

Cf. L. DELISLE, *Note sur quelques manuscrits du musée britannique*, Paris, 1978, tiré à part de *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. IV, 1878, p. 190.

Il siège au conseil le 21 septembre 1252⁹⁴¹ et serait dans un conseil de régence institutionnalisé selon L. Delisle⁹⁴². Il arbitre l'affaire de la taille d'Orly entre le chapitre de Paris et Blanche de Castille entre mars et novembre 1252⁹⁴³. Il est présent à la Cour le 20 août 1255 pour une convention matrimoniale avec le roi de Castille⁹⁴⁴. Il meurt en juin 1268.

Renaud de Evra, (*Reginaldum de Evra*) : Maître et clerc de roi.

Il semble être surtout enquêteur à de nombreuses reprises à la fin du règne de Louis IX⁹⁴⁵. Mais il est présent « dans la chambre où se tient le plaide de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁹⁴⁶.

(931) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319.

(932) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1102.

(933) Recueil, t. III, p. 158, n° 1076.

(934) PETIT-DUTAILLIS, n° 353.

(935) Layettes, n° 1728, 9 novembre 1225.

(936) N. DE WAILLY (éd.), *Récits d'un ménestrel de Reims*, p. 163.

(937) G. RITTER, « Arrêt inédit de la cour du Roi (1228) », *Moyen Âge*, 1911, t. XXIV, p. 254-258.

(938) Layettes, t. II, n° 2228.

(939) LUDWIG, *op. cit.*, p. 1.

(940) *HGF*, t. XXI, p. 676h.

(941) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(942) *HGF*, t. XXIV, p. 311.

(943) Cf. M. BLOCH, « Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Paris », art. préc.

(944) Layettes, t. III, n° 4192.

(945) Olim, t. I, p. 301, XII, Pentecôte 1269 ; p. 313, XVII, Toussaint 1969 et p. 315, I, Chandeleur 1269 ; p. 365, VIII et p. 367, X, Chandeleur 1270.

Renaud de Nevers : Évêque de Nevers (1223-1230).

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁹⁴⁷, il est sans doute convoqué spécialement pour cette affaire car il est lui-même évêque.

Renaud de Tricot (*Triecot, Triecoc, Triecop, Tricort*) : Chevalier. Bailli de Gisors en 1236⁹⁴⁸. Cf. *HGF*, t. xxiv, p. 119.

Chevalier originaire de Beauvaisis, il est membre du conseil dès le 3 mai 1236⁹⁴⁹ et juge à la Cour du roi à la Toussaint 1237⁹⁵⁰. Il est arbitre pour le roi le 12 novembre 1238⁹⁵¹. Il bénéficie d'un manteau de livrée sur le compte de l'Hôtel du roi en 1239⁹⁵² et est envoyé cette année-là à Pontoise pour « l'affaire du seigneur Hugues »⁹⁵³. Il obtient de même un habit sur le compte du roi pour la chevalerie d'Alphonse de Poitiers en 1241⁹⁵⁴. En mars 1244, un conflit entre le maire et le chapitre de Saint-Quentin se termine par un jugement rendu notamment devant lui⁹⁵⁵. Il siège à plusieurs reprises à la Cour avec la reine en tant que panetier, pendant la croisade⁹⁵⁶. Il est encore juge à la Cour du roi le 13 février 1250⁹⁵⁷.

Il est le personnage qui est le plus souvent cité par l'auteur du *Livre de Justice et de Plet* à la place d'un jurisconsulte⁹⁵⁸. Un arrêt du Parlement en 1272 témoigne d'une donation qui lui avait été faite⁹⁵⁹.

Robert de Bourgogne : Duc et roi titulaire de Salonique. Chambrier. Cf. *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, éd. P. Portejoie, Poitiers, 1956, p. 162.

Il est le troisième fils d'Hugues IV et Yolande de Dreux. En 1279, il est nommé chambrier de France⁹⁶⁰ et il siège au Parlement à la Toussaint⁹⁶¹. Il est le chambrier présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁹⁶². Il est présent au Parlement en décembre 1285⁹⁶³. Il reçoit un manteau

(946) Layettes, t. iv, n° 5393.

(947) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. i, col. 1188.

(948) N. BRUSSEL, *Usage des fiefs*, t. i, p. 487.

(949) Layettes, t. ii, n° 2449. Cf. aussi *Actes*, p. cccv, n° 16, sur l'enquête du 3 mai 1236.

(950) *HGF*, t. xxiv, p. 284, n° 78.

(951) Layettes, t. ii, n° 2747.

(952) *HGF*, t. xxii, p. 587.

(953) *HGF*, t. xxii, p. 595 et t. xxiv, p. 87.

(954) *HGF*, t. xxi, p. 619k.

(955) E. LEMAIRE, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin*, t. i, 1888, p. 42.

(956) Il est au Parlement le 13 février 1250 (AN J 1033, n° 20 *ter*, éd. *Actes*, p. cccx, n° 24) et le 12 février 1252 (*Actes*, p. cccxix, n° 31).

(957) AN J 1033, n° 20 *ter*, éd. *Actes*, p. cccx, n° 24.

(958) LJP, p. 60, 76, 80, 88, 95, 245.

(959) Olim, t. i, p. 888, xxiv, Toussaint 1272.

(960) J.-J. CHAMPOLLION-FIGEAC, *Lettres des rois et reines des cours de France et d'Angleterre de Louis VII à Henri IV*, 4 vol., Paris, 1841-1874, p. 268 vers 1280.

(961) Olim, t. ii, p. 147, xxvii, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(962) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(963) LANGLOIS, *Textes*, p. 123, n° xci.

d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁹⁶⁴. Philippe le Bel le nomme gouverneur du Lyonnais en 1294 et gardien du comté de Bourgogne en 1297. L'ordonnance de 1286 le désigne pour faire partie de la chambre des plaids. Il est mort en mars 1306.

Robert de Boves (*Bova*).

Il est membre de la Cour de Philippe Auguste en avril 1223⁹⁶⁵, puis présent sous Louis VIII à la Cour du roi, en juillet 1225⁹⁶⁶. Il est envoyé dans l'Empire en négociation avec l'évêque de Beauvais en juin 1226⁹⁶⁷.

Robert I^{er} de Courtenay : Seigneur de Courtenay-Champignelles (Yonne).
Bouteiller. Cf. G. SIVÉRY, *Louis VIII*, p. 173, 270.

Petit-fils de Louis VI, il est né en 1168. Il est bouteiller de Louis VIII en 1224⁹⁶⁸, puis est présent à la Cour du roi en juillet 1225⁹⁶⁹. Il participe au siège d'Avignon⁹⁷⁰. Il est signataire de l'ordonnance sur les juifs de 1230⁹⁷¹. Il bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231⁹⁷², ainsi qu'en 1239⁹⁷³ et meurt cette année. Homme de guerre, il ne doit apparemment d'être mentionné dans quelques arrêts qu'à sa qualité de bouteiller.

Robert de la Marche : Maître, clerc et notaire du roi. Chanoine de Noyon.

Collaborateur de Nicolas de Chartres, il est payé autant que lui et remplit le même rôle selon ce qui est prévu dans les ordonnances de 1286 et 1292. Selon son épitaphe, il est entré au service de Louis IX⁹⁷⁴. Il est en tout cas attesté au Parlement à la Toussaint 1279⁹⁷⁵. Il est présent à la Cour à la Pentecôte 1283⁹⁷⁶. Il est « maître » et membre du Parlement dans un arrêt du 2 juillet 1290 qui n'est pas dans les Olim⁹⁷⁷.

Robert de Pontoise (*Pontisara*) : Bailli.

Il siège au conseil en tant que bailli de Caen le 21 septembre 1252⁹⁷⁸, puis encore à la Cour du roi pour le procès d'Eudes Rigaud* contre Colin de Becco sur la garde de l'église de Gainneville (Seine-Maritime) le 28 février 1255 (a. st.)⁹⁷⁹.

(964) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(965) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(966) *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(967) PETIT-DUTAILLIS, n° 386.

(968) M. PROU, « Les coutumes de Lorris », *RHDFE*, t. 8, 1884, p. 544. Voir aussi Layettes, n° 1915 et 1983.

(969) *Recueil des actes des comtes de Pontieu*, *op. cit.*, p. 408, CCLXXVIII.

(970) Layettes, n° 1789, juin 1226.

(971) Ord. t. I, p. 53 ; Layettes n° 2083.

(972) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(973) *HGF*, t. XXII, p. 587.

(974) A. TERROINE, *Un bourgeois parisien du XIII^e siècle : Geoffroy de Saint-Laurent*, *op. cit.*, p. 62.

(975) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(976) Olim, t. II, p. 218, XLV, Saint-Martin 1282.

(977) L. TANON, *Histoire des justices*, *op. cit.*, p. 351 et Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 640, fol. 30.

(978) LANGLOIS, *Textes*, p. 39.

(979) *Cartulaire normand*, n° 539.

Robert d'Harcourt (*Harecourt*) : Clerc du roi. Évêque de Coutances. Cf. E. M. MEIJERS, p. 18-20.

Il est mentionné comme enseignant à Orléans dans un commentaire aux Décrétales donné par Raoul de Chennevières en 1285-87. Son frère Raoul y est professeur⁹⁸⁰.

Clerc du roi dès 1280, il est présent au Parlement en décembre 1285⁹⁸¹. Mais l'essentiel de sa carrière est sous Philippe le Bel, avec des missions notamment à la Curie romaine en 1288 et 1302⁹⁸². Il reçoit un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1287⁹⁸³. Il est ensuite chapelain de Nicolas IV et obtient plusieurs bénéfices. Puis il est évêque de Coutances en 1291 et meurt le 7 mars 1316.

Robert : Évêque de Troyes.

Il est présent à la Cour du roi le 24 juin 1224 pour une enquête sur les prétentions de plusieurs évêques normands d'être exemptés de l'ost⁹⁸⁴, il est sans doute convoqué spécialement pour cette affaire parce qu'il est lui-même évêque.

Robert le Coutier.

Personnage inconnu par ailleurs, qui siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais il y était peut-être présent uniquement pour la cause⁹⁸⁵.

Simon de Beaulieu ou de Brie : Trésorier de Saint-Martin de Tours, puis archevêque de Bourges en 1281.

Il siège au parlement à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁹⁸⁶. Il est mentionné en février 1261 (a. st.) comme étant du conseil du roi dans une lettre de Louis IX à Eudes Rigaud⁹⁸⁷. Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284⁹⁸⁸. Il meurt le 18 août 1297.

Simon de Clisson : Prieur des Frères Prêcheurs de Paris, évêque de Saint-Malo (1264-1285).

Il est sans doute le « prieur des frères prêcheurs de Paris » qui est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁹⁸⁹. Il enquête pour la Cour du roi à la Pentecôte 1263⁹⁹⁰. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris⁹⁹¹, puis encore

(980) Cf. *DHJF*, p. 515-516.

(981) LANGLOIS, *Textes*, p. 122, n° XC.

(982) Cf. M. BASSANO, Annexe I, p. 79.

(983) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 14.

(984) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1188.

(985) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

(986) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(987) *HGF*, t. XXI, p. 586.

(988) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(989) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(990) Olim, t. I, p. 556, XIII.

(991) Layettes, t. IV, n° 5393.

au parlement de juin 1271⁹⁹². Il participe au Concile de Lyon en 1274 et meurt en 1285.

Simon de Nesle (de Clermont ou d'Ailly, *Symone de Claro Monte*) : Maître. Cf. Q. GRIFFITHS, « The Nesles of Picardy in the service of the last Capetians », *Francia*, 1993, t. 20, n° 1, p. 69-78 ; W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1971 ; L. CAROLUS-BARRÉ, *Le procès*, *op. cit.*, p. 120 et p. 168.

Né vers 1209 et mort après juin 1285, date à laquelle il fait son testament. Il est le neveu de Jean II de Nesle, fidèle de Philippe Auguste et dont il hérite de vastes territoires.

Selon un témoignage datant de 1269, il avait été auprès de la reine Blanche pour gouverner, pendant la septième croisade⁹⁹³. Sa formation est inconnue, mais il est fort probable qu'il ait étudié le droit tant il est constamment présent au Parlement sous les règnes de Louis IX et Philippe III. Il est sans doute le chevalier Simon qui est dans la liste des membres de la Cour à la Nativité de la Vierge 1257⁹⁹⁴. Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi⁹⁹⁵, ainsi que pour signer la paix entre les rois de France et d'Aragon⁹⁹⁶. Il est attesté à la Cour du roi à la Chandeleur 1258⁹⁹⁷, à la Toussaint 1259⁹⁹⁸, à la Chandeleur 1260 (a. st.)⁹⁹⁹ et en 1263¹⁰⁰⁰. Il participe au fameux procès d'Enguerran de Coucy, selon le récit de Guillaume Saint-Pathus¹⁰⁰¹, ainsi qu'au « *plaez de la porte* » comme à Vincennes, préfigurant les requêtes de l'Hôtel¹⁰⁰². Il plaide au Parlement pour ses propres affaires à plusieurs reprises¹⁰⁰³. Henry III lui écrit pour qu'il influe en tant que « conseiller du roi » contre la levée de troupes face à l'Angleterre en 1264¹⁰⁰⁴. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris¹⁰⁰⁵. Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.)¹⁰⁰⁶, puis est « maître et juge de la Cour du roi » le 14 février 1269¹⁰⁰⁷.

(992) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(993) Olim, t. I, p. 769, III, Toussaint 1269, « *qui tunc tempore erant de consilio dicte regine Blanche* ». Il mène en effet une enquête pour la Cour du roi le 19 septembre 1252 (*Actes*, p. CCCXX, n° 32).

(994) Olim, t. I, p. 19, XV.

(995) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(996) Layettes, n° 4411, 11 mai 1258.

(997) Olim, t. I, p. 75, XXIX.

(998) Olim, t. I, p. 461, IX, Toussaint 1259.

(999) Olim, t. I, p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(1000) Olim, t. I, p. 167, I, Chandeleur 1262.

(1001) Guillaume DE SAINT-PATHUS, *Vie de saint Louis*, éd. H. F. Delaborde, Paris, 1899, p. 136, voir aussi les enquêtes qu'il mène et le rôle éminent qu'il remplit auprès du roi en matière de justice selon plusieurs récits : *ibid.*, p. 142-144.

(1002) Joinville, n° 57.

(1003) Olim, t. I, p. 51, XXXI, entre 1254 et 1258 ; Olim, t. I, p. 111, XXIII, Ascension 1260.

(1004) W. W. SHIRLEY, *op. cit.*, t. II, p. 269.

(1005) Layettes, t. IV, n° 5393.

(1006) Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris cl Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*, p. 104.

Avec Mathieu de Vendôme*, il est désigné comme lieutenant pour la garde du royaume¹⁰⁰⁸. Il est précisé qu'en cas de décès il serait remplacé par son cousin Jean de Nesle*, comte de Ponthieu¹⁰⁰⁹. Il est confirmé par Philippe III et apparaît en décembre 1271 dans l'ordonnance sur la régence comme étant un conseiller à conserver aux affaires du royaume¹⁰¹⁰. Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne¹⁰¹¹. Il siège au Parlement en 1273¹⁰¹², à la Toussaint 1279¹⁰¹³, en novembre 1281¹⁰¹⁴. Et il est présent en août 1283, mars 1284 et décembre 1284 aux Grands jours de Troyes¹⁰¹⁵.

Il est en dixième position sur la liste des dépositions pour le procès de Louis IX, preuve encore du rôle éminent qu'il a joué dans l'administration royale pendant près de trente ans.

Simon de Paris : Professeur et clerc du roi. Cf. M. BASSANO, Annexe 1, p. 55 ; *DHJF*, p. 796 ; E. M. MEIJERS, p. 36 ; C. VULLIEZ, « Les maîtres orléanais et leur place dans la société », *Les universités en Europe du XIII^e siècle à nos jours*, Actes du colloque d'Orléans, Paris, 2005 ; J.-P. BAUD, *Exceptiones contra procuratoria*, thèse Paris X, 1971.

Il fut le maître de Jacques de Révigny et professeur à Orléans jusqu'en 1260. Il est l'un des quelques juristes qui sont, avec certitude, à la fois enseignants à Orléans et juges à la Cour du roi. Il est ainsi enquêteur vers 1268¹⁰¹⁶. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris¹⁰¹⁷. Il siège au Parlement début 1269¹⁰¹⁸. Il est très probable qu'il ait inspiré l'ordonnance royale sur l'enquête par turbe¹⁰¹⁹. Il est présent au « plein parlement » de juin 1271 où Henri de Navarre prête hommage au roi pour la Champagne¹⁰²⁰, avant de partir en Sicile en 1272, où il devient chancelier du royaume et recteur de l'université de Naples pour Charles d'Anjou. Il meurt en avril 1273.

(1007) *Actes*, p. 309, III.

(1008) *Cartulaire normand*, n° 795, « *quos deputavimus ad custodiam regni nostri et aliorum consiliariorum nostrorum* ».

(1009) *Ord.* t. XI, p. 346, note a.

(1010) ISAMBERT, t. II, p. 646, n° 239.

(1011) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

(1012) J. FLAMMERMONT, *op. cit.*, p. 184.

(1013) *Olim*, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(1014) *Olim*, t. II, p. 194, XXI, Saint-Martin 1281.

(1015) *L'ancien coutumier de Champagne (XIII^e siècle)*, *op. cit.*, p. 216.

(1016) *Olim*, t. I, p. 282, III, Chandeleur 1268 ; *Olim*, t. I, p. 301, XII, Pentecôte 1269. Voir aussi Layettes, t. IV, n° 5355, 27 février 1268.

(1017) Layettes, t. IV, n° 5393.

(1018) *Olim*, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris cl/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée dans *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, *op. cit.*

(1019) L. WAELKENS, « L'origine de l'enquête par turbe », *TVR*, t. 53, 1985, p. 337-346.

(1020) *HGF*, t. XXI, p. 424, note 1.

Simon de Poissy : Seigneur de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire)¹⁰²¹.

Il accompagne Louis VIII en Angleterre. Il est présent au règlement d'un procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle* en octobre 1224¹⁰²². Il est dans l'entourage du roi en janvier 1226¹⁰²³ et prête serment de soutenir et faire couronner Louis IX¹⁰²⁴. Il bénéficie encore d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹⁰²⁵.

Simon de Poognis (*Pognens, Pugneis, Pooignies*, peut-être s'agit-il de Pougny dans la Nièvre) : Maître et clerc du roi. Chanoine d'Évreux. Cf. *HGF*, t. XXIV, préface, p. 128.

Il reçoit un manteau payé sur le trésor royal à la Pentecôte 1257¹⁰²⁶. Il est, avec Thomas de Paris*, l'un des enquêteurs les plus prolifiques auprès de la Cour du roi¹⁰²⁷, mais il semble aussi siéger à part entière début 1261¹⁰²⁸. Personnage méconnu, hormis ces nombreuses mentions dans les Olim.

Simon de Roan (sans doute Simon de *Meinpiciaco* ou Brion) Archidiacre de Rouen de 1255 à 1259¹⁰²⁹, cardinal (1261-1281), puis Pape sous le nom de Martin IV (1281-1285). (*Fasti, docière de Rouen*, n°4307).

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi¹⁰³⁰. Il est souvent dit garde des sceaux de saint Louis en 1260.

Terrico : Clerc du roi.

Il est mentionné à la fin d'un texte qu'il a rédigé l'arrêt à la Cour du roi le 2 février 1257¹⁰³¹ et il est donc peut-être un notaire méconnu jusqu'à présent. Est-il le *Terricus*, enquêteur en Artois en 1247¹⁰³² ?

Thibaud de Bar : Comte.

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284¹⁰³³.

(1021) Qu'il échange avec le roi contre des terres en Normandie (Petit-Dutaillis, n° 332, 1225).

(1022) E. LE GLAY, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, Pièces justificatives p. 147-220, Lille, 1841, p. 165.

(1023) PETIT-DUTAILLIS, n° 315-317.

(1024) Layettes, t. II, n° 1825.

(1025) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.

(1026) *HGF*, t. XXI, p. 360, voir aussi p. 376 et p. 377.

(1027) Olim, t. I, p. 36, XIII, Pentecôte 1258 ; Olim, t. I, p. 81, XII ; p. 95, X, Saint-Martin d'hiver 1259 ; p. 119, v, Saint Martin 1260 et p. 125, I et s., Chandeleur 1260 ; p. 164, XIV, Toussaint 1262 ; p. 166, XVI, Toussaint 1262 ; p. 177, VII, Pentecôte 1263 ; p. 189, I, Pentecôte 1264 ; p. 204, VII, 1265 ; p. 213, v et VI, Toussaint 1265 ; p. 223, VIII, Chandeleur 1265 ; p. 233, VII, Pentecôte 1266 ; p. 234, IX, 1266.

(1028) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260.

(1029) Cf. *HGF*, t. XXIII, p. 361 et p. 407.

(1030) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(1031) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. V, n° 1130.

(1032) Cf. M. DEJOUX, *Notice*.

(1033) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

Thibaud IV de Champagne : Roi de Navarre et pair de France.

Personnage bien connu, il est dans l'entourage de Louis VIII¹⁰³⁴. Les attermoissements de ce grand baron poète vis-à-vis de la régence de la reine Blanche de Castille sont célèbres. Il est néanmoins présent au conseil du roi le 18 mai 1239¹⁰³⁵.

Thibaud V de Champagne : Roi de Navarre (1253-1270), fils du précédent.

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi¹⁰³⁶.

Thibaud de Montléart (*Montleart*) : Maître des arbalétriers. Cf. X. Héлары, *L'ost de France. La guerre, les armées, la société politique au royaume de France (fin du règne de Saint Louis-fin du règne de Philippe le Bel)*, thèse histoire, Paris IV, 2004.

Il est le premier maître des arbalétriers connu, dignité qui confère le commandement de l'infanterie de l'ost. Il est évidemment un homme de guerre, mais il siège toutefois au parlement de la Chandeleur 1260 (a. st.)¹⁰³⁷.

Thibaud de Pouancé (*Poencé, Poncey*) : Évêque de Dol. Cf. E. M. Meijers, p. 11 ; C.-V. Langlois, *Philippe III*, p. 254 ; *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1138.

Étudiant à Bologne en 1265 comme chantre de Dol, il devint chanoine et chantre à Reims, chancelier et doyen à Bayeux, puis évêque de Dol du 16 juillet 1280 à sa mort en octobre 1301.

Il est arbitre dans une affaire relative à une donation faite par l'archevêque de Reims selon un arrêt de 1274¹⁰³⁸. Il siège au Parlement à la Toussaint 1279¹⁰³⁹ en tant que doyen de Bayeux. Serait-il alors le Thibaud de Bayeux qui est envoyé par Philippe III comme juge de Toulouse en février 1280¹⁰⁴⁰ ? Il est en tout cas l'évêque de Dol qui est membre de la Cour à la Pentecôte 1283¹⁰⁴¹. Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284¹⁰⁴².

Thibaud le Maigre (*Macer Macro*) : Bourgeois. Bailli de Gisors.

Un jugement rendu par lui en 1212 en tant que bailli a été conservé¹⁰⁴³. Il est membre de la Cour de Philippe II en avril 1223¹⁰⁴⁴, puis de Louis VIII¹⁰⁴⁵.

(1034) PETIT-DUTAILLIS, n° 145, août 1224.

(1035) *HGF*, t. XXIV, p. 119.

(1036) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(1037) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260 ; p. 503, XXX, Chandeleur 1260.

(1038) Olim, t. II, p. 55, VI, Chandeleur 1274.

(1039) Olim, t. II, p. 147, XXVII, Toussaint 1279 selon le récit fait dans P. VARIN, *op. cit.*

(1040) LANGLOIS, « Rouleaux », (1), p. 202, cf. aussi ISAMBERT, t. II, p. 665 et *HGL*, t. IV, col. 72 et 99.

(1041) LANGLOIS, « Rouleaux », (2), p. 556. Voir aussi Olim, t. II, p. 228, VI, Toussaint 1283

(1042) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(1043) *HGF*, t. XXIV, p. 278, n° 29.

(1044) *Actes*, p. CCCI, n° 11.

(1045) PETIT-DUTAILLIS, n° 66 ; Layettes, t. II, n° 1639, mars 1223 (a. st.).

Il est bailli de Gisors sous Louis VIII, il avait levé un fouage selon un arrêt du Parlement datant de 1263¹⁰⁴⁶.

Thoma : Clerc du roi.

Il rédige l'arrêt à la Cour du roi le 2 février 1257 et est donc peut-être un notaire royal méconnu¹⁰⁴⁷.

Thomas : « Élu de Beauvais ».

Il est présent au Parlement lors du jugement repoussant les prétentions de Charles d'Anjou sur la succession d'Alphonse de Poitiers le 1^{er} mars 1284¹⁰⁴⁸. Il ne semble pourtant pas y avoir d'évêque de ce nom à cette époque. Il est sans doute le « Thomas, pénitentier de Beauvais » qui enquêtait pour le roi en région parisienne en 1269¹⁰⁴⁹.

Thomas de Beaumetz : Archevêque de Reims (1251-1263). Cf. *Fasti, diocèse de Reims*, n° 1104.

Cet homme est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi¹⁰⁵⁰, sûrement à raison de son rang ecclésiastique. Il est surtout un plaignant malheureux au cours d'un long procès l'opposant à l'abbaye de Saint-Rémi¹⁰⁵¹.

Thomas de Paris : Maître et enquêteur. Chanoine de Reims. Cf. R. Génestal, *Le privilegium fori en France du Décret de Gratien jusqu'à la fin du XIV^e siècle*, Paris, 2 vol., 1921-1924, p. 121.

Il est, avec Simon de *Poognies**, le plus prolifique des enquêteurs pour la Cour du roi de 1260 à 1272¹⁰⁵². Toutefois, il semble aussi siéger à plusieurs reprises comme juge¹⁰⁵³. Il est présent « dans la chambre où se tient le plaid de parlement », le 6 juin 1268, pour examiner une supplique du chapitre de Paris¹⁰⁵⁴. En 1273, Philippe III envoie deux de ses clercs en Languedoc pour

(1046) Olim, p. 178, I, Saint-Martin d'hiver 1263.

(1047) J. DEPOIN, *Chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, t. v, n° 1130.

(1048) *Actes*, p. 388, n° 537, 1^{er} mars 1283 (a. st.).

(1049) Selon L. S. LE NAIN DE TILLEMONT, *Vie de Saint Louis*, op. cit., vol. v, chap. CCCCLXIII, p. 70-73. Cf. M. DEJOUX, *Notice*.

(1050) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(1051) *Récits du ménestrel de Reims*, éd. N. de Wailly, p. 240-247. Cf. notamment Olim, t. I, p. 454, XVIII, Nativité de la Vierge 1259, *Roi et abbé de Saint-Rémi c/ Archevêque de Reims*. Sur les suites de l'affaire, il est encore évoqué après sa mort dans un arrêt de 1271 (Olim, t. I, p. 863, XXIX, Pentecôte 1271, *Abbé et couvent de Saint-Rémi c/ Jean, archevêque de Reims*).

(1052) Olim, t. I, p. 121, IX, Saint Martin 1260 ; p. 154, I, Assomption 1262 (il est à noter que dans cette affaire, le *ius commune* est argué pour juger l'enquête) ; p. 157, VII, Assomption 1262 ; p. 159, XII, Assomption 1262 ; p. 182, XIV, Saint-Martin d'hiver 1263 ; p. 185, I, Chandeleur 1263 ; p. 186, II, Chandeleur 1263 ; p. 209, IX, Pentecôte 1265 ; p. 249, XI, 1266 ; p. 249, XI, Chandeleur 1266 ; p. 251, II, Pentecôte 1267 ; p. 256, XIII, Toussaint 1267 ; p. 372, XVIII, Chandeleur 1270 ; p. 379, IX, Pentecôte 1271 ; p. 410, XX, Toussaint 1272.

(1053) Olim, t. I, p. 127, VI, Chandeleur 1260. Il siège au Parlement à la Chandeleur 1268 (a. st.), mais il est peut-être présent uniquement qu'à titre d'enquêteur (Olim, t. I, p. 291, XIV, *Prévôts des marchands de l'eau de Paris c/ Jean Marcel, bourgeois de Compiègne*. D'après la liste des présents donnée par le *Livre des sentences du Parloir aux bourgeois*, op. cit., p. 104.

(1054) Layettes, t. IV, n° 5393.

connaître des réclamations : Foulques de Laon et Thomas de Paris¹⁰⁵⁵. E. Meijers en déduit qu'il a sûrement suivi une formation juridique¹⁰⁵⁶. Il bénéficia d'un manteau d'après le compte de l'Hôtel du roi Philippe III à la Chandeleur 1274 (a. st.)¹⁰⁵⁷.

Vermond de La Boissière : Évêque de Noyon (1250-1272).

Il est présent au parlement de la Nativité de la Vierge Marie 1258 pour le procès d'Alphonse et Charles contre leur frère le roi¹⁰⁵⁸. Henry III lui écrit en 1264 pour qu'il influe en tant que pair de France et d'Angleterre contre la levée de troupes face à l'Angleterre¹⁰⁵⁹.

Vincent : Archidiacre de l'église de Tours.

Il est présent au conseil pour un litige sur la régale de Sens le 25 mars 1254¹⁰⁶⁰. Était-il déjà le « *dominus Vincentius* » qui bénéficie d'un manteau sur le compte de l'Hôtel du roi à la Pentecôte 1231¹⁰⁶¹ ?

Pierre-Anne FORCADET
Université d'Orléans

(1055) ISAMBERT, t. II, p. 655.

(1056) E. M. Meijers, *op. cit.*, p. 18.

(1057) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 6.

(1058) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1345.

(1059) W. W. SHIRLEY, *op. cit.*, t. II, p. 269.

(1060) E. MARTÈNE, *Veterum*, t. I, col. 1319.

(1061) P. VON LUDEWIG, *op. cit.*, p. 1.